

277

Р. И. Бр. 11235

ERNEST DAUDET

# Récits des Temps révolutionnaire

*D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS*



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—  
1908

3 fr. 50

**Récits des Temps**

**révolutionnaires**

## DU MÊME AUTEUR

---

### ŒUVRES HISTORIQUES

---

A LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

- Les Conspirations royalistes du Midi sous la Révolution**, un vol. in-16, broché. 3 fr. 50
- Le Roman d'un Conventionnel : Hévault de Séchelles et les Dames de Bellegarde**, un vol. in-16, broché. 3 fr. 50
- La Terreur Blanche**, un vol. in-16, broché. 3 fr. 50
- La Révolution de 1830 et le procès des Ministres de Charles X**, un vol. in-16, broché. 3 fr. 50
- Histoire de la Restauration**, un vol. in-16 (*Épuisé*).
- Histoire de l'Émigration pendant la Révolution française**, trois vol. in-8°, brochés :
- Tome I<sup>er</sup>. *De la prise de la Bastille au Dix-huit Fructidor*, 2<sup>e</sup> édition. Un vol. 7 fr. 50
- Tome II. *Du Dix-huit Fructidor au Dix-huit Brumaire*. Un vol. 7 fr. 50
- Tome III : *Du Dix-huit Brumaire à la Restauration*. Un vol. 7 fr. 50
- Ouvrage couronné par l'Académie française (*Grand Prix Gobert*).

### CHEZ DIVERS ÉDITEURS

- Le Cardinal Consalvi**, in-18 (*Épuisé*).
- Le Ministère de M. de Martignac**, in-8°.
- Le Procès des Ministres de Charles X**, in-8° (*Épuisé*).
- La Police et les Chouans**, in-18.
- Conspirateurs et Comédiennes**, in-18.
- Poussière du Passé**, in-18.
- Coblentz**, in-8° (*Épuisé*).
- Les Émigrés et la Seconde Coalition**, in-8° (*Épuisé*).
- Les Bourbons et la Russie**, in-8° (*Épuisé*).
- Louis XVIII et le duc Decazes**, in-8°.
- La Conjuración de Pichegru**, in-8°.
- Une vie d'Ambassadrice au siècle dernier**, in-8°.
- Souvenirs de la Présidence du Maréchal de Mac-Mahon**, in-18.
- Le duc d'Aumale**, un vol. in-8°.
- Mémoires d'un gentilhomme du temps de Louis XIV**, un vol. in-18.
- Joseph de Maistre et Blacas**, un vol. in-8°.

ERNEST DAUDET

---

# Récits des Temps révolutionnaire

*D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS*



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1908

Droits de traduction et de reproduction réservés.



## INTRODUCTION

---

Ce volume est le premier d'une série qui sera continuée si, dans l'accueil du public, l'auteur trouve un encouragement à la poursuivre. Quand on touche à l'histoire de la Révolution, ce qui frappe d'abord, ce qui aggrave la difficulté d'en éclairer les profondeurs et les obscurités, c'est la diversité des épisodes qui la constituent, la multitude des personnages qu'elle met en scène, le nombre des théâtres sur lesquels, pendant tant d'années, ont évolué les acteurs de ces temps tragiques et se sont déroulés les événements auxquels ils furent mêlés.

D'autre part, ces acteurs et ces événements



ne présentent pas une égale importance. Il en est, et beaucoup, qui sont, par rapport à l'épopée révolutionnaire et à ses coryphées, comme ces branches d'arbres qui peuvent être détachées du tronc sans en amoindrir la vigueur ni sans en ralentir la croissance. A vouloir les introduire dans une Histoire générale avec tous leurs détails, on s'exposerait, sans parler même du risque d'en oublier, à en encombrer le récit principal et à y jeter beaucoup plus de confusion que de clarté. La bonne méthode consiste à les y mentionner dans la mesure où ils peuvent aider à faire saisir les causes des événements de premier plan, à en expliquer les effets et, si leur intérêt commande de les restituer plus complètement à l'Histoire, à en réserver les détails pour des relations d'à côté, qui gagneront d'autant plus à être retracées sous cette forme, que leur brièveté relative permettra d'en tout révéler sans en rien laisser perdre.

La lecture des récits qui suivent prouvera que l'auteur, en les écrivant et en les rassemblant sous le titre inscrit en tête de ce volume,

s'est inspiré de ces considérations et il se plaît à penser que le lecteur lui en saura gré. Il tient à ajouter que, comme pour ses précédents travaux, et jaloux de donner à celui-ci le même attrait, il s'est presque uniquement servi de documents inédits<sup>1</sup>. C'est donc en réalité du nouveau et de l'inconnu, de l'oublié ou de l'ignoré qu'on trouvera dans ce petit livre et il en sera de même pour la suite, si tant est qu'il soit amené, comme il le souhaite, à lui en donner une.

E. D.

1. Archives Nationales. — Archives du Dépôt de la Guerre. — Archives Blacas. — Archives de l'Évêché de Versailles. — Archives de Gaillefontaine. — Archives maritimes de Brest.





RÉCITS  
DES  
TEMPS RÉVOLUTIONNAIRES

---

LE COMLOT  
COIGNY-HYDE DE NEUVILLE

---

I

Pendant les deux années 1798 et 1799, qui séparent la journée du 18 fructidor de celle du 18 brumaire, la France présente le spectacle d'un navire désarmé qui, miraculeusement échappé à la fureur des flots, est tombé aux mains des corsaires. Corsaires en effet, ces membres du Directoire qui, sentant le pays lassé de leur joug, prêt à le secouer, ont, le 18 fructidor, brutalement paralysé, par un coup de force, les efforts qu'il tentait pour se délivrer. Mais, s'ils se flat-  
taient d'avoir consolidé leur pouvoir ébranlé et



de tirer un long profit de leur criminelle victoire, ils se sont trompés. La France, un moment terrorisée par les violences auxquelles ils ont recouru : la déportation, la proscription et même la mort, n'a pas tardé à recouvrer l'espérance de briser ses chaînes.

Les partis hostiles au Directoire, peu de mois après leur défaite, sont convaincus que l'heure de la revanche ne tardera pas à sonner; ils appellent de leurs vœux un libérateur. Le gouvernement qui leur dicte encore des lois, présente tous les symptômes d'une fin prochaine. Quoiqu'il s'efforce de se maintenir par un redoublement de mesures arbitraires, arrachées à la représentation nationale décimée et asservie, il n'y trouve plus la force de vivre. Déjà, royalistes, constitutionnels, montagnards recommencent à convoiter sa succession, bien loin de soupçonner qu'encore quelques mois, Bonaparte revenu d'Égypte à l'heure opportune, exécutera le coup d'État qui mettra fin à leurs rivalités et rendra au pays la sécurité, la confiance, l'ordre. Ainsi, la journée de fructidor n'a pas remédié à l'état lamentable en lequel le gouvernement du Directoire avait maintenu la France; elle a prolongé la fragile et hon-

teuse existence de ce gouvernement méprisé; elle ne l'a rendu ni plus populaire ni plus fort.

C'est à la faveur de ces circonstances que, plus ardents entre tous à provoquer sa chute, quelques royalistes forgent un plan qui, selon eux, doit la précipiter. Ce plan consiste à reprendre d'anciens desseins successivement avortés ou déjoués, à dresser, en face du Directoire, une force composée de citoyens énergiques et résolus, auxquels on adjoindrait des généraux qu'on croit faciles à gagner, divers membres des Conseils et quelques-uns des chefs de la garnison de Paris. A l'aide de cette force ainsi constituée, on briserait le pouvoir directorial, on mettrait à sa place, du haut en bas de l'échelle gouvernementale, dans les assemblées et dans les administrations, des royalistes éprouvés. Le nouveau gouvernement, à la tête duquel les conspirateurs se proposent, dès la fin de 1798, d'appeler le général Pichegru, arrivé en Angleterre au mois de septembre après s'être évadé de Cayenne, conserverait d'abord l'étiquette républicaine. Mais, grâce à des circonstances qu'on espère faire bientôt naître, on ne tarderait pas à relever le drapeau blanc et à proclamer le roi.

Pour favoriser cette révolution, on compte sur

une reprise de la guerre avec les puissances étrangères et sur les insurrections vendéennes. Ces insurrections, en effet, semblent à la veille de renaître. Dans les contrées de l'Ouest, les chouans qui, depuis le désastre de Quiberon, paraissaient écrasés, se réorganisent. Un rapport qu'au mois de mai 1798, le plus entreprenant de leurs généraux, Georges Cadoudal, avait fait parvenir au ministère britannique, évaluait à plus de trente mille hommes les effectifs que pouvaient mettre sur pied, en quelques jours, la Bretagne, la Vendée et la Normandie. Au mois de mars de l'année suivante, Cadoudal, après avoir consulté les chefs chouans, confirme ces indications. Il va même plus loin que dans ses précédentes lettres. Il croit à la possibilité de provoquer dans vingt-deux départements une insurrection générale, à la condition toutefois que, d'une part, l'Angleterre fournira des fusils, des munitions, de l'argent, et que, d'autre part, le comte d'Artois viendra prendre la direction du mouvement.

Avant d'ajouter foi à ces dires, le prince appelle à Édimbourg, où il réside, les principaux chefs dont les services passés lui garantissent l'énergie et la fidélité : Bourmont, Botherel, Mercier-La-

Vendée, La Bouère, Mallet, Frotté, d'autres encore. Il les consulte et tous sont d'accord pour reconnaître que l'Ouest pourra mettre progressivement sur pied jusqu'à deux cent mille hommes sous leurs ordres et sous ceux des autres généraux qui jadis y ont exercé le commandement : Marigny, Scépeaux, d'Autichamp, Châtillon, la Prévalaye, Suzannet, étant d'ailleurs entendu que l'Angleterre équippa ces effectifs, les approvisionnera d'artillerie et de chevaux et payera leur solde. Tel est l'aveuglement des conspirateurs, qu'ils ne sont même pas frappés du caractère onéreux et impraticable d'une telle entreprise et qu'ils ne voient pas tout ce que révèle d'illusions le seul fait de l'avoir conçue.

Il est vrai qu'au mois de décembre suivant, Georges Cadoudal écrit au comte d'Artois que tout est perdu si, dans quelques semaines, celui-ci ne vient pas se mettre à la tête du parti royaliste : « Tout sera sauvé, ajoute-t-il, si Monsieur arrive parmi nous avec un secours quelconque..... Dans l'état actuel des choses, huit jours après le débarquement et même dans un terme plus court, Monsieur aura réuni, sur les points de l'Ouest qu'il jugera convenables, soixante mille royalistes

armés. Un succès un peu marquant peut doubler ce nombre, et, vu le peu de forces que les républicains ont disponibles dans l'Ouest, ce n'est pas se hasarder que d'affirmer qu'on y obtiendra tous les succès qu'on pourrait désirer. Qu'on se hâte d'y créer une armée royale; ce n'est que sur elle qu'on peut compter pour tirer l'Europe de la crise où elle se trouve. »

Il est permis de conserver des doutes sur la question de savoir à qui doit être attribuée l'idée première du complot ourdi à Paris et auquel les royalistes de l'Ouest promettaient de concourir. L'un des acteurs qui y prirent part, Hyde de Neuville, en revendique la paternité dans ses mémoires publiés il y a quelques années. Il déclare avoir été le principal auteur du projet. Mais, d'autre part, au mois d'octobre 1799, un royaliste, le chevalier de Coigny, qui, déjà, à cette époque, devait à l'ancienneté de ses services, à la notoriété de son nom, à la place qu'il avait tenue à la cour de Louis XVI, une autorité bien plus grande que celle de Hyde de Neuville, lequel n'était encore qu'un jeune homme, adressait au comte d'Artois un long mémoire où il exposait le plan, son objet et ses moyens d'exécution.

Hyde de Neuville, dans ses récits, ne reproduit pas ces détails. Mais il laisse entendre que, se trouvant trop jeune et trop dépourvu d'influence pour conduire à bonne fin une entreprise pareille, il alla se confier au chevalier de Coigny en le sollicitant d'en prendre la direction. Coigny, ayant adhéré à sa requête, l'engagea à se rendre à Londres pour soumettre le projet au comte d'Artois et obtenir par son entremise, du gouvernement britannique, les moyens de l'exécuter.

Il est facile de faire s'accorder ces dires en apparence contradictoires et logique d'en conclure que, quel qu'ait été l'auteur du projet, Coigny en prit la responsabilité. La correspondance du comte d'Artois avec le roi son frère autorise cette conclusion. Il y est dit formellement que le chevalier de Coigny, en octobre 1799, fit présenter à Monsieur un plan « qui avait pour but de détruire le Directoire et d'en établir un nouveau par lequel il ferait proclamer le roi. Coigny demandait de pleins pouvoirs, vingt mille livres sterling comptant et la promesse de trente mille livres sterling pour l'avenir. » La correspondance ajoute que le gouvernement britannique donna son adhésion, compta vingt mille livres, en promit trente mille.



et que, le 12 novembre, Monsieur expédia au chevalier de Coigny des pouvoirs illimités, tant au nom du roi qu'au sien.

Trois jours plus tard, Monsieur, écrivant à son frère pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait, lui disait : « Dans toute autre circonstance, avant de donner aucun pouvoir ni instruction, avant même de faire aucune ouverture aux ministres britanniques sur le projet qui m'était présenté, je l'aurais soumis à votre décision. Mais, dans la position actuelle des affaires et dans la crise terrible où se trouvent nos plus grands intérêts, je me serais cru coupable de compter assez peu sur votre confiance pour hésiter un moment à agir de moi-même. Deux mois se seraient écoulés pour le moins avant que je pusse recevoir vos ordres, et ces deux mois perdus auraient pu avoir les suites les plus fâcheuses. »

Il y a lieu d'ajouter à ces détails qu'en expédiant en Angleterre Hyde de Neuville, qu'il appelle son principal agent, le chevalier de Coigny, jugeant imprudent de le laisser accomplir seul une mission rendue particulièrement périlleuse par la surveillance qu'exerçait alors la police sur les voyageurs, lui adjoignit un jeune

gentilhomme, fils d'un de ses amis, le comte de Crénolles, qui se trouvait alors à Paris.

Avant d'aller plus loin, nous devons présenter au lecteur les trois personnages qu'une passion commune pour la cause monarchique venait d'associer dans une entreprise qui avait pour but de la faire triompher.

Le principal d'entre eux, Jean-Philippe Franquetot de Coigny, dit le chevalier de Coigny, frère du duc de ce nom, était le fils cadet du comte de Coigny, tué en duel sous Louis XV par le prince des Dombes, à la suite d'une querelle de jeu. Né en 1743, entré tout jeune dans l'armée, il était arrivé assez rapidement aux grades supérieurs. Il avait longtemps commandé le régiment des Dragons de la Reine. En 1784, on le trouve maréchal de camp et l'un des inspecteurs généraux de la cavalerie. Dans son dossier, conservé aux Archives du Dépôt de la Guerre, existe une note qui le concerne et qui permet de se faire une idée exacte de ses mérites : « Il a un excellent esprit, le cœur honnête, est aimable et estimable, plein d'honnêteté, bon à employer et très conciliant; a beaucoup d'intelligence, servira bien partout. »

Tout en poursuivant sa brillante carrière, le chevalier de Coigny avait fait belle figure à la cour, parmi les favoris de Marie-Antoinette. La reine prisait la distinction de son esprit, son élégance native et, par-dessus tout, son dévouement dont il lui donna des preuves aux heures les plus tragiques des débuts de la Révolution. Très répandu dans la société, on ne lui connaissait que des amis. Dans sa jeunesse, il avait été l'un des habitués du salon de Mme Geoffrin. Il avait même acquis la réputation d'être loquace à l'excès et de s'attarder souvent en d'interminables bavardages dont se lassait quelquefois la patience de ses auditeurs.

Un soir qu'il soupa chez cette suggestive personne, elle le chargea de découper un poulet. Il obéit en se servant d'un couteau trop petit, qui rendit l'opération d'autant plus longue et difficile qu'il la prolongea en se complaisant au récit trop circonstancié d'un incident sans importance.

Comme il n'en finissait pas de découper et de parler, Mme Geoffrin s'impatienta et lui dit :

« Croyez-moi, chevalier, si vous voulez réussir dans le monde, contez de petites histoires et servez-vous de grands couteaux. »

Après avoir vécu caché pendant la Terreur, le chevalier de Coigny, depuis le 9 thermidor, résidait à Paris, pensionné de l'État en sa qualité d'ancien maréchal de camp, en apparence soumis aux lois et assez répandu dans le monde pour avoir renoué des relations amicales avec Joséphine de Beauharnais devenue Mme Bonaparte, qu'il avait connue autrefois. Il frayait de même avec quelques-unes des autorités du jour, et, notamment, avec le général Morand, nommé récemment commandant de la Place de Paris. Ses relations, sa conduite, ou tout au moins ce qu'on en voyait, ne permettaient pas de le soupçonner de conspirer. La police de Fouché, bien qu'elle n'ignorât pas qu'il correspondait parfois encore avec les émigrés de Londres, était bien loin de le croire capable de s'associer à leurs complots. Elle ne le confondait pas avec les innombrables suspects que la réaction thermidorienne avait ramenés à Paris, que le 18 fructidor en avait chassés, et qui, maintenant, recommençaient à s'y montrer.

Tout autre nous apparaît Hyde de Neuville. Quoiqu'il n'eût alors que vingt-deux ans, son existence était déjà pleine d'émouvantes aven-

tures. Il descendait d'une famille anglaise, alliée aux Clarendon. Parti d'Angleterre à la suite des Stuarts et victime de son dévouement à leur cause, son père, venu en France et fixé à Sancerre, s'y était marié. Notre conspirateur était né de ce mariage. En 1790, destiné à la carrière militaire, il achevait ses études à Paris. Il se trouva mêlé ainsi aux premiers événements de la Révolution. En même temps qu'il puisait dans le spectacle sinistre qu'ils lui offraient une profonde aversion pour elle, il y contractait vis-à-vis de lui-même l'engagement de se vouer à la défense des Bourbons proscrits.

Il faut lire dans ses mémoires comment ce dévouement s'était exercé jusqu'au jour où nous le voyons se jeter dans la plus périlleuse des équipées. Les convictions qui le poussaient à affronter des dangers redoutables étaient celles de toute sa famille. Marié depuis quelques mois, il trouvait dans sa jeune femme un écho de ses propres sentiments. Son unique frère, son cadet, n'était pas moins royaliste que lui, et quoiqu'il ne manifestât pas ses opinions de la même manière, il devait payer chèrement plus tard la parenté qui l'unissait à un homme notoirement

compromis, et qui amena la police à le confondre avec lui.

Enfin, leur beau-frère, De La Rue, membre du Conseil des Cinq-Cents, figurait parmi les victimes du 18 fructidor. Arrêté en même temps que plusieurs de ses collègues et comme eux déporté à Cayenne, il avait été assez heureux pour s'en évader avec Pichegru. Mais, tandis que celui-ci, arrivé à Londres, y restait, De La Rue s'évertuait à obtenir l'autorisation de rentrer en France. Au commencement de 1800, il revenait dans sa famille aux environs de Sancerre, placé sous la surveillance de la police, circonstance qui ne pouvait, on en conviendra, que fortifier les légitimes colères que son malheur immérité avait amassées dans son âme contre ses bourreaux.

Ces colères, Hyde de Neuville les ressentait vivement au moment où il partait pour Londres, envoyé par Coigny; elles venaient ajouter un désir de vengeance aux ardeurs que lui suggéraient d'anciennes convictions, et ce désir surexcité le poussait aux pires folies. Quinze ans plus tard, la maison des Bourbons remise en possession de la couronne, il recueillera la récompense du dévouement sans bornes dont il a fait preuve

envers elle; il jouira de la confiance des princes; il siègera dans le Parlement; il sera ministre; Chateaubriand l'honorera de son amitié et il apparaîtra alors comme un homme dont la sagesse et la prudence égalent le dévouement. Mais, à l'époque où nous le voyons ne pas craindre de jouer sa vie pour hâter le retour de la royauté, il révèle trop souvent plus de témérité que de prévoyance. Par son audace moins réfléchie que courageuse, par des inconséquences que sa jeunesse seule peut excuser, il compromet la cause à laquelle il s'est voué, et lorsqu'elle a succombé, le comte d'Artois raisonnant avec son frère des causes qui l'ont perdue, accusera les « légèretés de M. Hyde » et exprimera le regret de l'avoir employé.

Nous avons dit qu'en l'envoyant en Angleterre, le chevalier de Coigny lui avait donné pour compagnon le comte de Crénolles. Sur celui-ci, les détails manquent. Nous savons seulement qu'il était, de quelques années, l'aîné de Hyde de Neuville. Sa famille, originaire de Bretagne, était alliée aux Beauvau, aux Chabot, aux Carcado, aux d'Épinay, aux Rohan. Son père, le marquis de Quengo de Crénolles, avant la Révolution

maréchal de camp, inspecteur général de l'infanterie, n'avait pas voulu émigrer. Pendant la Terreur, il était resté avec sa famille à Paris. Il y sera encore en 1824, époque de sa mort. Il aura alors quatre-vingt-dix ans. Il en comptera quarante de loyaux services, ce qui explique pourquoi, en 1812, Napoléon l'a pensionné, et pourquoi, en 1816, Louis XVIII l'a nommé grand'croix de Saint-Louis.

Si nous ne sommes pas aussi documentés sur son fils, nous savons du moins qu'il avait été major en second dans le régiment de Brie-infanterie. Quant à ses opinions, elles étaient celles de ses ancêtres et de son père, qui s'étaient toujours montrés les serviteurs fidèles de la monarchie.

Tels sont les personnages qui, durant cette année 1798, et quelques mois à peine après le coup d'État accompli par le Directoire, ne craignaient pas de fomenter une conspiration qui avait pour but de le renverser.

On a vu qu'après avoir pris connaissance du mémoire dans lequel le chevalier de Coigny lui exposait ses plans, le comte d'Artois les avait approuvés, d'accord avec le gouvernement britannique, celui-ci ayant consenti à verser l'argent

qui devait en assurer l'exécution. Hyde de Neuville et Crénolles étaient arrivés à Londres au mois d'octobre; ils en repartaient, quelques semaines plus tard, porteurs des premiers fonds donnés par l'Angleterre et des pouvoirs illimités dont le comte d'Artois investissait le chevalier de Coigny afin de le mettre à même d'agir.

Les documents qui le constatent ne nous disent pas comment les conjurés voulaient s'y prendre pour renverser le Directoire. Très probablement, eux-mêmes n'en savaient encore rien. Provoquer de nouveaux soulèvements dans les contrées de l'Ouest ou même s'emparer d'un grand port pour s'en approprier les ressources et les armes et l'ouvrir aux émigrés avec l'appui de l'Angleterre, tout cela n'était que l'un des moyens bons à employer. Mais il ne pouvait suffire, car, aux bandes insurrectionnelles, le Directoire était en mesure d'opposer des forces supérieures. Ce qu'il fallait avant tout, c'était se mettre à même de s'emparer de la personne des gouvernants. En admettant qu'on y réussît, une question se posait : Que ferait-on d'eux quand on les tiendrait? Se contenterait-on de les proscrire! Irait-on jusqu'à l'assassinat? Si les conspirateurs s'étaient posé ces

questions, il ne semble pas qu'ils les eussent résolues et, pas davantage, qu'ils se fussent demandé par quels moyens ils arracheraient au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents les décisions légales qui légitimeraient, le succès une fois obtenu, les mesures qui devaient le consacrer.

Tout porte donc à penser qu'au moment où Hyde de Neuville et Crénolles revenaient en France, la conspiration était encore à l'état embryonnaire, que tout était à organiser et que les fameux plans n'existaient que sur le papier. Du reste Hyde de Neuville en fait dans ses mémoires l'implicite aveu : « Je revenais en France, écrit-il, entièrement occupé de l'organisation définitive du parti royaliste ». Il eût été plus sincère en disant que rien n'était encore fait.

Dans la seconde quinzaine de novembre, les deux jeunes gentilshommes, après avoir fait escale à l'île de Saint-Marcouf, venaient de reprendre la mer pour aller débarquer sur les côtes de Normandie, lorsqu'ils furent rejoints par un messenger parti de Portsmouth, deux jours après eux. C'est le comte d'Artois qui le leur expédiait pour leur faire connaître le grave événement qui

venait de s'accomplir à Paris. Dans la journée du 18 brumaire — 9 novembre, — le général Bonaparte, revenu d'Égypte peu de temps avant, avait exécuté pour son compte le projet que les conspirateurs se proposaient d'exécuter pour le compte de Louis XVIII.

Bien que Hyde de Neuville, soucieux de se faire un mérite d'une prévoyance qui, à cette époque, lui fit trop souvent défaut, s'attache à faire croire que la nouvelle lui causa plus de peine que de surprise, il n'est pas douteux qu'elle le déconcerta cruellement. Elle éloignait la réalisation de ses espérances. Peut-être même les rendait-elle irréalisables, et ce qui ajoutait à ses regrets, c'était la facilité relative avec laquelle l'entreprise de Bonaparte avait réussi. Dans ses mémoires, il semble convaincu que si l'heureux général ne l'avait devancé, le même succès eût couronné la tentative des royalistes. Mais, pour le moment, c'en était fait de leurs espoirs.

Il ne paraît pas cependant qu'il se soit laissé abattre. A peine arrivé en Normandie, où Crénolles et lui ne purent aborder qu'au prix de difficultés devant lesquelles d'autres eussent reculé, il écrivait au comte d'Artois qu'il partait pour Paris

afin d'étudier la situation nouvelle créée par la journée de Brumaire et de rechercher quels avantages on en pouvait tirer. A partir de ce moment son rôle va grandir; il reste presque seul en scène; le comte de Crénolles devient un comparse dont il est à peine question. Lorsque la découverte du complot aura mis les conspirateurs dans la nécessité de se cacher ou de s'enfuir, Crénolles disparaîtra sans, pour ainsi dire, laisser de traces.

A Paris, Hyde de Neuville retrouva le chevalier de Coigny. Il lui remit les pouvoirs que lui avait confiés le comte d'Artois. On peut s'étonner que Coigny ne les ait pas considérés comme inutiles et ne les ait pas renvoyés à Londres. Mais la vérité oblige à dire qu'il les tint pour bons et comme pouvant être encore utilisés. Pas plus que son jeune complice, il n'avait perdu confiance. Quoique ayant pu suivre de près les péripéties de la journée de Brumaire, il n'en était pas effrayé; il croyait encore à la possibilité d'assurer le triomphe de la cause royale.

On en trouve la preuve dans les lettres qu'il adressait au comte d'Artois. Il y énumérait les ressources que présentaient la capitale et les pro-

vinces de l'Ouest. Les éléments d'insurrection qui s'y trouvaient conservaient, à l'en croire, toute leur force et toute leur vitalité. Il insistait sur la nécessité de la prompte arrivée du roi ou du comte d'Artois en France; il demandait qu'en attendant que la présence de l'un ou de l'autre vint ranimer le zèle des royalistes, le général Pichegru prît en leur nom le commandement des insurgés. Il réclamait, en outre, la totalité des fonds promis par l'Angleterre aux yeux de laquelle il faisait luire la possibilité, pour une flotte anglaise, d'occuper le port de Brest. Un gentilhomme qui résidait dans cette ville, le comte du Bouchage, avait rédigé un mémoire sur les moyens de s'en emparer<sup>1</sup>.

En faisant part à son frère du contenu de ces pièces, le comte d'Artois, enthousiasmé, écrivait : « J'espère que vous serez content de la bonne conduite du chevalier de Coigny et de ses coopérateurs. Le projet sur la ferme (Brest) est excellent. Coigny se dispose en silence à préparer les

1. Au même moment, le lieutenant de vaisseau Rivoire, traître à ses devoirs, avait conçu le même projet que Du Bouchage et tentait de l'exécuter. Sa tentative se greffant sur le complot Coigny-Hyde de Neuville, nous en donnons le récit à la fin de celui-ci.

moyens convenables pour renverser le gouvernement actuel. »

Si l'on ne savait avec quelle crédulité confiante le comte d'Artois et son entourage avaient toujours accueilli les propositions qui semblaient offrir quelque chance à une restauration monarchique, sans même se demander si les moyens qu'on leur présentait étaient pratiques, on ne comprendrait pas que ce prince ait pu croire un moment à la réalisation du plan dont le chevalier de Coigny s'était déclaré l'auteur responsable ni qu'il ait pu supposer que, Bonaparte devenu le maître, il serait aussi facile de le renverser qu'il l'eût été de renverser le Directoire. Mais il n'est que trop vrai qu'il ajouta foi aux assurances que lui donnait Coigny et sur lesquelles, avec l'ardeur de son âge, renchérisait Hyde de Neuville.

Un peu plus tard, le prince se défendra d'avoir été aussi crédule. Dans une lettre du 8 avril 1800, il déclare que, d'après le changement survenu dans les circonstances, il a paralysé tout à fait le travail de Coigny et qu'il sait que celui-ci s'est conformé à ses intentions. « Mais les communications avec l'intérieur, ajoute-t-il, sont devenues

si lentes et si difficiles qu'il y a très longtemps que je n'ai eu de ses nouvelles. »

En ce qui touche Coigny, cette lettre dit la vérité. Le chevalier a suivi les ordres du prince et prêche autour de lui la « nécessité de dormir » jusqu'à ce que se présente une occasion favorable de commencer la bataille. Mais Hyde de Neuville ne témoigne ni de la même docilité ni de la même circonspection. C'est là, comme on le verra plus loin, l'objet de leurs querelles : Coigny veut qu'on agisse et s'évertue à imprimer au complot une impulsion plus active.

## II

On a si souvent décrit la physionomie de Paris et de la France, au lendemain du 18 brumaire, que nous ne pourrions nous attarder à la décrire de nouveau sans répéter ce que d'autres ont dit avant nous. Nous passerons donc rapidement sur la satisfaction générale avec laquelle, en dehors de quelques coteries politiques dont la victoire de Bonaparte déjouait les espérances, fut accueilli le succès de son entreprise. En devenant le maître,

il délivrait le pays du terrorisme qui semblait être redevenu le principal moyen d'action des hommes qui, depuis trop longtemps, détenaient le pouvoir. Mais leur influence n'était pas entièrement détruite, et quoique leurs armes fussent désormais brisées, ils s'efforçaient d'en utiliser les débris. Ce fut à les leur arracher que Bonaparte dut appliquer ses premiers efforts.

Toutefois, parmi les adversaires qu'il rencontrait devant lui, les plus intraitables n'étaient pas ceux qu'il venait de réduire à l'impuissance. C'étaient les royalistes, ou tout au moins ce qui restait de ce parti, de plus en plus réduit, et qui comptait maintenant plus de chefs que de soldats. La chouannerie, en laquelle s'incarnaient leurs passions et leurs ressentiments, redoublait d'audace. A la faveur du désarroi matériel et moral du pays, résultat de dix années de désordres, de guerre civile, de violences légales, elle entretenait dans les contrées de l'Ouest les ferments d'anarchie dont elles avaient été si longtemps les victimes. L'irréconciliable Cadoudal et la poignée de complices qui marchaient d'accord avec lui auraient déjà levé le drapeau de la révolte si l'Angleterre eût été plus prompte à réaliser les promesses

qu'elle leur avait faites. Fort heureusement pour Bonaparte, l'Angleterre tergiversait. Elle s'engageait un jour; le lendemain, elle se dégageait, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Elle voulait et ne voulait pas, et ses hésitations, dont s'irritaient les royalistes, décoûrageaient lentement mais sûrement les visées de ces derniers survivants de la chouannerie.

La correspondance du comte d'Artois avec son frère permet de suivre en ses tergiversations la conduite ambiguë du gouvernement anglais. Au mois d'avril 1800, Georges Cadoudal était venu à Londres, accompagné de Hyde de Neuville, afin de présenter de vive voix aux ministres des arguments propres à les convaincre de l'intérêt qu'il y avait, pour la cause royale, à provoquer en France des soulèvements et à encourager les insurrections vendéennes. « A ce moment, l'Angleterre, changeant une fois encore d'opinion, ne considérait plus les royalistes de l'Ouest, écrit le comte d'Artois, que comme un moyen, d'ailleurs bien incertain, d'opérer d'utiles diversions. C'est vers le midi de la France qu'elle tournait ses vues. »

Naturellement, Georges Cadoudal était fort éloigné de partager l'opinion des ministres anglais.

Dans plusieurs entretiens avec Windham, préposé au département de la Guerre, il s'était efforcé de lui démontrer que les provinces de l'Ouest offraient de plus puissantes ressources que celles du Midi. Appuyé dans ses dires par Hyde de Neuville, il avait affirmé qu'on pourrait renverser le gouvernement de Bonaparte, au milieu même de la capitale, si l'on saisisait le moment où un prince débarquerait et si l'on obtenait des fonds suffisants pour préparer d'avance cette révolution. Il insistait sur la possibilité de s'emparer d'un port. A défaut de celui de Brest, si la conquête en semblait trop difficile, il proposait celui de Calais. L'opinion des habitants et la faiblesse de la garnison en permettraient facilement l'accès. En attendant qu'on occupât Calais, ou Brest, ou même Lorient, il se faisait fort de débarquer par surprise au Croisic, de s'y établir solidement et d'assurer par cette voie l'arrivée en France des secours en hommes, en armes et en munitions, qui devraient être envoyés aux insurgés. Le mémoire qui contient ces propositions mentionnait en outre la nécessité de mettre le général Pichegru, en attendant l'arrivée du comte d'Artois, à la tête du mouvement; il dressait le compte des sommes néces-

saires à l'entreprise et en précisait l'emploi.

Soumis aux ministres anglais et défendu devant eux par Georges Cadoudal et par Hyde de Neuville, il ne parut pas d'abord devoir produire les effets qu'en espérait son auteur. Mais, le comte d'Artois étant intervenu, lord Granville, qui présidait à ces conférences, s'humanisa, consentit à négocier, et, à la date du 16 mai, l'accord était fait entre lui et le chef royaliste.

Le gouvernement anglais s'engageait à tenir prête une armée de vingt-cinq mille hommes avec les transports nécessaires pour opérer un débarquement en France. Trois ou quatre mille hommes seraient rassemblés à Douvres pour pouvoir prendre possession de Calais, dès qu'on en recevrait l'invitation. Après l'occupation de Calais, l'armée de débarquement profiterait du premier bon vent pour se porter sur les côtes de France, en s'assurant, par l'occupation de l'île de Houat, une communication permanente avec l'Angleterre. Arrivé sur les côtes, le commandant de l'armée anglaise jugerait, d'après les circonstances, si elles lui permettaient d'opérer le débarquement avec la certitude de pouvoir se réembarquer, en cas de nécessité, avant que les républicains eussent

pu lui opposer des forces supérieures. S'il jugeait ne pouvoir débarquer, il devrait néanmoins fournir aux royalistes de l'intérieur tous les secours en hommes et en argent qui leur seraient nécessaires, protéger au besoin le débarquement du comte d'Artois, et, dans ce cas, faire sur toute l'étendue des côtes de France les démonstrations les plus menaçantes afin d'opérer une diversion efficace.

Le paragraphe final de la note où nous puisons ces détails stipule qu'aucun mouvement ne devrait s'effectuer à Paris qu'après l'arrivée des Anglais sur la côte, soit qu'ils se fussent déterminés à débarquer, soit qu'ils se fussent contentés de protéger la mise à terre du comte d'Artois. On voit que l'engagement pris par l'Angleterre était en quelque sorte annulé par les restrictions diverses dont on l'avait entouré. Du reste, des circonstances qu'on ne pouvait alors prévoir allaient bientôt en empêcher l'exécution et détruire une fois de plus les espérances que l'appui de l'Angleterre avait permis aux royalistes de concevoir.

A l'heure où ces plans s'élaboraient à Londres, Bonaparte, à Paris, poursuivait la pacification de l'Ouest. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les longues négociations qui amenèrent peu à peu le

désarmement des royalistes vendéens. Bonaparte s'était attelé à cette tâche dès le lendemain de son avènement. A son appel, les principaux chefs chouans s'étaient rendus à Paris; il avait reçu la plupart d'entre eux, Georges Cadoudal lui-même, et s'ils ne s'étaient pas montrés également convaincus de la nécessité de désarmer et d'accepter la paix qui leur était offerte, presque tous y avaient souscrit.

Le voyage de Georges Cadoudal à Londres, dont nous venons de parler et qui suivit cette entrevue, prouve que, quant à lui, en dépit des efforts de Bonaparte pour le séduire, il était resté rebelle à toute idée de réconciliation. Hyde de Neuville ne s'était pas montré moins intransigeant. Sa résistance, comme celle de Georges, de Frotté, de d'Andigné et de plusieurs autres chefs chouans, les mettait ainsi en état de révolte ouverte contre le gouvernement de la République; ils n'étaient plus que des factieux, passibles par conséquent de la rigueur des lois.

Ces détails étaient nécessaires pour faire comprendre combien demeurait encore troublée la situation intérieure de la France, quelques mois après le 18 brumaire. Les départements de l'Ouest

se remettaient à peine de leurs longues agitations. Si la grande majorité de leurs habitants, lasse de vivre dans les alarmes et toujours sur le qui-vive, se soumettait sans difficulté au gouvernement consulaire, il y avait encore, parmi eux, quelques hommes, insurgés incorruptibles, qu'une vie d'aventures n'avait que trop disposés à l'indiscipline, à la rébellion, et qui se refusaient à désarmer. Sous prétexte de royalisme, ils prétendaient rester indépendants, continuer à vivre ainsi qu'ils avaient vécu depuis dix ans, et ne déposer les armes qu'après avoir rétabli la royauté. Ils forment le groupe de ce qu'on pourrait appeler les derniers chouans, dont on voit, dans l'histoire de ces temps troublés, les exploits dégénérer en brigandages.

C'est eux qui, pendant plusieurs années encore et malgré l'incessante surveillance de la police de Fouché, rendront les routes dangereuses, arrêteront les diligences, détrousseront les voyageurs, pilleront les fermes isolées et feront revivre, sur certains points du territoire, les plus sinistres souvenirs de la réaction thermidorienne.

Rien que dans l'année 1800, ils attestent leur existence par une succession d'entreprises crimi-

nelles <sup>1</sup>. Au mois de septembre, le sénateur Clément de Ris disparaît subitement; il a été enlevé dans sa maison à la campagne, pendant un court séjour qu'il y faisait. Durant deux semaines, on ne sait ce qu'il est devenu. On le cherche encore, lorsque, tout à coup, il reparaît et déclare qu'il était tombé aux mains de malfaiteurs restés inconnus. Quelques semaines plus tard, aux portes de Quimper, l'ancien conventionnel Audrein, évêque assermenté du diocèse, est assassiné. Ces actes audacieux sont l'œuvre des derniers chouans. Leur œuvre aussi, ce tragique attentat dit du 3 nivôse an IX, connu sous le nom de machine infernale, qui, dans la soirée du 24 décembre 1800, ensanglante une rue de Paris, et auquel n'échappe que par miracle le Premier Consul contre qui il est dirigé.

A la même époque, la capitale est remplie de gens qui conspirent ou se flattent de conspérer. Le plus souvent, les divers groupes qui se forment dans ce but sont inconnus les uns aux autres. Leurs projets se croisent, se contrecarrent. Les uns se proposent de renverser le gouvernement

1. J'en ai retracé les péripéties dans mon livre : *La Police et les Chouans* (Paris, Plon Nourrit et C<sup>ie</sup>, éditeurs).

sans coup férir et tout simplement en ameutant l'opinion contre lui; ils publient des libelles diffamatoires que la police ne parvient pas toujours à saisir. Les autres proclament la nécessité de recourir à des moyens violents. D'après eux, il faut que Bonaparte disparaisse. Les plus modérés rêvent de l'attaquer au milieu de son escorte, sur la route de la Malmaison, à leurs risques et périls, et ce sera, ma foi, tant pis pour lui, si son escorte ne parvient pas à le défendre, et si, dans la bagarre, il reçoit un mauvais coup, comme ce sera tant pis pour eux si ses gardes sont les plus forts, raisonnement par lequel ceux qui le tiennent prétendent conserver au guet-apens qu'ils préparent le caractère d'une attaque loyale. Les plus violents se rient de leurs scrupules. Sous prétexte que Bonaparte n'est qu'un malfaiteur et que, contre lui, toutes les violences sont légitimes, ils embrassent résolument le parti de l'assassinat.

A côté de ces partisans de l'action, il y a les partisans des moyens de persuasion. Parmi eux figurent l'abbé de Montesquiou, le comte de Clermont-Gallerande, Royer-Collard, agents secrets de Louis XVIII, qui se sont chargés de négocier avec le Premier Consul en vue d'obtenir qu'il

restitue la couronne aux Bourbons. Le Comité formé par ces personnages fonctionne dans l'ombre ; il parvient à exister sans être dénoncé à la police jusqu'au jour où, en apprenant que le comte d'Artois en a créé un autre à Paris, composé du chevalier de Coigny, de Hyde de Neuville et du comte de Crénolles, ses membres, se refusant à toute entente avec l'émigration d'Angleterre, dont ils redoutent les indiscretions et les extravagances, envoient leur démission au roi.

Il n'y a pas lieu de s'attarder dans cette étude, qui a un tout autre but, au récit des incidents que fit naître la rivalité des deux Comités<sup>1</sup>. Nous n'avons à nous occuper ici que de celui dont nous avons raconté la création et dont le but nettement avoué, était le renversement du gouvernement consulaire à tout prix et par tous les moyens.

Avant d'entreprendre avec Georges Cadoudal le voyage d'Angleterre dont nous parlons plus haut, Hyde de Neuville, d'accord avec Coigny et secondé par Crénolles, avait commencé à jeter les bases de l'organisation du complot en vue duquel s'était formée leur association. Ce travail préparatoire

1. On en trouvera les détails dans le tome II de mon *Histoire de l'Émigration* (Paris, Hachette et C<sup>o</sup>, éditeurs).

fait entrer en scène de nouveaux personnages.

Le premier qui se présente à nous, s'appelait de son véritable nom Dierhoff; mais, il en avait pris un autre, et c'est sous celui de Dupérou qu'il était connu. Une certaine obscurité plane sur ses origines comme sur les fonctions qu'il avait exercées. On sait seulement que son père était, sous l'ancien régime, commissaire des guerres, et que lui-même, en l'an IV, avait été employé au ministère des Relations extérieures. Comme il se vante, à plusieurs reprises, de parler cinq langues, on doit supposer qu'il était attaché à cette administration en qualité de traducteur. Nous ne savons, du reste, pour quel motif il en était sorti ni pourquoi, malgré plusieurs requêtes adressées à Talleyrand, il ne put s'y faire réintégrer. Mais c'est probablement par dépit de n'avoir pas obtenu sa réintégration qu'il se décida à passer à l'ennemi.

Sans quitter Paris, il parvint à se mettre en relation avec les émigrés de Londres et à se faire agréer dans l'entourage du comte d'Artois. Très résolument, il offrit ses services. A Londres, on ne se montrait pas plus scrupuleux dans le choix des individus bons à employer que dans celui des moyens d'agir. Dupérou, que, désormais, la cor-

respondance désignera sous le nom de Marchand, un nom de guerre, fut considéré comme un instrument utile. On accepta ses offres sans s'informer de ses antécédents, en se promettant de les utiliser à la première occasion.

Elle ne tarda pas à se présenter.

De Paris, Coigny et Hyde de Neuville insistaient sur l'avantage qu'il y aurait pour eux à connaître à temps les mesures que le gouvernement pouvait prendre contre le parti royaliste et de pénétrer les secrets propres à seconder ou à entraver les dessins de ce parti. « Cette tâche difficile, avoue Hyde de Neuville, demandait un homme intelligent, adroit et prudent. » On avait Dupérou sous la main; on le recommanda aux agents de Paris et il devint ainsi l'organisateur de la contre-police que, du reste, la bonne fortune de Fouché ne tarda pas à lui faire découvrir.

Pendant plusieurs semaines, Dupérou se montra assez exactement renseigné sur les ordres qui partaient des bureaux de Fouché. A diverses reprises, des individus suspects, dont l'arrestation avait été ordonnée, furent avertis à temps; d'autres, qui pouvaient craindre d'être désignés à la police, furent rassurés, et, notamment, Coigny et Hyde

de Neuville qui s'attendaient toujours à quelque mésaventure. Les informations que Dupérou recueillit de la sorte au profit de ses amis lui étaient fournies par un officier de paix, nommé Clément, employé dans les bureaux, dont, à prix d'argent, il s'était assuré le concours.

Dans ce rôle, Dupérou révélait autant d'habileté que de zèle. Sans doute, il lui arriva de n'avoir pas prévu certaines mesures; des gens furent arrêtés, auxquels il avait affirmé que la police ne s'occupait pas d'eux. De même, plusieurs de ses rapports témoignent de l'insuffisance, de l'inexactitude et même de l'insignifiance accidentelle de ses renseignements. La confiance qu'il inspirait à son parti ne paraît pas cependant en avoir été ébranlée. S'il lui était prouvé que son informateur l'avait trompé, il objectait « que, en matière de police, il y a des opérations qui ne se décident qu'entre le ministre et son secrétaire général ».

Au surplus, il ne se bornait pas à surprendre les secrets de la police. Il avait organisé, pour le bien de la cause, des moyens de correspondance entre Londres et Paris. Parmi les gens qu'il y employait se trouvait une jeune femme qu'il avait

connue dans des maisons amies. Elle figure dans les pièces judiciaires sous le nom de Mme Chalamet, née Marianne Gachon. Son mari, de qui, depuis peu, elle vivait séparée, était contre elle en instance de divorce. Jolie, élégante, à peine âgée de vingt-six ans, mais quelque peu réduite aux expédients, elle devint la maîtresse de Dupérou, et, dès ce moment, elle participa à ses opérations. A tout instant, elle part en voyage. Un jour, elle est en Belgique; un autre jour, à Calais. Ces allées et venues qu'elle payera un peu plus tard par huit mois de détention préventive, dont quarante jours au secret, n'ont d'autre but que de faciliter la correspondance dont elle est le canal.

Elle n'est pas la seule femme qu'on voit, à cette époque, évoluer sur l'étrange théâtre où se déroulent les aventures du royalisme. On en trouve plus d'une parmi les conspirateurs. Hyde de Neuville lui-même ne craint pas de recourir à leur savoir-faire. C'est chez une femme, la veuve Mercier, que sa situation modeste ne permet pas de soupçonner, qu'il réunit les membres du Comité; à elle qu'il confie ou laisse confier les papiers de l'agence. Sans lui en révéler le

caractère, il la prie de les garder. Elle accepte, et ces papiers compromettants : lettres du comte d'Artois, confidences d'émigrés, plans de prise d'armes, liste d'officiers de la garnison de Paris qu'on croit corruptibles, faux passe-ports, fausses cartes de sûreté, et tant d'autres pièces révélatrices que Coigny recommande sans cesse de détruire, que Hyde de Neuville a promis de brûler et qu'il conserve imprudemment, restent ainsi aux mains de la veuve Mercier chez qui bientôt la police les découvrira.

En Bretagne et en Normandie, c'est encore des femmes de tout âge et de toute condition que le comité Coigny emploie pour le service de la cause royale. L'une d'elles, qui signe ses lettres « le Petit Matelot », est une Anglaise quinquagénaire, Arabelle Williams. Elle habite Paris depuis 1772 ; elle est libre, riche, indépendante. Comment Hyde de Neuville est mis en rapport avec elle, nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que nous la trouvons, en 1800, parmi les messagers les plus actifs de la correspondance avec l'Angleterre. Tantôt habillée en homme, tantôt sous les vêtements de son sexe, elle quitte Paris fréquemment pour aller s'embarquer au

Tréport, ou à Dieppe, ou à Cayeux, portant, cousus dans les doublures de ses jupes, des papiers que les conspirateurs entre eux appellent des dentelles, et qui sont impatiemment attendus à Jersey, d'où elle revient bientôt chargée des réponses.

Elle n'est pas la seule qui remplit ce rôle périlleux. Il faut citer encore Rose-Blanche-Fleurice-Aimée Cyrenne, dite de Banville, du nom du village de l'Orne où elle est née. Nos documents la désignent sous le nom de Jeanne d'Arc. Son signalement, tel qu'il existe dans son dossier conservé aux Archives, nous apprend qu'elle avait vingt-sept ans, des yeux bleus, des cheveux châtons. Ce qui autorise à croire que sa jeunesse la rendait séduisante et lui valait de nombreux hommages, c'est que, parmi les lettres saisies chez elle au moment de son arrestation, il s'en trouve qui sont de véritables déclarations d'amour; telle celle-ci dont l'auteur « lui souhaite un joli petit mari, bien doux, bien complaisant et fidèle..... et trente mille livres de rentes ». — « N'oubliez pas, ajoute-t-il, que vous m'avez promis que je serais des noces. Ce sera pourtant pour moi le supplice de Tantale : tandis qu'un

autre se livre aux délices de la volupté, il est bien cruel d'être spectateur indifférent. »

Il ne faut pas conclure de ces témoignages d'admiration quelque peu ridicules que Rose de Banville est une petite maîtresse. C'est au contraire une énergique, une vaillante, une résolue, royaliste dans le sang, et dont aucun péril ne saurait ralentir l'ardent dévouement à la cause royale. A Bayeux, où elle réside ordinairement, elle a élu domicile chez une de ses amies, Mme de Vaubadon, née de Mesnildot, qui, elle aussi, possède tous les attraits de la jeunesse et de la beauté, mais dont on ne saurait, comme on le peut faire pour Rose de Banville, vanter les mœurs, la conduite et la dignité. Il y a de tristes histoires sur cette Mme de Vaubadon : des liaisons scandaleuses avec plusieurs chouxans de grande marque, tels que le chevalier de Bruslard et le vicomte d'Aché; sa conduite envers son mari, ses procédés indéliçats pour se procurer de l'argent, et, ce qui est pire que tout, ses relations avec la police, résultat de sa vénalité, et qui permettent de l'accuser d'avoir odieusement dénoncé et livré de malheureux proscrits dont elle avait su, à force de séduction, capter la confiance.

Compromise en 1800 par sa participation au complot que nous racontons, et en 1804 dans la fameuse conspiration de Georges, ce n'est qu'en 1806, à la suite de la tragique aventure du vicomte d'Aché, dont nous avons fait ailleurs le récit<sup>1</sup> que fut révélé le rôle abominable qu'elle avait joué vis-à-vis des royalistes. Mais, ce rôle, à supposer qu'elle y fût entrée déjà au moment où le comité Coigny recourait à son dévouement vrai ou factice, personne alors ne le soupçonnait. Rose de Banville, notamment, ne pouvait que croire à la sincérité du zèle royaliste de son amie.

A côté de ces personnages que s'était adjoints le comité Coigny et qu'employaient tour à tour Hyde de Neuville et Dupérou, il faut citer encore l'abbé Ratel et l'abbé Godard.

Le premier ne vaut pas cher. C'était un de ces nombreux dévoyés que la Révolution avait jetés hors des gonds. Né à Saint-Omer, d'une famille honorable, ayant un frère avoué à Paris, il avait embrassé le sacerdoce. Devenu curé d'une des paroisses de Dunkerque, mais la conscience promptement débilitée par l'imprévu des événe-

1. Voir : *La Police et les Chouans.*

ments, il avait bientôt oublié ses engagements et ses devoirs. Son zèle royaliste, duquel on peut dire qu'il fut plus nuisible qu'utile à la cause qui le lui suggérait, avait fait oublier qu'il était prêtre. Il l'oubliait volontiers lui-même, ainsi que le prouve la place que tenait alors dans sa vie une jeune femme, Julienne Spère, dite Mme Derlang, qui tomba dans les filets de Fouché, en même temps que celles dont nous venons de parler. Ratel est le commissionnaire de l'agence dans Paris. C'est lui, notamment, qui communique à certains journaux les informations qu'on veut répandre dans le public. Il est jeune, entreprenant, actif, et aucun effort ne lui coûte s'il en espère un profit.

L'abbé Godard, ancien grand-vicaire de l'archevêque de Toulouse, est spécialement employé par l'agence à la traduction des lettres chiffrées. Mais lui, du moins, est demeuré fidèle aux devoirs de son état. Il travaille pour la religion autant que pour la monarchie, et c'est en vain que la médisance chercherait à s'exercer contre sa mémoire.

A mentionner encore, parmi les associés du comité de Coigny, le journaliste Fiévée, dont le rôle demeure assez obscur mais qui semble être

allé à Londres, à la fin de 1799, au même moment que Hyde de Neuville et Crénolles, afin d'appuyer leurs démarches auprès du comte d'Artois; le chevalier de Margadel, dit Joubert, ancien officier au régiment Royal-Comtois, émigré en 1791, employé à l'armée des Princes avec ses quatre frères, passé ensuite en Vendée où il a commandé un corps de chouans dans les bandes de Bourmont; homme terrible, toujours prêt aux violences, qui, pour procurer à son parti les fonds dont il a besoin, se fait, en de certains jours, brigand de grand chemin, et arrête, l'arme au poing, les voitures publiques; le chevalier de Toustain, un tout jeune homme, dix-neuf ans, officier dans l'armée royaliste du Maine, venu à Paris à la faveur de l'armistice, sous le prétexte de voir son frère, chouan comme lui, détenu au Temple, mais en réalité pour acheter des armes, et qui devait payer de sa vie les imprudences qu'il commit durant son séjour dans la capitale; Hyde de Neuville cadet, que son frère tenait au courant de tous ses projets, et qui, plus ou moins secrètement, participa maintes fois à leur exécution; De La Haye, l'ancien député fructidorisé, qui recevait à Anvers, où il s'était établi, des lettres expédiées de Londres pour

l'abbé Ratel et les lui faisait passer; un sieur de Butler, jadis capitaine de dragons, dont le rôle n'est pas bien défini et qui paraît avoir surtout expié en cette circonstance les relations que, depuis longtemps, il entretenait avec les émigrés.

Cette liste pourrait être allongée indéfiniment, et peut-être y aurait-il lieu d'y faire figurer le beau-frère de Hyde de Neuville, l'ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, De La Rue. Rentré en France au commencement de 1800, il possédait une usine dans la Nièvre. Les besoins de son industrie l'avaient déterminé à se faire ouvrir un crédit chez les banquiers parisiens, Mallet frères. Lorsque la police chercha à connaître l'emploi des fonds qu'il avait touchés, cet emploi parut suspect. A défaut de griefs positifs, c'en fut assez pour qu'on le déclarât complice de la conspiration. Son cas est celui de plusieurs autres individus dont la culpabilité ne put être établie, mais qu'une longue détention châtia de s'être exposés à des soupçons plus ou moins fondés.

## III

Nous avons raconté comment, après le premier voyage de Hyde de Neuville et du comte de Crénolles à Londres, ils avaient appris, en retournant en France, l'événement du 18 brumaire. Cet événement, on s'en souvient, ne les avait pas découragés. Revenus de leur stupéfaction, ils regagnèrent Paris avec la ferme volonté, Hyde de Neuville surtout, de continuer à lutter pour la cause royale, et furent heureux d'y retrouver le chevalier de Coigny, toujours animé des mêmes intentions. Ils ne se dissimulaient pas, cependant, que les circonstances avaient changé. Elles ne leur offraient plus autant de chances de succès que lorsqu'ils n'avaient devant eux que le gouvernement du Directoire, menaçant ruine de toutes parts. Il était de plus en plus visible que Bonaparte prétendait avoir raison de toutes les résistances. Là où les moyens de persuasion avaient échoué, il employait les moyens de rigueur. Le 8 janvier 1800, voyant que les négociations pour la paix avec la Vendée n'avançaient pas, il écrivait au général d'Hédouville : « Que j'apprenne bientôt que les chefs des

rebelles ont vécu. Soyez inexorables pour les brigands. »

D'autre part, travaillée tour à tour par des négociateurs habiles et prodigues de bonnes promesses, par des menaces froudoyantes qu'appuyait la présence, dans les contrées rebelles, d'une force armée alerte et résolue, la chouannerie ne battait plus que d'une aile. Ses principaux chefs s'étaient soumis; leurs soldats étaient rentrés dans leurs foyers, refusaient d'en sortir, convaincus de l'inutilité de tentatives nouvelles. Seuls, quelques irréconciliables restaient encore debout. En de telles conditions, l'issue d'un soulèvement dans Paris devenait singulièrement problématique. Il n'est donc pas étonnant qu'après avoir envisagé cette situation, Coigny et Hyde de Neuville aient pensé qu'avant de recourir à la violence, ainsi qu'ils se l'étaient d'abord proposé quand il s'agissait de renverser le Directoire, il fallait essayer d'obtenir de Bonaparte qu'il se fit lui-même le restaurateur de la royauté.

Ils soumièrent au comte d'Artois ce plan nouveau que leur suggérait l'état des choses, bien loin de se douter qu'au même moment Louis XVIII s'efforçait, de son côté, par l'entremise de l'abbé

de Montesquiou, d'ouvrir avec le Premier Consul une négociation analogue. Ils exprimaient l'avis qu'il serait opportun que le comte d'Artois écrivit directement à Bonaparte. Ils lui avaient même envoyé en minute le début de la lettre à écrire. On pouvait en attendre de bons effets si le prince, en la complétant, savait y flatter l'orgueil et les ambitions du prestigieux personnage auquel elle était destinée.

« Monsieur le général, y était-il dit, un grand homme ne se laisse pas gagner; mais, un grand homme peut se laisser convaincre. Ce n'est pas un prince ne consultant que son intérêt qui vous écrit; c'est un Français, c'est un soldat qui ne cesse de faire des vœux pour sa patrie. Général, que de maux ont affligé la France! que de maux peuvent l'affliger encore! son bonheur cependant ne dépend que de vous. Que Bonaparte s'arrête à cette douce idée et qu'il voie, à côté de sa gloire acquise, toute celle qu'il peut encore acquérir. Général, que vous deveniez usurpateur, vous avez tout fait pour vous, rien pour la paix du monde, et la postérité ne voit plus en vous qu'un illustre ambitieux qu'elle condamne. Que vous consentiez à partager le pouvoir avec des hommes qui ne

peuvent s'élever qu'à l'ombre de vos lauriers, ces mêmes hommes sont là pour vous trahir, pour vous frapper peut-être. Que vous rendiez, au contraire, aux Français le seul gouvernement qui doit les rendre heureux, que par vous une paix glorieuse et durable soit enfin assurée, que par vous les abus qui pouvaient exister sous l'ancien régime disparaissent avec le crime du nouveau, qu'il ne reste de cette Révolution que ce qu'elle put produire de grand et de glorieux..... »

Le projet de lettre envoyé au comte d'Artois s'arrête là. Le prince refusa d'y rien ajouter. Il ne croyait pas à l'efficacité d'un appel à Bonaparte. C'est par l'exécution des projets hostiles antérieurement arrêtés que devait, selon lui, être poursuivie la chute du gouvernement consulaire.

Lorsque le Comité Coigny eut connaissance de ce refus, il n'était que trop disposé, non seulement à s'y résigner, mais encore à le souhaiter, par suite d'un événement tragique qui venait de prouver aux conspirateurs que Bonaparte n'entendait céder son pouvoir à personne, qu'il voulait être seul maître et qu'il ne reculerait devant aucune rigueur pour asseoir sa puissance sur des bases inébranlables. Dans sa pensée, l'heure était

venue de faire un exemple, et le jeune chevalier de Toustain, dont nous avons parlé tout à l'heure, fut la victime de cette intraitable volonté.

A son insu, l'infortuné était surveillé par la police. Ses allures ayant paru suspectes, une perquisition fut opérée chez lui. On y saisit des cocardes blanches, des plumets blancs et la preuve qu'il avait commandé des poignards chez des marchands d'armes. C'en fut assez pour le perdre. Arrêté et traduit aussitôt devant une Commission militaire, sa jeunesse ne trouva pas grâce auprès de ses juges. Quelques heures plus tard, dans la plaine de Grenelle, il tombait sous les balles d'un peloton d'exécution.

Cet excès de rigueur n'était pas fait pour apaiser les ardeurs des conjurés; il les exaspéra. Si, jusqu'à ce moment, ils avaient pu hésiter à frapper Bonaparte, l'hésitation maintenant n'était plus permise. « Aujourd'hui, je mettrais ma gloire à le poignarder, écrivait Hyde de Neuville au comte d'Artois. Le sentiment qui m'anime est général parmi les hommes du parti. » Désormais, il ne pouvait être question que de représailles contre celui qui, aux yeux des conspirateurs, n'était plus « qu'un vil brigand ».

Dès ce moment, l'objet de la conspiration se précise. Les rapports des conjurés avec les rares chefs chouans qui n'avaient pas désarmé, tels que Cadoudal, Bourmont et Frotté, deviennent plus actifs; on étudie de plus près les moyens d'attaquer le Premier Consul. Le chevalier de Margadel est chargé de préparer cette attaque dont la direction lui est confiée et de recruter quelques hommes résolus, à l'aide desquels il l'exécutera.

Hyde de Neuville fait part de ces projets au comte d'Artois. Il voudrait que le prince, en débarquant en France, pût offrir, à côté d'une proclamation incitant à la guerre contre les Français rebelles à l'autorité légitime, les bases d'un traité de paix définitive avec les Français soumis. Il serait habile d'honorer dans cette proclamation le courage des soldats républicains. « Ils ne veulent pas, écrit-il, être pardonnés, mais considérés comme ayant servi utilement la France. Ils demandent des garanties, et, la première, la présence de Pichegru. Elle entraînerait des régiments, et, quand le prince arriverait, tout serait disposé. »

Non content de donner ses conseils, notre entreprenant conspirateur s'adresse directement au

général qui fut le conquérant glorieux de la Hollande et qui n'est plus maintenant qu'un misérable traître, errant à travers l'Allemagne et sollicitant de l'étranger des armes contre sa patrie. La requête de Hyde de Neuville, celle du comte d'Artois trouvent Pichegru hésitant. Il ne refuse pas son concours ; mais, il évite de le promettre.

En dépit des allées et venues et des échanges de correspondance, que comportait la préparation d'un tel projet, la police ne le soupçonnait pas. Elle ne savait rien de ce complot déjà vieux de plusieurs mois ni des démarches dont étaient secrètement l'objet divers personnages politiques, des généraux tels que Bernadotte, Macdonald, Beurnonville, et dont le Comité Coigny s'attribuait, à tort ou à raison, le mérite. Le 21 janvier 1808 seulement, une inutile bravade des conjurés lui donna l'éveil.

A l'aube de ce jour, huitième anniversaire de la mort de Louis XVI, le portique de l'église de la Madeleine, à la stupéfaction des Parisiens, se trouva tendu d'un long drap mortuaire sur lequel était affiché le testament du feu roi. L'affiche fut également placardée dans plusieurs quartiers de Paris et même au pied de la statue de la Liberté,

qui s'élevait alors sur la place de la Révolution. Dans ses mémoires, Hyde de Neuville avoue que c'est lui, aidé de son frère et de quatre de leurs amis, qui avait fait le coup. Il ne paraît pas se douter que sa conduite, en cette circonstance, révèle plus de témérité que de prévoyance. Elle reçut l'approbation du comte d'Artois; mais elle fut blâmée par Louis XVIII lorsqu'à Mitau, où il était alors, il en eut connaissance.

La police, malgré ses recherches, ne découvrit pas les auteurs de l'affichage. Mais, en le rapprochant de divers autres incidents de moindre importance, signalés par ses agents, elle y trouva la preuve que les royalistes redoublaient d'activité et qu'il existait un complot tendant au rétablissement de l'ancien régime. Toutefois, elle manquait de renseignements précis. A en croire le contre-policier Duperron, informé par l'officier de paix Clément, ses soupçons ne se portaient encore ni sur le chevalier de Coigny ni sur Hyde de Neuville. Elle ne pouvait pour l'instant que redoubler de vigilance, et c'est ce qu'elle fit.

Il est remarquable que, jusqu'à ce moment, le chevalier de Coigny et Hyde de Neuville avaient



continué à circuler dans Paris, à se montrer parfois dans les endroits publics, portant assez haut la tête, manifestant assez d'assurance et de sérénité pour qu'il ne vint à l'idée de personne qu'ils nourrissaient de ténébreux desseins. On rencontre Hyde de Neuville au café Hardy, sur le boulevard, près de la rue Taitbout; chez Comtat le restaurateur; il y vient fréquemment; c'est même là qu'il dicte ses ordres aux agents subalternes et autres qui s'y donnent rendez-vous pour se concerter avec lui. On le voit encore en compagnie des chefs chouans qui sont venus dans la capitale pour traiter de la paix avec le gouvernement consulaire, et dont les allures parfois excentriques, les costumes surannés, les figures hirsutes ne laissent pas d'étonner les Parisiens. Il accompagne certains d'entre eux aux Tuileries où les reçoit le Premier Consul. Il assiste aux entrevues de ce dernier avec Georges Cadoudal et avec d'Andigné. Bonaparte le reçoit même seul, et c'est Talleyrand qui le conduit dans sa voiture à cette audience. Il est l'habitué d'un petit nombre de salons, assidu chez la baronne de Montchenu, chez la comtesse d'Aubusson, chez Mme de Damas, chez le marquis d'Harcourt. S'il quitte Paris,

c'est tout simplement pour aller voir sa famille dans la Nièvre.

Néanmoins, craignant d'être surveillé, il se montre constamment soucieux de dépister la police. Dans Paris, il sort rarement à pied; il a plusieurs domiciles; il couche rarement plusieurs jours de suite dans le même. Pour recevoir sa correspondance, il a également plusieurs adresses. En vérité, s'il était poursuivi, il serait insaisissable. Et cependant, à cette heure encore, les soupçons dont il commence à être l'objet sont tellement vagues que la police ne le surveille que de loin. Bientôt, il n'en sera plus de même; elle cherchera à le prendre. Mais, il aura fait l'apprentissage de l'existence errante des conspirateurs, et c'est en vain que les agents iront tour à tour à Gien, à Bourges, au château de l'Étang, partout enfin où on leur signale sa présence; toujours ils arriveront trop tard. En attendant, il n'est en apparence qu'un royaliste inoffensif auquel on ne peut reprocher que la multiplicité de ses déplacements.

Le chevalier de Coigny affecte une égale tranquillité; il pousse l'audace jusqu'à faire de courtes apparitions dans le monde officiel. Le ministre

de la police qu'il y rencontre et qui, probablement, le tient quelque peu en suspicion, ne peut croire, quand il cause avec lui, qu'il cause avec un conspirateur dangereux. Il peut d'autant moins le croire que Coigny est traité en ami par Mme Bonaparte et qu'il entretient des relations cordiales avec le général Morand, commandant la place de Paris.

Sorti des rangs de l'ancienne armée, ce brillant soldat avait conquis tous ses grades à la pointe de l'épée. Il s'efforçait de rester à l'écart des coteries politiques, et toute sa conduite témoignait de son admiration pour le premier Consul. Mais, quoique ses allures fussent celles d'un enfant du peuple, il n'oubliait pas qu'il était d'origine aristocratique et que son enfance s'était écoulée entre les murs d'un château, propriété de son père, Jérôme de Morand. On doit supposer que ce souvenir avait contribué à le rapprocher de Coigny. Chez Mme Bonaparte, où sa conduite en brumaire, à laquelle il devait d'avoir été appelé au poste qu'il occupait, lui avait valu ses grandes et petites entrées, Morand frayait avec le chevalier, pour qui ces rapports constituaient une protection et qui cachait si bien ses visées que, volontiers, on

oubliait son passé de royaliste. La tranquillité de Coigny pourrait donc, si elle eût été sincère, très aisément s'expliquer. Mais, pour dire le vrai, elle était plus apparente que réelle et révèle surtout en lui un vif désir de dissimuler les incessantes inquiétudes que lui causaient les imprudences de Hyde de Neuville.

Ces imprudences, celui-ci ne les avoue pas dans ses mémoires; mais nous en trouvons des preuves ailleurs, et notamment dans un rapport rédigé ultérieurement par un jeune homme, le chevalier de Gallard, qui servait de secrétaire à Coigny et qu'on est surpris de ne pas voir figurer dans la procédure qui suivit la découverte du complot. Son nom n'y est même pas prononcé et nous ignorerions jusqu'à son existence si, par une lettre du vicomte de Durfort, gendre de Coigny, datée de Londres, le 3 novembre 1800, et adressée au comte d'Avaray à Mitau, pour être soumise au roi, nous ne savions que le chevalier de Gallard est l'auteur du rapport qui accompagne cette lettre.

Les folles démarches de Hyde de Neuville y sont longuement exposées. Gallard incrimine notamment la faute qui consistait à conserver les

papiers les plus compromettants, bien que Coigny recommandât toujours de tout brûler :

« Il n'écrivait jamais, est-il dit dans ce rapport rédigé, nous le rappelons, après la découverte du complot; il refusait de garder toute espèce de compte, disant qu'il était certain de la confiance de Monsieur et qu'il ne doutait pas qu'il n'eût autour de lui que des gens d'honneur; il poussait la prudence jusqu'à vouloir brûler lui-même les papiers qui dépendaient immédiatement de lui et jusqu'à ne jamais se dessaisir de ceux que l'on ne pouvait se dispenser de garder, vu leur importance... Il me confia le plan sur Brest écrit de la main du *fermier* (M. du Bouchage) et me recommanda de le lui rapporter après l'avoir fait copier chez M. Hyde. Celui-ci, qui était toujours pressé, voulait le garder, prétextant avec impatience que M. de Coigny le lui confierait certainement. Mais, fidèle dans l'exécution des ordres que j'avais reçus, je lui répondis avec fermeté qu'il était le maître de l'aller demander; que, pour moi, je le remportais; après quoi, se radoucissant, il me proposa de le copier moi-même, ce que je fis. La copie a été prise et sans l'exactitude de M. de Coigny à remettre fidèlement son manuscrit au

*fermier*, celui-ci était perdu indubitablement. »

On saisit là sur le vif une des causes de la défiance instinctive que Hyde de Neuville inspirait au chevalier de Coigny. Le même rapport nous révèle que, depuis longtemps, s'était créée entre les deux complices une divergence d'idées. Coigny trouvait que Hyde de Neuville promettait beaucoup, mais ne produisait en définitive que des projets impraticables, sans aucun moyen d'exécution. Ce grief n'était que trop fondé, comme le prouve cet autre extrait du rapport Gallard :

« D'après les notes que l'on a trouvées dans les papiers de M. Hyde, sur des choses qui n'ont jamais existé ou au moins dont M. de Coigny n'a jamais eu connaissance, l'on dirait qu'il donnait carrière à son imagination pour le plaisir d'écrire les rêves qu'il faisait éveillé, et que ses conversations n'étaient que la préparation du chapitre qui devait l'occuper le soir pour un roman sur la contre-révolution. »

Ces quelques lignes précisent l'objet des querelles qui éclataient trop souvent entre les conspirateurs. Coigny, cependant, y apportait beaucoup d'indulgence. Attribuant les démarches de Hyde

de Neuville « au feu de la jeunesse, à la fermentation d'un esprit exalté et d'un cœur brûlant », il essayait de le calmer et de le diriger; il résistait sans se lasser à ses emportements et refusait avec opiniâtreté de se mettre en avant, ainsi que le lui conseillait son fougueux associé. Coigny, se conformant aux ordres du comte d'Artois, entendait dissimuler son rôle, ne se découvrir qu'en temps opportun et lorsqu'il serait nécessaire que les royalistes fidèles trouvassent dans sa personne un point de ralliement.

Cette attitude exaspérait Hyde de Neuville. Parlant de Coigny, il disait :

« Il n'est qu'un conspirateur à l'eau de rose. »

Animé de tels sentiments, il négligeait les mesures de prudence que comportait la situation, notamment en ce qui touche les papiers dont la découverte eût livré à la police tous les secrets du parti royaliste. Non seulement il ne les avait pas détruits, malgré les recommandations pressantes de Coigny, mais encore il le plaisantait volontiers sur ce qu'il appelait la peur, ne cessant de répéter qu'on ne trouverait jamais rien chez lui qui compromît quelqu'un.

« Si quelqu'un devait être compromis, ajoutait-

il, ce serait moi, je serais pendu; mais ce ne serait qu'un homme de moins pour la cause. »

Nous apprenons encore par le rapport Gallard qu'un jour, à la suite d'une visite qu'il avait rendue à Coigny, Hyde de Neuville, en s'en allant, oublia son manteau dans l'antichambre. Mme de Coigny eut la curiosité de fouiller dans les poches. Elle y trouva le compte rendu d'une conversation que le jeune homme avait eue, peu de jours avant, avec Bonaparte, et le commencement du rapport qu'il en faisait : « J'étais présent, raconte le chevalier de Gallard. Qui peut répondre que tous les domestiques qui étaient venus dans la soirée n'en avaient pas pris lecture? »

Ce n'est pas seulement en rappelant ces incidents que Gallard constate la jactance de Hyde de Neuville. Il l'accuse encore d'avoir fréquemment, dans les lettres qu'il envoyait à Londres, exagéré à l'excès les dispositions de l'opinion publique en France, « fait *mousser* ses projets et les moyens de les exécuter ». Hyde poussa l'exagération si loin que Coigny se crut obligé d'écrire au comte d'Artois pour le mettre en garde contre des informations qui altéraient la vérité, « et pour

présenter les objets sous le jour qui frappait ses yeux éprouvés par l'expérience ».

Mécontent d'être ainsi désavoué, Hyde de Neuville prit le parti de retourner en Angleterre afin de faire prévaloir les idées auxquelles Coigny refusait de se rallier, et tel fut l'objet de son second voyage à Londres au mois d'avril 1800, en compagnie de Georges Cadoudal.

On a vu plus haut quelles résolutions furent prises pendant son séjour auprès du comte d'Artois. Elles avaient pour objet de régler l'action du Comité de Paris et de créer un parfait accord entre lui et les insurgés de l'Ouest comme entre lui et les diverses agences royalistes qui existaient alors en France et hors de France. Ces résolutions, qui allaient être déjouées, démontrent que, à cette heure encore, les conjurés n'avaient pas perdu confiance, et qu'en dépit des obstacles qui renaissaient sans cesse sous leurs pas, ils croyaient à la possibilité de la victoire finale. Mais, tandis que Hyde de Neuville s'agitait à Londres à l'effet de faire adopter ses vues, se produisait à Paris un événement, résultat de ses imprudences et qui donnait cruellement raison aux craintes de Coigny.

A cette époque paraissaient, à tout instant, des libelles contre le Premier Consul. Des subalternes, affiliés aux partis d'opposition, aidaient à les répandre. Il venait d'en être publié un intitulé : *Les adieux de Bonaparte*. Un écrivain royaliste, Michaud, en était l'auteur ; mais il ne l'avait pas signé, et la police, qui cherchait à en entraver la propagande, cherchait également à savoir par qui il avait été écrit.

Une dénonciation anonyme, comme il s'en produisait souvent alors, fixa son attention sur l'abbé Godard, l'un des secrétaires du Comité Coigny ; il fut mis en surveillance. En dépit de son esprit et de ses sentiments d'honneur, l'abbé était en affaires « d'une incroyable légèreté », avoue Hyde de Neuville, qui cependant l'employait ; il se laissa surprendre à son insu, distribuant dans la rue des exemplaires de la brochure. Au lieu de l'arrêter, l'espion attaché à ses pas le suivit ; il le vit entrer dans la maison qu'habitait la veuve Mercier, à laquelle, nous l'avons dit, était confié le dépôt des papiers du Comité.

De condition modeste, cette femme vivait seule avec une servante dans un petit appartement. Elle était connue de l'abbé Godard, à qui la

solitude dans laquelle elle végétait avait paru offrir toutes les garanties de sécurité. Chargé de déchiffrer les correspondances qui arrivaient de Londres, il allait, quand il les avait déchiffrées, et, au lieu de les brûler, en déposer les originaux chez elle, convaincu que la police ne s'aviserait pas de les chercher en cet endroit.

Le lendemain, à six heures du matin, trois agents en bourgeois se présentaient au domicile de la veuve Mercier avec la certitude qu'ils allaient y découvrir un dépôt du libelle incriminé, mais sans penser le moins du monde qu'ils y trouveraient autre chose. La veuve Mercier était encore au lit. La femme à son service, effrayée par l'aspect de ces hommes inconnus qui parlaient durement, s'empressa d'aller lui demander si elle pouvait les recevoir. Mais, sans attendre une réponse, ils s'étaient introduits dans la chambre et la veuve Mercier n'eut pas le temps de faire disparaître les papiers dont elle était dépositaire. Si grande, du reste, fut sa terreur quand ces messieurs déclinerent leur qualité et leurs ordres, qu'en eût-elle eu le temps, elle n'aurait pas eu assez de sang-froid pour agir.

A coté de la cheminée se trouvait une armoire

sur laquelle était restée la clé. C'est celle-là qu'ouvrirent tout d'abord les agents. Ils y découvrirent un grand nombre de brochures, et, ce à quoi ils ne s'attendaient pas, pêle-mêle avec elles, des tas de papiers dont un rapide examen leur révéla l'importance. La perquisition qu'ils continuèrent dans l'appartement ne leur livra pas autre chose. Mais ils en tenaient assez pour être satisfaits de leur expédition, dont le facile succès, dû au hasard, leur révélait en même temps l'imprudence des conspirateurs. Quelques instants après, la veuve Mercier était conduite au dépôt de la Préfecture de police d'où, après un interrogatoire sommaire et tandis que les papiers étaient envoyés au cabinet de Fouché, elle fut dirigée sur la prison du Temple.

Dans le rapport qui nous fournit ces détails, le chevalier de Gallard raconte qu'il fut prévenu de l'événement par « le bruit du quartier ». Il courut chez la veuve Mercier et n'y trouva plus que la servante laissée en liberté ; les policiers étaient partis. « J'arrivai, dit-il, comme ils venaient de sortir. Je sauvai cependant, dans un autre endroit, le chiffre dont on se servait en dernier lieu et quelques autres papiers. Mais la police n'en avait

pas besoin, presque toutes les lettres saisies étant déchiffrées entre les lignes. »

Quant à l'abbé Godard, reconnaissant tardivement combien il avait été coupable en aggravant par sa propre imprudence celles de Hyde de Neuville, et contraint de songer à sa sûreté, il parvint à se mettre à l'abri. Mais un inconsolable désespoir l'accompagna dans la retraite où il s'était réfugié. Il s'accusait d'avoir, par sa légèreté, provoqué cette fâcheuse aventure. « Mon ami, quel affreux événement! écrivait-il à Hyde de Neuville, qui était encore à Londres. Nécessairement, vous aurez, pour vous justifier, à parler de moi à Monsieur; quelle cruelle manière d'être connu de lui! »

Hyde de Neuville aurait pu alors imputer au malheureux abbé la responsabilité de la saisie. Quelques-uns de ses amis d'Angleterre, et notamment la comtesse de Boigne, le lui conseillaient et le pressaient de tout dire au comte d'Artois<sup>1</sup>. Mais soit qu'il mesurât l'étendue de ses propres torts,

1. C'est Hyde de Neuville qui, dans ses mémoires, fait intervenir ici Madame de Boigne. Dans les siens, elle ne fait aucune allusion à ces incidents. Elle avait alors dix-neuf ans et l'on ne peut que s'étonner que Hyde de Neuville ait cru devoir, dans des circonstances aussi graves, mentionner l'opinion d'une si jeune femme dépourvue d'autorité comme d'expérience.

soit que sa générosité naturelle lui fit un devoir de ne pas accabler un vieillard malheureux, il garda le silence. Le comte d'Artois eut l'esprit de ne pas chercher à savoir auquel de ses agents de Paris il y avait lieu de faire remonter cette responsabilité : « Il continua à me traiter avec une extrême bonté », dit Hyde de Neuville. On doit croire qu'il en eût été de même pour Coigny s'il se fût trouvé à Londres en ce moment; mais, sans doute, celui-ci ne se fût pas contenté de cette indulgence, et, ce qui le prouve, c'est le rapport que son secrétaire, le chevalier de Gallard, rédigea pour le défendre et que son gendre, le vicomte de Durfort, fit parvenir à Louis XVIII.

La saisie opérée livrait à la fois à la police l'objet de cette conspiration restée encore à l'état de projet et les noms des conjurés. Il ne lui fallut pas un grand effort, les pièces étant déchiffrées, pour découvrir tout ce qu'elle avait intérêt à connaître. Le 8 mai, le *Moniteur* annonçait la découverte de la conspiration et publiait un arrêté du Premier Consul convoquant une Commission composée de quatre conseillers d'État : Chaptal, Hemmery, Brune et Champagny, chargés d'examiner les pièces saisies, de parapher celles

qui paraîtraient importantes et d'en rédiger un précis historique.

Le premier examen auquel se livra cette Commission lui révéla la part que l'Angleterre avait prise au complot et les rapports des conjurés, désignés sous des noms de guerre, avec les ministres anglais. Dans la correspondance révélatrice de leurs desseins et de leurs illusions, le chevalier de Coigny s'appelle *Dubois* ou *Gros-Voisin*; Hyde de Neuville, *Paul Berry*; Dupérou, *Marchand*; Crénolles, *Durocher*; le comte d'Artois, *Honoré*, et Louis XVIII, *Adrien*. En toutes leurs lettres, la main du gouvernement britannique apparaît. Aussi, la Commission, ayant à trouver un titre pour la publication qu'elle avait ordre de préparer et qui suivit ses travaux, n'hésita-t-elle pas à donner à cette opuscule celui de *La conspiration anglaise*, titre amplement justifié. C'est en effet avec l'argent de l'Angleterre, grâce à des moyens fournis en partie par elle, que les conjurés devaient être mis à même d'agir, et, ce qui le démontre, c'est qu'au moment où le complot était découvert à Paris, Hyde de Neuville s'efforçait à Londres d'en assurer l'exécution.

En principe, le travail des commissaires devait

former deux volumes. Pour des causes qui nous échappent, le second ne fut pas publié, et seul le premier existe encore. Les pièces dont les archives d'État ont conservé les originaux s'y trouvent pour la plupart reproduites.

Leur découverte ne suffisait pas cependant à dissiper les obscurités qui environnaient encore l'affaire. Mais la police de Fouché excellait à faire parler les détenus. Entre ses mains, la veuve Mercier, sous l'empire de l'effroi que lui avait causé son arrestation, devint aisément une indicatrice intarissable, dont les révélations furent complétées ultérieurement par les aveux des gens arrêtés.

Il est vraisemblable que Mme de Vaubadon ne fut pas la dernière à parler. Elle avait été trouvée à Bayeux et incarcérée aussitôt. Le rôle abominable qu'elle joua plus tard, et notamment lorsque, en 1806, la police cherchait à s'emparer du vicomte d'Aché, autorise à penser que, dès 1800, elle s'exerça dans ce rôle. La preuve en est, d'ailleurs, dans une note de Desmarets que contient son dossier et qui démontre qu'au cours de l'enquête la police la consulta sur le point de savoir si une lettre saisie, et dont on ne recon-

naissait pas l'écriture, n'était pas de la main de Hyde de Neuville.

Quoi qu'il en soit, informée par elle ou par d'autres, la police lança de toutes parts des mandats d'arrestation. En Normandie, on arrêta Arabelle Williams, celle qui signait ses lettres : « Le petit matelot » ; Rose Cyrenne, plus connue sous le nom de Rose de Banville et que les conjurés désignaient entre eux sous celui de « Jeanne d'Arc ». A Brest, on rechercha vainement M. du Bouchage et si l'on ne parla pas alors du lieutenant de vaisseau Rivoire, c'est que ses projets n'étaient pas soupçonnés.

A Paris, on ne put mettre la main ni sur l'abbé Godard ni sur l'abbé Ratel. Quand on se présenta à leurs domiciles respectifs, ils avaient disparu sans avoir eu le temps de détruire les papiers qui établissaient leur complicité. Pendant de longs mois, la police ne fut pas plus heureuse avec le chevalier de Margadel, dit Joubert, encore qu'il fût prouvé que cet ancien chouan s'était livré et continuait à se livrer à de véritables brigandages. Ce ne fut que longtemps après, le 29 octobre, qu'il se laissa prendre. Son sort était réglé.

d'avance et son exécution suivit de près son arrestation.

Dans la multiplicité des arrestations opérées alors apparaît avec évidence l'un des procédés familiers à Fouché et à ses acolytes, Réal et Desmarets. Il consistait à arrêter sans information préalable tout ce qui paraissait suspect. On emprisonna des gens auxquels on n'avait à reprocher que d'avoir été en rapports avec les conspirateurs, d'avoir été nommés par eux dans les correspondances saisies, ou que d'avoir été l'objet de dénonciations anonymes, telles qu'il s'en produisait toujours lorsque le bruit se répandait que la police était sur les traces d'un complot.

A cette époque, les dénonciations étaient devenues si fréquentes qu'elles avaient favorisé la création d'un nouveau genre d'escroquerie. Des individus sans aveu et sans mandat se présentaient au domicile des particuliers qui pouvaient avoir à craindre d'être compromis. Ils s'y présentaient comme attachés aux bureaux de la police.

— Vous êtes dénoncés, leur disaient-ils; vous courez grand risque d'être arrêtés ou d'être mis en surveillance..

Et ils offraient de faire disparaître, moyennant une somme versée d'avance, la dénonciation.

La liste est longue des personnes arrêtées à la suite de la saisie opérée chez la veuve Mercier. On y trouve des hommes et des femmes de tout âge et de toute condition. Voici d'abord trois vieilles filles, les sœurs Brunel. Dans les papiers de Hyde de Neuville, on a découvert une lettre insignifiante signée : princesse Hohenzollern, et que l'une d'elles, à la prière de la princesse, a mise à la poste. On les incarcère toutes les trois, encore qu'elles protestent de leur ignorance du contenu de la lettre. Une dame Butet et sa fille subissent un sort analogue; elles sont coupables d'être des amies de la famille Hyde de Neuville. Mme Dossenville et Mme Daguin sont arrêtées sans de meilleures raisons. Arrêtée aussi une dame Hainaut, marchande de dentelles à Paris, que son commerce conduit fréquemment en Angleterre. On la soupçonne d'avoir été en relations à Londres avec l'abbé Ratel, et à Anvers avec l'ancien député De La Haye, qu'on croit être le correspondant de l'abbé. On recherche activement la comtesse d'Aubusson, dont Hyde de Neuville fréquentait le salon. Cette poursuite reste infruc-

tueuse. Elle se continue pendant près d'une année, et la police n'y renonce qu'en apprenant, par une lettre de Clarke, ministre de France en Toscane, que cette digne femme vient de mourir à Florence : « Je présume, écrit Clarke, que les ordres que vous aviez à remplir pour elle, devaient être agréables, si j'en juge par ce que je connais de ses vertus, de son extrême douceur et de son éloignement pour toute espèce d'intrigues politiques ou autres ».

Les hommes qu'on arrête pour des causes plus ou moins futiles ne sont pas en moins grand nombre : Morgan-Bethune, avocat à Amiens; le député De La Haye, Louis Boisgirard, élève à l'école d'artillerie de Strasbourg et danseur au théâtre, incarcéré avec Mlle Knollée, figurante à ce théâtre; De Lamothe, employé à l'Arsenal; Louis Bayard; l'officier de paix Clément, celui qui renseignait Dupérou; un pauvre diable, nommé Nusson, le plus humble des agents de la contre-police; Butler, émigré rentré; un sieur Berlioz, négociant à Paris, qui s'est rendu à Calais avec la femme Chamalet, maîtresse de Dupérou, et s'étant mis vis-à-vis d'elle, pendant le voyage, dans le cas de n'avoir rien à lui

refuser, a consenti, sur sa demande, à jeter une lettre à la poste en rentrant à Paris.

Disons, pour en finir avec ces victimes obscures des imprudences de Hyde de Neuville, que presque toutes les expièrent par une détention plus ou moins longue. Plusieurs années après l'événement que nous racontons, certains d'entre les inculpés étaient encore en prison, et d'autres, un peu plus favorisés, internés à plus de quarante lieues de Paris, sous la surveillance de la police.

#### IV

On se trouvait donc en présence d'une entreprise criminelle dont les ramifications étaient innombrables et dont la découverte compromettait, non seulement ses auteurs principaux et quelques-uns des chefs chouans, que leur attitude, lors de la pacification des contrées de l'Ouest, avait révélés comme des irréconciliables, mais encore un nombre infini de comparses. Si la police s'était assez facilement emparée de ceux-ci, elle ne tenait ni les chefs ni leurs complices les plus actifs. Le chevalier de Coigny, Crénolles, Dupérou, Hyde

de Neuville et son beau-frère De La Rue restaient introuvables. Crénolles s'était enfui, sans doute avait quitté la France, puisqu'à partir de ce moment on perd ses traces. Coigny se cachait dans Paris. Toutes les tentatives faites pour le découvrir restaient vaines, soit qu'il eût trouvé un refuge sûr, soit que Fouché, qui le savait protégé par Joséphine Bonaparte, ne mit pas un grand zèle à se saisir de lui. Hyde de Neuville et Dupérou étaient encore à Londres. On ne savait s'ils reviendraient ni quand ils reviendraient. La police en était réduite à surveiller les côtes de la Manche, et notamment le port de Calais, port où s'effectueraient sans doute leur retour, si toutefois ils étaient assez audacieux pour rentrer. Fouché avait envoyé à Calais un de ses plus habiles collaborateurs, le commissaire de police Mengaud, avec la mission spéciale de surveiller les passagers des bateaux arrivant d'Angleterre.

En même temps, l'officier de paix Mercié était expédié à la Charité, dans la Nièvre, résidence ordinaire des familles Hyde de Neuville et De La Rue, afin de savoir si ces deux « grands coupables » y étaient revenus, et, dans ce cas, de procéder à leur arrestation. Nous avons sous les

yeux le rapport de ce fonctionnaire rendant compte, le 11 mai, de sa mission. En arrivant à la Charité, il avait acquis la certitude que Hyde de Neuville n'était pas de retour, mais que, en revanche, De La Rue, rentré depuis quelques semaines, vivait ouvertement dans la maison de Mme Hyde de Neuville, sa belle-mère, sans chercher à dissimuler sa présence, mais évitant, néanmoins, d'attirer l'attention sur lui.

Il n'existait contre De La Rue aucune charge sérieuse. Le seul grief qui pût être invoqué contre lui résultait de ses opinions royalistes qui étaient notoires, de son passé politique, du refus par lequel il avait répondu à Bonaparte lorsque celui-ci, pour le rallier à son gouvernement, lui avait offert de hautes fonctions publiques, et de sa parenté avec un homme convaincu d'avoir conspiré contre l'État et voulu assassiner le Premier Consul. Son arrestation n'en avait pas moins été décidée, et ordre avait été donné à l'officier de paix de ne rien négliger pour l'exécuter.

Nous voyons, dans le rapport où sont racontés ces incidents, que l'opération était considérée comme particulièrement difficile. Le château de l'Étang, où résidait De La Rue, était entouré de

fossés, et, à travers ses fondations, s'étendaient des souterrains qui permettaient de se cacher ou même de s'enfuir par plusieurs issues.

« Je me transporte, écrit notre policier, chez le commandant de la gendarmerie à qui j'ai cru devoir m'adresser de préférence, sans trop me livrer à lui. Il me parut homme capable de me seconder dans mon affaire. Lorsque je lui eus confié à demi l'objet de De La Rue seulement, il ordonna, sans dire pourquoi, à trois gendarmes de ne pas s'éloigner. J'avais dressé mes batteries pour tâcher d'arrêter De La Rue le soir en rentrant chez lui. A cet effet, j'embusquai mes gendarmes, les uns derrière une haie, à plat ventre, et un autre au coin d'un fossé. Je restai avec le commandant et je ne quittai plus de vue ni l'un ni l'autre et leur ordonnai, lorsque le citoyen De La Rue se présenterait pour rentrer, de l'arrêter et de me le présenter si toutefois ils l'apercevaient le premier. Il n'y avait guère que ce moyen à prendre pour pouvoir l'avoir, attendu que cette maison est si conséquente et entourée de fossés et d'eau, qu'il faudrait un régiment entier pour la cerner. Mon plan a parfaitement réussi. Sans que personne s'en doute, vers les dix heures du soir, nous avons arrêté ledit De La Rue prêt

à rentrer chez lui, à qui j'ai signifié l'ordre dont j'étais porteur. Je dis aux gendarmes de ne pas le quitter et qu'ils m'en répondaient corps pour corps. »

L'auteur de cette relation, dont il eût été dommage de ne pas respecter le style, raconte ensuite qu'ayant requis le juge de paix, il procéda à une perquisition rigoureuse du haut en bas de la maison, non seulement pour y saisir les papiers de l'inculpé, mais encore pour s'assurer si, d'aventure, Hyde de Neuville ne s'y trouverait pas. La perquisition opérée et procès-verbal dressé, il invita De La Rue à se préparer à partir immédiatement avec lui pour Paris. Puis, le laissant sous la surveillance du brigadier Moisy et de ses hommes, il courut à la poste pour commander des chevaux. Une heure après, il était de retour. Sans prendre la peine de monter au premier étage où il avait laissé son prisonnier, il cria au brigadier Moisy de le faire descendre, tout étant prêt pour le départ.

« Quelle fut ma surprise, déclare-t-il, lorsqu'il me répond que le citoyen De La Rue venait de leur échapper. En vain, nous suâmes sang et eau jusqu'à trois heures du matin pour en faire

la recherche. Il s'est évadé par une porte qui communique sur le derrière par la montagne et les vignes. Il est inconcevable et même honteux qu'un homme s'évade entre quatre autres, après leur avoir ordonné de ne pas le quitter non plus que la chemise. Je ne sais quoi penser sur leur compte. »

Ce rapide récit de l'évasion de De La Rue n'est pas le seul que nous possédions. Il en existe un autre intercalé dans les Mémoires de Hyde de Neuville, qui met en lumière le sang-froid et l'habileté de sa mère et de sa sœur. Mais, si émouvant qu'il soit, nous lui préférons le procès-verbal, bien autrement savoureux dans ses détails, du brigadier Moisy qui commit la maladresse de laisser échapper son prisonnier. C'est de ce document que nous nous servons, en le complétant par la relation de la famille de Hyde de Neuville, pour reconstituer la piquante aventure à laquelle De La Rue dut de conserver sa liberté.

Au moment où l'officier de paix Mercié s'éloignait pour aller à la poste, il avait exigé du prisonnier la promesse qu'il ne chercherait pas à s'évader. A l'en croire, De La Rue lui aurait répondu :

« Je vous donne ma parole; elle vaut dix gendarmes. »

Mercié partit; il s'écoula près d'une heure avant qu'il ne revînt. Dans la salle où était resté De La Rue se trouvaient trois gendarmes, le brigadier Moisy avec eux, Mme De La Rue, consternée et en larmes malgré les efforts de son mari pour la consoler; Mme Hyde de Neuville, en possession de toute sa présence d'esprit, et les serviteurs de la maison, hommes et femmes, en tout une douzaine de personnes. D'après la version très vraisemblable de la famille, Mme Hyde de Neuville, pour faire prendre patience aux gendarmes, leur aurait offert de s'asseoir à la table qu'elle et ses enfants venaient de quitter, leur souper à peine commencé. C'est une circonstance dont le brigadier ne se vante pas. Il dit seulement que, lassé d'attendre, il envoya son camarade Paillard au-devant de l'officier de paix Mercié pour le presser de revenir. Mercié et Paillard arrivent bientôt; on les entend entrer dans la cour du château.

« C'est le moment, dit alors Moisy à De La Rue. »

Le prisonnier, résigné en apparence, prie sa femme de lui donner son manteau. En même

temps, il s'approche de la porte d'une chambre au seuil de laquelle se tient Mme De La Rue et endosse le vêtement. A ce moment, Mercié crie d'en bas à Moisy :

« Eh! je vous attends. Pourquoi ne part-on pas? »

Moisy court à la croisée pour lui répondre, s'éloignant ainsi de la chambre qu'il surveillait. Quand il se retourne, De La Rue n'est plus là.

« Je ne l'ai plus aperçu, écrit-il. Je me suis jeté avec précipitation dans cette chambre sans lumière et me suis senti saisi à *brasse-corps* par la citoyenne Hyde, la mère. Je me suis dégagé d'elle que j'ai seulement alors reconnue. En me retournant, je suis de nouveau arrêté par la femme du citoyen De La Rue, qui, en me prenant par le derrière de mon habit, m'oblige de m'adresser à une porte que j'ai entendue se fermer à l'instant. J'ai ouvert cette porte et suis entré dans un endroit que j'ai pensé être un dérobé. Je me suis encore senti arrêté par une femme qui s'est mise à mon passage et que j'ai forcée sans trop de peine à me laisser passer. »

Nous épargnons à nos lecteurs la suite de ce récit où l'on voit le malheureux brigadier aidé de

ses hommes, battre en vain la campagne pour ressaisir le fugitif et où l'on entend Mme Hyde de Neuville déclarer sans hésiter que c'est elle qui a préparé et facilité l'évasion de son gendre.

« Vous ne le prendrez pas, ajoute-t-elle ; il est déjà loin. Il se rend à Paris où il n'a pas voulu être conduit comme un malfaiteur, et il y prouvera son innocence.

Ces fières paroles, consignées dans le procès-verbal de la gendarmerie et qui couronnent dignement l'action tragi-comique que Mme Hyde de Neuville venait d'accomplir, ne sont pas celles que lui attribue la version insérée dans les Mémoires de son fils. D'après cette version, son gendre parti, elle aurait dit aux gendarmes :

— Messieurs, j'ai fait mon devoir, faites le vôtre.

Cette seconde déclaration vaut la première. Mais, celle-ci ne disait pas la vérité. De La Rue n'avait pas pris la route de Paris ; il eût été par trop imprudent d'aller, même innocent, se livrer à Fouché. Il s'était caché dans les combles du château et se trouvait désormais à l'abri.

Tandis que la police manquait ainsi son coup dans la Nièvre et se vengeait de sa déconvenue

en arrêtant la femme et le frère de Hyde de Neuville, arrestation cruellement arbitraire et qui ne fut pas longtemps maintenue, à Paris, elle parvenait à mettre la main sur Coigny au prix d'une de ces ruses dont Fouché était coutumier. L'arrestation du chevalier constitue à cet égard dans l'histoire de l'époque consulaire, où la police joua un si grand rôle, un épisode non moins significatif que romanesque, dont nous empruntons les détails au rapport inédit du chevalier de Gallard, qui nous a fourni déjà des révélations précieuses.

En apprenant la saisie des papiers du Comité, Coigny avait mesuré les périls auxquels elle l'exposait. Il pouvait d'autant moins les méconnaître que, dès le lendemain, était lancé contre lui un mandat d'arrêt. Les amis qu'il comptait dans la société consulaire, convaincus de son innocence, s'employèrent pour le défendre et faire supprimer l'ordre de le poursuivre. A leur prière, Mme Bonaparte, en l'absence de son mari qui était alors à l'armée d'Italie, alla chez le ministre de la police et lui arracha la promesse de ne prendre contre le chevalier de Coigny aucune mesure de rigueur avant le retour du

Premier Consul. Quoique Fouché, désireux de lui plaire, eût promis, elle se défia et chargea le général Morand de veiller à la sûreté de son ami et de la prévenir si quelque danger le menaçait en l'absence de Bonaparte, duquel elle espérait obtenir, lorsqu'il serait revenu, une décision favorable à Coigny. Celui-ci resta caché et ne fut pas inquiété.

Sur ces entrefaites, Bonaparte étant rentré, désapprouva vivement la protection accordée par Joséphine à un homme qu'il considérait comme un criminel. Le surlendemain de son arrivée, les agents de Fouché firent une descente chez Coigny. « Ils cherchèrent, dit le rapport Gallard, depuis la cave jusqu'au grenier, dans les voitures, partout. Ils trépignaient de ne point le trouver, et le voulaient, disaient-ils, mort ou vif. »

Il y avait, ce jour-là, un grand dîner chez le consul Le Brun. Le général Morand y assistait et y apprit la perquisition opérée au domicile de Coigny. Il aborda Fouché, qui dînait aussi chez Le Brun, et se plaignit d'une mesure que ne pouvaient laisser prévoir les espérances données aux amis du chevalier. Fouché parut fort surpris. A l'entendre, cette opération de police était le résultat

d'une erreur, l'effet regrettable d'un ordre resté en retard dans les bureaux par la négligence de quelque commis.

Cette explication donnée, il ajouta :

— Mais pourquoi M. de Coigny ne viendrait-il pas chez moi ? Je serais bien aise de le voir, et une conversation d'une demi-heure, pour la forme, mettrait fin à une affaire dans laquelle il n'est pour rien et qui regarde son frère le duc de Coigny.

Si le général Morand eût mieux connu Fouché et surtout s'il avait été un peu plus au courant des affaires royalistes, il aurait su que le duc de Coigny, frère du chevalier, alors en Espagne, n'était pour rien dans la conspiration anglaise, et il ne se serait pas laissé prendre à la bonhomie apparente de son interlocuteur. Mais, il s'y trompa :

— Me donnez-vous votre parole, citoyen ministre, demanda-t-il, qu'il n'arrivera rien à M. de Coigny ? Je crois pouvoir répondre qu'il se livrera sur la mienne.

— Je vous donne ma parole, déclara Fouché ; tout se passera à l'amiable.

Cette réponse transmise à Coigny le rendit fort perplexe. Personne autour de lui n'osait émettre

un avis positif. Néanmoins, tous les hommes, et notamment le général Morand, inclinaient à penser qu'il devait accepter la proposition. Seules, Mme de Coigny et sa fille, Mme de Durfort, déconseillaient ce parti qu'elles regardaient comme très dangereux. « Alors, continue le rapport Gallard, M. de Coigny, ne consultant que son cœur sur l'inviolabilité des lois de l'honneur, ne prit conseil que de lui.

Muni d'un sauf-conduit que lui avait délivré le général Morand, il rentra dans sa maison et, de là, se rendit chez le ministre. Mme de Coigny avait voulu l'accompagner et l'attendre en voiture à la porte du ministère. Fouché le reçut très poliment, et d'abord affecta de ne lui parler « que de choses peu essentielles ». Puis, abordant l'objet de la visite, il continua :

« Vous étiez l'ami du roi; vous êtes celui des princes, et votre fidélité ne vous rend que plus estimable.

— La reconnaissance est le premier des devoirs, citoyen ministre, répondit Coigny. J'ai vécu comblé des bontés du feu roi, de celles de sa famille. Je finirai ma carrière en ne cessant de faire des vœux pour sa prospérité.

— C'est donc pour cela que vous êtes maintenant chargé des affaires des princes? demanda Fouché. Vous êtes le premier ministre à Paris et vous y avez trois mille hommes soldés sous vos ordres. »

Coigny joua la surprise :

« Vous avouerez, citoyen, que, pour un premier ministre, je menais une vie bien sédentaire. Et mes bureaux, mes employés, tout ce qui est la suite indispensable d'une telle place qui, vous ne l'ignorez pas, donne de la besogne, où les placez-vous? Quant aux trois mille hommes, vous avez l'air, permettez-moi de vous le dire, de quêter un compliment, car vous savez trop bien votre métier pour croire à leur existence.

Loin de paraître convaincu, Fouché insista. La conversation, cessant d'être purement bienveillante, affecta la forme d'un interrogatoire :

« Nous savons cependant, dit-il, qu'on vous a proposé des horreurs. Il est vrai que vous les avez rejetées. Vous avez même mandé aux princes qu'ils n'avaient d'autre moyen que de faire un lit de roses à Bonaparte. Il le sait; il en est reconnaissant. Vous voyez ma franchise. Soyez de même, je voudrais des renseignements. »

Coigny protesta, froid et digne.

« Le roi n'aurait jamais consenti des horreurs ; les princes n'en proposeraient jamais. Celui qui serait dépositaire de leur confiance ne serait donc jamais dans le cas de se défendre de leur obéir. Je ne sais ce que vous voulez dire.

— Il est cependant certain, s'écria le ministre, que l'on voulait se défaire de Bonaparte, le mener dans la forêt de Saint-Germain et..... »

Coigny ne le laissa pas achever :

« Ce que vous dites là, interrompit-il, est de l'alcoran pour moi. Mais, en entrant un instant dans votre sens, je me rappelle un vieux M. de Béthune qui, à toutes les nouvelles les plus importantes, répondait toujours : *Et après?* Je vais dire de même. On voulait se défaire de Bonaparte, on l'amenait dans la forêt de Saint-Germain, je ne sais comment. Mais, le voilà tué. Eh bien, après?

— Votre parti aurait alors remué.

— Vous avez raison, citoyen ministre, répliqua Coigny : les royalistes remuent, mais les jacobins agissent. »

Comprenant qu'il ne tirerait rien de son interlocuteur, Fouché ne poussa pas plus loin ses questions et il fut impossible à Coigny de deviner

en quelles dispositions cet entretien l'avait mis à son égard. Les questions du ministre avaient été pressantes ; mais son extrême politesse semblait éloigner toute intention malveillante. Cependant, le général Morand, témoin de l'entrevue, voulut en avoir le cœur net. Coigny étant sorti, en le laissant seul avec Fouché, il demanda à celui-ci une lettre qui protégeât son ami contre les agents de la police.

— Je dîne là-haut (c'est-à-dire aux Tuileries), répondit Fouché ; vous y dînez aussi. Je vous donnerai ce qu'il faut quand j'aurai conféré avec le Premier Consul. En tout cas, assurez M. de Coigny qu'il ne lui arrivera rien d'ici à ce soir.

Fouché est tout entier dans cette réponse insidieuse, par laquelle, en prévision d'une arrestation, il se ménageait la possibilité d'en attribuer l'ordre au Premier Consul et la responsabilité de l'exécution au préfet de police. A demi rassuré par l'engagement du ministre, dont le général Morand lui fit part, le chevalier rejoignit sa femme qui l'attendait en voiture et donna l'ordre au cocher de le ramener chez lui. Mais, comme il allait y arriver, trois hommes qui le suivaient à son insu, depuis le matin, descendirent d'un fiacre, lui pré-

sentèrent un ordre d'arrestation, et, sans désespérer, le conduisirent à la prison du Temple où il fut mis au secret.

Ici, nous croyons devoir laisser la parole au chevalier de Gallard : « Dans le premier moment, Mme de Coigny perdit presque la tête. Mais son esprit ne pouvait l'abandonner et son cœur la soutint. Elle se rendit tout de suite aux Tuileries, traversant les salles, toute troublée; elle trouva le moyen de parvenir jusqu'à Mme Bonaparte et tomba évanouie en voulant lui parler. Cela fit une scène déchirante; Mme Bonaparte en fut très émue. Mais, malheureusement, elle a très peu de crédit sur son mari. Il lui avait déjà fait, peu de jours auparavant, les reproches les plus sévères sur ce qu'elle avait arrêté pendant son absence les mesures que l'on voulait prendre contre M. de Coigny, lui disant qu'elle protégeait les gens qui voulaient l'assassiner. Cependant, peu de jours après, comme elle paraissait très triste, son mari lui ayant demandé, au milieu du dîner, ce qu'elle avait, elle osa lui répondre en mettant la main sur son cœur :

« La pauvre Mme de Coigny ne sort pas de là. »

« On peut dire avec vérité que c'est à sa femme

que M. de Coigny doit son salut; elle électrisait tout le monde. »

Ce récit n'exagère pas en nous montrant Bonaparte impitoyable. A la nouvelle de l'arrestation de Coigny, il s'était écrié :

« Une commission militaire dans les vingt-quatre heures. » Et comme on lui objectait l'indignité des moyens employés par Fouché dans cette circonstance, il avait ajouté : « En politique, tous les moyens sont bons ! »

Il semblait donc que le malheureux Coigny ne pouvait compter sur sa clémence. Telle était en ce moment sa colère que le général Morand, dont cependant il prisait au plus haut degré les services, fut l'objet de sa sévérité. Non seulement, il le blâma de s'être intéressé à Coigny et d'avoir secondé les efforts de Joséphine en faveur de ce « complice des brigands », mais, encore, il lui fit sentir sa disgrâce en lui enlevant, quelques jours plus tard, le commandement de la place de Paris et en l'envoyant, au même titre, à Alexandrie, en Piémont, poste misérable que n'avait pas mérité l'admirable soldat, à qui ceux qu'il commandait témoignaient leur affectueuse estime en le surnommant *notre père Morand*.

Cette disgrâce, il est vrai, fut de courte durée. Morand avait des amis fidèles, et notamment le général Lefebvre. Ils ne l'abandonnèrent pas. Bientôt après, ils obtenaient pour lui le commandement de la Corse. A peine est-il nécessaire de rappeler la fin glorieuse par laquelle le général Morand prouva qu'il était digne de la faveur que ne tarda pas à lui rendre Bonaparte. A la fin de 1811, étant ministre de France en Bavière, il fut nommé gouverneur général de la Poméranie suédoise. Au mois de mars 1812, après les désastres de Russie, il tenta de rejoindre Davout à Hambourg. Il parvint à traverser l'Elbe. Mais, cerné de tous côtés par les Russes, il dut s'enfermer dans Lunebourg. Là, s'impatientant de son oisiveté, il voulut, à la tête de ses troupes, s'ouvrir un passage. Au cours de cette sortie, un boulet lui traversa le ventre. Il laissait deux fils. L'un fut tué pendant la campagne de Morée; l'autre, colonel de cavalerie, mourut en 1852. Les deux gendres de Morand, généraux de Montbrun et Sibuet, périrent comme lui sur les champs de bataille de l'Empire.

A l'honneur de sa mémoire, il convient d'ajouter que la disgrâce passagère dont il fut frappé en

1800 eut aussi pour cause l'attitude méprisante qu'il avait prise envers Fouché au lendemain de l'arrestation de Coigny :

« S'il arrive malheur à M. de Coigny, avait-il osé lui dire, Bonaparte et moi sommes indignes de porter l'uniforme. Quant à vous, vous ne l'avez jamais porté. »

Fouché, quand il avait affaire à moins puissant que lui, n'était pas homme à digérer pareille injure. Bonaparte, heureusement, était moins rancunier, et de même que, sa première fureur tombée, il pardonna à Morand, de même, en ce qui touchait Coigny, il ne tarda pas à revenir à des idées de clémence. Joséphine ne cessait de solliciter la grâce du détenu et finit par la lui arracher. C'était chose faite peu de jours après l'arrestation. Si Coigny n'était pas encore en liberté, c'est qu'on jugeait nécessaire de le retenir pour le confronter avec d'autres inculpés dont on espérait s'emparer.

Parmi ceux-là se trouvait Dupérou, le chef de la contre-police royaliste. Comme nous l'avons dit, il était à Londres, au moment de la découverte du complot. Mais on s'attendait à le voir débarquer à Calais, où, muni de son signalement, le commissaire de police Mengaud guettait son

arrivée. Il fallait à Dupérou une confiance déraisonnable en son étoile pour oser rentrer en France, alors qu'il devait savoir que, s'il était reconnu, il serait arrêté comme prévenu d'un crime que les lois de la République punissaient de mort. Cette confiance, il la possédait.

Le 23 mai, parti de Douvres à dix heures du matin, il arrivait, le soir, à la même heure, à Calais, trop tard pour que les passagers pussent débarquer. Le débarquement n'eut lieu que le lendemain matin. Comme il était d'usage que les arrivants fussent d'abord conduits à la municipalité pour y faire viser leur passeport, c'est là que Mengaud se tenait afin de les examiner.

Ce même jour, une lettre du ministre de la police venait de le prévenir que Dupérou, dont on avait signalé la présence en Angleterre, était à Dijon, ou que, tout au moins, il s'y trouvait quelques jours avant, lorsque le Premier Consul avait traversé cette ville en revenant de l'armée. Mengaud ne s'attendait donc plus à le découvrir parmi les voyageurs qui arrivaient de Londres. Il n'en fut que plus surpris lorsque, quoique ne l'ayant jamais vu et ne le connaissant que par son signalement, il crut le reconnaître parmi les nou-

veaux débarqués. Mais, aux premières questions qui lui furent faites touchant son identité, Dupérou affirma qu'on se trompait; il n'était pas celui qu'on cherchait : il était Anglais de naissance, fils d'un libraire et étudiant à Édimbourg.

La facilité avec laquelle il répondit aux questions qui lui furent posées en anglais et en allemand, fut considérée par les officiers municipaux comme une preuve de la vérité de ses dires, que leur parut confirmer la différence qui existait entre les indications de son passeport et celles du signalement que produisait Mengaud. Le signalement portait que le voyageur avait trente-quatre ans et des cheveux châtain; le passeport disait vingt-huit ans et des cheveux bruns. On fouilla ses bagages, on le déshabilla; mais on ne trouva rien de suspect. Néanmoins, Mengaud tint bon, et quoique la municipalité fût d'avis de laisser passer le personnage, il le retint en se réservant de faire juge le ministre de la police.

Il consentit cependant à ce que Dupérou ne fût pas incarcéré. Il lui permit de s'installer à l'auberge sous la surveillance d'un sergent de ville auquel il recommanda de ne pas le perdre de vue, ajoutant :

« Vous en répondez sur votre tête! »

Tandis qu'il écrivait à Paris pour exposer son embarras et solliciter une décision, Dupérou vivait dans Calais comme un touriste, se promenant avec son gardien, visitant le port, les monuments, allant même au théâtre, affectant, en un mot, une insouciance qui déconcertait les soupçons de Mengaud. On se refuserait à croire, si le commissaire de police n'en faisait lui-même l'aveu, que, pour mettre un terme à ses doutes, il alla consulter une cartomancienne. Les cartes interrogées répondirent que le conspirateur était à Calais, mais qu'il s'évaderait. Le 27 mai, comme pour donner raison à cette prédiction, Dupérou grisait son sergent de ville, se tirait de ses mains et prenait la route de Paris.

Les documents qui nous apprennent sa fuite constatent qu'il avait quitté son auberge en chemise, en pantoufles et en bonnet de nuit, n'emportant que son argent. Dans sa chambre, on trouva une caisse de livres, des vêtements neufs, une note attestant qu'il avait un moment songé à s'évader à cheval, mais rien qui indiquât quelle direction il avait prise.

Furieux de sa déconvenue, Mengaud fit arrêter l'aubergiste en l'accusant d'avoir favorisé l'évasion

de son client. Mais cette arrestation, qui ne fût pas maintenue, ne le mit pas sur les traces du fugitif. Il craignait qu'il ne se fût embarqué sur l'un des navires qui, dans la nuit de l'évasion, avaient quitté Calais. Il en était réduit à se plaindre, dans ses rapports au ministre, de l'insuffisance de la police de cette ville, du petit nombre des gendarmes, de leur vénalité.

« Il n'y a même pas ici un homme à cheval ! »

Il eut, il est vrai, un dédommagement à sa mésaventure. Dans l'auberge d'où Dupérou était parti, son amie, Mme Chalamet, vint se faire prendre. Mengaud la soupçonnait de n'avoir fait ce voyage que pour aider son complice à s'enfuir. Conduite à Paris, elle y arriva au moment où Dupérou, moins heureux dans la capitale qu'à Calais, venait d'être arrêté. Confrontée avec lui, elle affirma qu'il n'était qu'un ami qu'elle connaissait depuis son enfance; il fut d'ailleurs prouvé qu'elle avait fait disparaître des papiers compromettants en les mangeant. Elle paya d'une détention de plus de sept mois les soupçons qu'à tort ou à raison elle avait encourus, à raison, selon nous, car tout porte à penser qu'elle était l'un des intermédiaires des correspondances qui s'échangeaient entre

Paris et Londres. Plus tard, en 1826, on la voit se faire de son rôle dans la conspiration anglaise un titre à la bienveillance royale. Elle écrit un récit fantaisiste de sa conduite passée, où elle se pose en héroïne d'abnégation et de dévouement. Hâtons-nous d'ajouter que ses dires ne furent pas pris au sérieux, et que la pétition dont elle les avait accompagnés à l'effet d'obtenir une pension fut dédaigneusement et justement écartée.

Dupérou arrêté, la police essaya d'obtenir de lui des aveux propres à établir la culpabilité du chevalier de Coigny. Fouché voulut lui-même l'interroger, et, ne pouvant en rien tirer, il lui joua, de concert avec le général Berthier et pour l'épouvanter, une véritable comédie. Dupérou étant dans son cabinet et continuant à répondre négativement à toutes ses questions, on annonça le général. Fouché le reçut aussitôt sans faire sortir Dupérou.

« Je devine pourquoi vous venez, dit-il ; le Premier Consul vous envoie savoir où j'en suis avec ce gueux. » Baissant alors la voix, non assez cependant pour que l'inculpé ne pût l'entendre, il continua, s'adressant à Berthier : « Je ne peux rien tirer de ce coquin-là. C'est d'autant plus

étonnant que M. de Coigny m'a tout avoué. Dites au Premier Consul que j'en sais assez, que je n'espère rien de celui-ci, mais que je suis d'avis qu'il faut en faire un exemple sans délai. » Revenant alors vers Dupérou, comme ne supposant pas que celui-ci l'avait écouté :

« Vous persistez donc dans votre dénégation? lui dit-il. Eh bien! préparez-vous à être fusillé demain. »

Dupérou, effrayé, commença à parler. Il avoua avoir vu une fois seulement M. de Coigny pour le prévenir que la police le surveillait. A cette première déclaration, Dupérou en ajouta d'autres au cours des interrogatoires suivants, que lui fit subir Desmarets. Il résulte des notes conservées dans son dossier que Desmarets, « par ses bontés, l'encouragea à la délation » et reçut de lui des confidences compromettantes pour ses complices et notamment pour Hyde de Neuville. Il reconstitua pour la police la liste des envois de fonds, faits par l'Angleterre à celui-ci. Il poussa si loin la malveillance à son égard, qu'à propos de l'attentat de nivôse, il l'accusa calomnieusement d'y avoir participé. Il dut à ses dénonciations d'être mis en liberté au commencement de 1801, et

envoyé en surveillance à Grenoble où il s'établit comme avocat, secrètement protégé par la bienveillance préfectorale. On le récompensait ainsi « d'avoir donné de bonne foi » des détails précis sur les circonstances dans lesquelles s'était ourdie la conspiration anglaise.

La comédie que Fouché avait jouée avec Dupérou, il la joua encore avec Coigny qu'il fit comparaître devant lui pour l'interroger.

« Si vous vous rappelez, lui dit le prisonnier en entrant dans son cabinet, les promesses que vous m'avez faites, citoyen ministre, vous devez être plus embarrassé que moi de ma présence ici. »

Fouché, évitant de lui répondre, lui demanda s'il connaissait Dupérou. Il répondit négativement.

« Connaissez-vous Hyde de Neuville? reprit Fouché.

— Je le connais pour l'avoir rencontré dans la société.

— Saviez-vous qu'il était affilié à des conspirateurs royalistes?

— Je le sais pour l'avoir lu hier dans un journal.

— Vous avez bien tort de nier la vérité, reprit Fouché; Dupérou a fait des aveux qui infligent un démenti à vos dénégations. »

Moins crédule ou moins complaisant que Dupérou, Coigny ne se laissa pas déconcerter et persista dans son silence. Fouché le renvoya sans avoir pu le faire parler. C'est alors qu'usant d'un autre moyen, il fit savoir à Mme de Coigny que si elle ne décidait pas son mari à des aveux, il serait fusillé. Cette menace répétée au chevalier ne le fit pas se départir de son attitude. Il continua à se déclarer innocent, au grand dépit du ministre qui, pour dissimuler son échec, raconta le même soir, dans un salon, que Coigny avait avoué être à Paris le lieutenant général du roi et promis de donner à la police les lettres patentes qui lui avaient octroyé ses fonctions.

Tout était mensonge dans les propos de Fouché. Coigny n'avait rien avoué, lorsque la clémence de Bonaparte s'étendit sur lui. Le Premier Consul avait décidé qu'il serait conduit à la frontière et que l'interdiction de résider sur le territoire français constituerait son seul châtement. Quelques jours plus tard, accompagné de sa famille, il quittait la France et passait en Allemagne.

Il y était encore en 1806, date de sa mort.

On voudrait, au moment où il disparaît de la scène, pouvoir délivrer sa mémoire de l'accusation dont l'influence de Joséphine venait de conjurer, à son profit, les effets ; mais, elle n'était que trop fondée et eût entraîné pour lui des conséquences redoutables s'il eût été moins efficacement défendu, car, il avait donné son concours actif à la conspiration. Tout au plus, peut-on supposer à sa décharge, qu'en s'y jetant, il n'en avait pas clairement entrevu le but définitif qui consistait, dans la pensée de Hyde de Neuville, de Georges Cadoudal et du chevalier de Margadel, à se débarrasser de Bonaparte à tout prix et par tous les moyens.

On doit, d'autre part, constater qu'au moment où Coigny était expulsé de France, le gouvernement consulaire, convaincu que les factions ne pouvaient plus rien, était décidé à ne pas traduire devant les tribunaux les conspirateurs tombés dans ses mains. Aucune suite judiciaire ne fut donnée à la découverte de la conspiration anglaise, et les peines subies par les coupables, ou les soi-disant tels, ne furent pas prononcées par la justice, mais par le Premier Consul qui décida

seul, dans sa toute-puissance, du sort de ces divers personnages.

Ce n'est pas l'unique circonstance où l'on ait vu, dans ce temps-là, son bon plaisir se substituer à des juges. C'est ainsi que le chevalier de Margadel, dit Joubert, ce chouan redoutable auquel Hyde de Neuville, avec l'autorisation du comte d'Artois, avait confié le commandement de la petite troupe qui devait attaquer Bonaparte sur la route de la Malmaison, ayant été arrêté, fut passé par les armes, sans jugement, après une courte détention.

## V

Tandis que se déroulaient les événements que nous venons de raconter, Hyde de Neuville, au bout de quelques jours passés à Londres, avait gagné Jersey avec le secret dessein de rentrer en France. Georges Cadoudal, pressé de reprendre l'offensive et ne pouvant se résigner à s'avouer vaincu, était parti pour la Bretagne, encore



que Hyde de Neuville, qu'on est surpris de voir revêtir à l'improviste un rôle de modérateur, s'efforçât, du moins il l'affirme, de le contenir.

« Après avoir été si impatiemment enclin aux moyens d'action dans un passé si récent encore, avoue-t-il, j'en étais venu à une sagesse forcée, à un calme qui n'était pourtant guère dans mon caractère. »

C'était là de la sagesse, sagesse tardive malheureusement, à laquelle la bataille de Marengo et ses suites vinrent, à la fin de juin, donner raison tout à coup. La victoire remportée, dans cette journée fameuse, par les armes françaises, consolidait pour longtemps le pouvoir de Bonaparte, lui donnait une consécration solennelle, mettait fin à toutes les rivalités qui le lui disputaient et rendait impuissants les partis hostiles; elle assurait à une courte échéance la conclusion de la paix au dehors comme au dedans. Plus tard, Napoléon, se plaisant à répéter que c'est la victoire de Marengo qui l'avait fait empereur, rendait hommage à la vérité.

Telle n'était pas, à en croire Hyde de Neuville, la conviction du comte d'Artois et de son entou-

rage. Ils ne furent détrompés que lorsque, par sa conduite, par son initiative, ses décisions et ses actes, le Premier Consul proclama qu'il se considérait désormais comme l'unique arbitre des destinées de la France et qu'il entendait les diriger au gré de ses ambitions. L'attentat du 3 nivôse, manœuvre suprême d'ennemis exaspérés, loin d'ébranler sa volonté, la fortifia. Mais, il acheva de le rendre impitoyable envers les royalistes qui n'étaient plus à ses yeux que des assassins.

Cette entreprise criminelle eut encore une autre conséquence, non moins préjudiciable à la cause des Bourbons. Il y avait eu en France jusque-là, en dehors même de la noblesse et des émigrés rentrés, dans la bourgeoisie surtout, force gens disposés à accepter une monarchie constitutionnelle. Elle apparaissait même à certains comme un régime viable, comme un refuge sûr après tant de tempêtes. Si les Bourbons se fussent présentés alors avec une charte établissant un régime comme en Angleterre, ils eussent été acclamés. Mais, après la victoire de Marengo, ce parti des gens raisonnables commença à changer son orientation; il s'attela à la fortune de Bonaparte. L'at-

tentat de nivôse l'y fixa définitivement, et les chances qu'avaient conservées jusque-là, quoique de plus en plus affaiblies, le royalisme, s'évanouirent pour longtemps.

Hyde de Neuville paraît alors s'en être convaincu et sa conviction lui avoir dicté une conduite toute différente de celle qu'il avait observée jusque-là. « Lorsque Marengo, dit-il, eut tranché toutes les incertitudes en faveur du Premier Consul, les esprits clairvoyants, qui auraient été au besoin des conspirateurs le lendemain, se rangèrent définitivement du côté où le succès se dessinait d'une façon non équivoque. » Autant dire que la France entière se mettait à la remorque de Bonaparte.

En de telles circonstances, Hyde de Neuville se montrait singulièrement imprudent en se décidant à rejoindre sa famille. Mais, considérant son rôle politique comme entièrement terminé, il avait hâte de mettre un terme aux tribulations que, par sa conduite, il avait imposées à des êtres aimés. Sa femme et son frère, arrêtés au mois de mai, comme nous l'avons raconté, avaient obtenu leur mise en liberté. Ils étaient revenus dans la Nièvre où Mme Hyde de Neuville attendait un signe de

son mari pour aller le retrouver en Angleterre. Mais, aux souffrances que sa femme avait endurées avec une résignation courageuse, dont elle puisait le secret dans sa tendresse conjugale et que jamais elle ne lui reprocha, il ne voulait pas ajouter celles de l'exil; à tout risque, il prit le parti de rentrer. Il revint de Jersey en Angleterre afin de solliciter l'autorisation du comte d'Artois qui lui fut accordée, et, au mois de juillet 1800, il débarquait secrètement, mais sans accident, en Normandie.

Nous renvoyons à ses mémoires ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître les aventures émouvantes par lesquelles il passa après son débarquement. Sa tête était mise à prix; de toutes parts, il était signalé à la police, et son séjour à Bayeux, où il s'était d'abord rendu, l'exposa bientôt à de si graves dangers qu'il dut quitter cette ville et la retraite où il s'était réfugié. Un peu plus tard, il était à Paris, où il avait pensé pouvoir se mieux cacher que partout ailleurs, et, en effet, il parvint, grâce au dévouement d'amis fidèles, à se dérober à toutes les poursuites.

Il vivait ainsi dans la capitale lorsque l'attentat

de nivôse vint créer pour lui un péril nouveau. Il fut accusé d'être complice de ce crime. Son nom figura parmi ceux des assassins que le gouvernement consulaire désignait à l'indignation publique. Il crut de son devoir de répondre à ce qu'il appelle « la plus absurde des calomnies ». Il rédigea et fit paraître un mémoire dans lequel il se défendait et défendait en même temps les princes et le gouvernement anglais d'avoir pris part « à la lâcheté criminelle » qu'on leur imputait. Mais c'est en vain que, dans ce mémoire, il déclare n'avoir jamais été l'agent de l'étranger; il ne convainquit personne.

Lorsqu'il affirmait n'être pour rien dans l'affaire de la machine infernale, il disait la vérité; la preuve en est dans les pièces judiciaires. Il ne la disait pas lorsqu'il déclarait n'avoir pas été l'agent de l'étranger ou, tout au moins, il témoignait d'une bien grande inconscience. C'est le malheur des hommes qui, à cette époque, conspirèrent pour les Bourbons, de s'être alliés aux pires ennemis de leur patrie, de n'avoir pas compris que les secours qu'ils recevaient étaient à la mesure des convoitises de ces ennemis qui espéraient trouver dans les divisions intestines,

auxquelles on vit la France longtemps livrée, une occasion propice pour la démembrer et l'affaiblir irréparablement.

Hyde de Neuville eut du moins la sagesse de comprendre que l'heure était venue de désarmer et de se soumettre. Mais, après avoir encouru, par sa conduite, de si graves responsabilités, faire accepter sa soumission n'était point chose facile. Bonaparte voyait toujours en lui un ancien adversaire, l'ancien associé de ses irréconciliables ennemis, et ne voulait pas croire à sa sincérité, bien que plusieurs voyages de Mme Hyde de Neuville à Paris, ses démarches en faveur de son époux fussent la preuve de la ferme volonté de celui-ci de tenir les engagements qu'elle offrait de prendre en son nom. Au commencement de 1804, cependant, il espérait avoir raison des rigueurs dont il était l'objet.

Brusquement, la conspiration de Georges vint de nouveau rendre suspect au Premier Consul tout ce qui était royaliste ; la réalisation des espérances du conspirateur repentant parut reculée à une échéance lointaine. Napoléon, devenu empereur, était alors à la tête de ses armées aux portes de Vienne. Mme Hyde de Neuville n'hé-

site pas à se rendre en Autriche pour solliciter la grâce de son mari. Elle arrivait à Schœnbrun au lendemain de la bataille d'Austerlitz. Après une longue et pénible attente, l'intérêt que lui portaient le prince Murat, le duc de Bassano et le maréchal Berthier lui valut d'être reçue par l'empereur. Elle eut de lui trois audiences. D'abord, elle ne parvint pas à le fléchir, bien qu'il eût commencé par la féliciter de son courage et du dévouement qu'elle témoignait à l'homme dont elle portait le nom. Puis, il parut se laisser attendrir; il promit de lever le séquestre qui pesait sur les biens de Hyde de Neuville et d'autoriser son séjour en France, mais à la condition qu'il signerait un acte de soumission et de fidélité.

La soumission, Hyde de Neuville y était disposé. Quant à l'engagement de fidélité qui comportait celui de défendre le gouvernement impérial même contre les Bourbons, il refusa de le signer. L'empereur n'insista pas; il maintint la restitution des biens; mais il prononça la peine de l'exil aux États-Unis. Hyde de Neuville se résigna. Il partit avec sa femme pour l'Amérique d'où il ne revint qu'en 1814.

A cette époque, ses anciens complices avaient

tous disparu. Le chevalier de Coigny était mort; mort aussi l'abbé Godard. L'abbé Ratel, après avoir, pendant plusieurs années, mené à Londres une vie scandaleuse, avait cessé de faire parler de lui; de même le comte de Crenolles, qui n'avait reparu en Hollande en 1806 que pour être mêlé à une affaire d'escroquerie, où, cependant, aucune preuve ne fut produite contre lui. Nous n'avons pu établir ce que devint Dupérou.

Telle est dans son ensemble et ses conséquences cette conspiration de 1800, connue sous le nom de Conspiration anglaise. Elle eut surtout pour effet de mettre en lumière la légèreté et les illusions du petit groupe de royalistes, auquel le comte d'Artois, non moins imprévoyant qu'eux-mêmes, avait accordé sa confiance. Si loin que soit de nous cet événement, il fait cependant apparaître les dissentiments qui agitèrent l'émigration et compromirent la cause des Bourbons.

Ce récit serait incomplet si nous ne rappelions, en le terminant, que Louis XVIII, lorsqu'il connut les faits que nous avons racontés, blâma son frère de les avoir provoqués, préparés et encouragés. Dans sa correspondance, il se plaint de ne les avoir

connus que trop tardivement pour pouvoir les empêcher. Il déplore la formation du triumvirat formé par Coigny, Hyde de Neuville et Crénolles, qu'il désigne sous le nom de Comité anglais. Il reproche à ce Comité, et par conséquent à son frère qui s'en est fait le protecteur, de s'être dressé, sans son autorisation, en face de celui qu'il avait formé lui-même, composé d'hommes sages et prudents tels que l'abbé de Montesquiou, le comte de Clermont-Gallerande, Royer-Collard et l'abbé De La Marre, d'avoir tout fait pour le discréditer et d'avoir privé ces agents investis de son autorité des subsides qu'il avait sollicités pour eux des ministres anglais; il s'étonne amèrement que ceux-ci aient cédé à la prière du comte d'Artois et versé ces subsides au Comité anglais qui les a littéralement dilapidés. Il accuse enfin le triumvirat Coigny d'avoir provoqué la démission de serviteurs dévoués et fidèles, coupables, aux yeux de son frère, de n'avoir voulu obéir qu'aux ordres du roi. Il ne se console pas d'être privé de leur concours.

Le 6 juin 1800, il écrit de Mittau au comte d'Artois : « Cette agence anglaise à Paris vient de me faire bien du mal. On ne manquera pas de

m'attribuer toutes ses fautes. La confiance se perd, et, en suivant une telle marche, on nous privera bientôt des efforts, peut-être même de la bonne volonté du dernier royaliste. » Et, comme s'il craignait d'avoir, par ce langage, froissé son frère, il ajoute : « Pardon, mon ami, tout cela n'est nullement un reproche ; mais ce Comité a été plus loin que vous ne vouliez et que vous ne me l'aviez annoncé. »

On cherche vainement dans les réponses du comte d'Artois une explication qui le justifie. C'est en vain qu'il affirme avoir recommandé à Coigny la modération et la prudence, que celui-ci n'a rien fait dont les agents du roi dussent s'offenser, et que, pour lui, il est sans reproches ; les faits protestent contre ces allégations. La responsabilité du piteux dénouement des folles entreprises du Comité anglais pèse entièrement sur lui.

Ce n'était pas seulement l'opinion du roi, c'était celle aussi de la plupart des royalistes qui avaient connu les pénibles incidents survenus par la faute du Comité anglais. Le 24 mai, à la suite de la saisie des papiers, Mme d'Anjou, correspondante de Louis XVIII à Paris, qui s'était donné la mis-

sion de le tenir au courant des événements politiques dont elle était le témoin, écrivait au comte d'Avaray dans le style incorrect et familier qui caractérise ses lettres : « Vous avez su l'arrestation du Comité royaliste. N'avez-vous pas craint encore que j'y fusse fourrée? Sur ce, soyez tranquille. Son existence m'était connue depuis longtemps. Mais sa composition me dégoûtait. Il y avait du bon et beaucoup de mauvais dont on doit se servir et tirer parti, mais jamais leur donner son secret à garder, et quand je vois cinq anciens agents de police, dont un m'a été particulièrement connu pour sa scélératesse consommée, être vil, sortis de la boue, sans naissance, éducation ni honneur, eh bien! ces êtres faisaient partie du Comité et connaissaient tout ce qu'ils devaient ignorer. Oh! ne craignez pas que je me fourre dans un pareil tripot. Cette découverte justifie l'opinion que j'en avais depuis longtemps. Voilà comment on se fie à un tas de fripons, tandis que l'on écarte les hommes honnêtes et que l'on s'en défie. Vous n' imaginez pas toute la correspondance qu'on a saisie. Il faut qu'ils soient aussi bêtes et maladroits qu'ils le sont pour l'avoir laissée dans la maison où ils s'assemblaient. Ces choses-là doivent être

déposées dans une maison tierce et non suspecte, inconnue à tous les membres, excepté le chef. »

Sans prendre au pied de la lettre cette fougueuse sortie qui s'inspire un peu trop du dépit que ressent Mme d'Anjou de n'avoir pas été employée par le comte d'Artois et consultée par les membres du Comité anglais, il faut reconnaître qu'elle est fondée en plus d'un point.

Nous retrouvons la même opinion sous la plume du grave abbé De La Marre, qui se trouvait à Paris au moment de la formation du Comité anglais et qui a constaté son mauvais vouloir à l'égard des agents directs du roi. De La Marre n'implique pas le comte d'Artois dans ses plaintes. Mais il récuse comme indigne de servir la cause royale le chevalier de Coigny, « qui n'a pas de secrets pour les femmes dont il est entouré » et qui se fait passer à tort pour l'agent principal de Louis XVIII. Il confond Hyde de Neuville et l'abbé Ratel parmi les « misérables » dont le Comité anglais est composé, lesquels ne possèdent ni moyens personnels, ni considération, ni influence.

Dans ses réponses, d'Avary ne cherche pas à défendre le Comité anglais. Tout en reconnaissant

qu'il faut le subir tant que l'Angleterre le protégera, il le désavoue.

Il écrit à l'abbé De La Marre :

« M. de Coigny, dites-vous, est indiscret, incapable, lié avec une foule d'intrigants. Mettez-le de côté ou plutôt laissez-le couler bas avec son Comité Hyde; vous n'avez point d'ordres du roi qui portent le contraire. Mais, souvenez-vous et n'oubliez jamais qu'il est nécessaire d'établir un point de contact entre les agents du roi et les coffres de l'Angleterre. »

Avec Mme d'Anjou, quand elle lui apprend la découverte du complot, d'Avaray est plus explicite encore. Ce complot, le roi n'en a eu qu'une connaissance indirecte et tardive. « Jamais le Comité anglais n'a eu son approbation; jamais il n'a agi d'après ses ordres. Vous l'avez parfaitement jugé. Il était un composé de bon et de beaucoup de mauvais. Le roi ne regrette que les éclaircissements que sa découverte pourrait donner et auxquels on en ajoutera sûrement beaucoup d'autres aussi faux que nuisibles à ses intérêts. Il serait très fâché qu'un de ceux qui le dirigeaient (le chevalier de Coigny) éprouvât quelques persécutions. Sa Majesté a effectivement des

agents; mais ils sont d'une trempe toute différente. »

Cette appréciation équivaut, nous semble-t-il, à une condamnation définitive du Comité Coigny et de ses extravagantes entreprises.

## VI

On a vu que les conjurés s'étaient flattés, auprès du Comte d'Artois et des ministres anglais, de la certitude de s'emparer d'un port : Brest, Calais, ou tout autre dont la possession mettrait dans leurs mains des ressources en munitions et en armes et assurerait leur communication avec l'Angleterre. Leurs dires n'étaient pas mensongers. Tandis que Coigny et Hyde de Neuville opéraient à Paris, un autre des affiliés au Comité anglais s'occupait de cette entreprise sous l'active impulsion de Georges Cadoudal. Il n'existe en apparence aucune connexité entre ce qui se passait à Paris et ce qui se passait à Brest au même moment. Mais le lien est évident, car c'est de Londres et du Comité anglais que partent les mots d'ordre qui

font agir sur des points divers des agents différents en vue d'un même et unique but : le renversement du gouvernement consulaire. A ce titre, le récit de l'affaire de Brest forme le complément de celui qu'on vient de lire.

Le 18 janvier 1801, à Loudéac, dans le département des Côtes-du-Nord, un chouan fameux, Mercier La Vendée, chef d'état-major de Georges Cadoudal, fut tué par un gendarme sur lequel il avait voulu tirer et qui se débarrassa de lui en l'abattant d'un coup de pistolet. Les vêtements du mort ayant été fouillés, on y trouva divers papiers. Non seulement ils permirent d'établir son identité mais révélèrent en outre l'existence d'un complot ayant pour objet de livrer aux Anglais la ville et le port de Brest.

En les compulsant, on découvrit tout un programme d'opérations à entreprendre dans ce but, dicté par Georges Cadoudal à son lieutenant, et une lettre adressée au même Cadoudal et démontrant la complicité de son auteur.

En y regardant de plus près et en la rapprochant d'autres pièces trouvées sur le cadavre de Mercier, on acquit la conviction qu'elle avait été écrite par un officier de marine, le sieur

Rivoire, lieutenant de vaisseau, attaché au port de Brest. On saisit encore sur Mercier un bordereau énumérant l'emploi d'une somme de quatorze cents guinées d'or, qui lui avait été confiée par Rivoire.

Mis en possession de ces pièces compromettantes, le général Doraison, commandant le département, se hâta de les envoyer au ministre de la police, Fouché. Il reçut, en retour, l'ordre d'arrêter Rivoire s'il le rencontrait sur son chemin. Le même ordre était expédié aux autorités maritimes de Brest. Mais, quand elles voulurent l'exécuter, elles constatèrent que l'officier avait disparu. Il ne savait pas que Mercier La Vendée avait péri ; il le croyait seulement arrêté, et bien qu'il fût assuré que ce malheureux ne le trahirait pas, il redoutait avec raison que ses papiers eussent été saisis et qu'on y eût trouvé la preuve de sa propre culpabilité. Il s'était alors empressé de partir, à la faveur d'une permission obtenue d'urgence, sous un prétexte.

Son absence constatée, la police procéda à une perquisition dans le domicile qu'il venait d'abandonner. L'examen des correspondances qu'elle y découvrit ajouta de nouvelles preuves à celles

qu'elle tenait du général Doraison et lui fit soupçonner plusieurs individus. On arrêta à Brest un officier d'artillerie nommé Rosamel; à Paris, l'auteur dramatique Marsollier, collaborateur de Dalayrac, auquel il avait fourni le libretto de *Nina ou la folle par amour*. Mais ces arrestations, qui avaient eu pour cause des lettres trouvées au domicile de Rivoire, ne furent pas maintenues au delà de quelques jours.

En annonçant à Marsollier qu'il était libre, Fouché, qui avait tenu à le lui apprendre lui-même, lui dit :

— Écrivez désormais moins de lettres et faites un opéra de plus.

Pendant ce temps, Rivoire s'efforçait de se soustraire aux recherches de la police et de passer en Angleterre. En quittant Brest, il avait piqué droit sur Paris. Il était parvenu à s'y procurer un passe-port qui le désignait comme un négociant américain venu en Europe pour ses affaires, se rendant à Londres après un court séjour en France et ensuite à Hambourg, d'où il devait retourner dans son pays. Muni de ce sauf-conduit, il se dirigeait sur Calais, où il comptait s'embarquer.

Au moment où nous trouvons sa main dans l'un des multiples complots dont eut à s'occuper la police, au lendemain du 18 Brumaire, il avait vingt-sept ans, étant né à Lyon le 13 mars 1774. Entré dans la marine, il était enseigne en 1792. Mais, à cette époque, il émigre. Durant l'année suivante, on constate tour à tour sa présence à Londres, au camp de Jalès, à Gênes et enfin à Toulon, où il figure parmi les défenseurs de la ville assiégée par les troupes républicaines. Lorsque la place est prise, il s'enfuit sur l'escadre anglaise, et, durant plusieurs années, on ne sait trop ce qu'il devient.

En 1799, il est à Paris, s'y fait arrêter, et, dans des circonstances assez obscures, il parvient, après dix mois de détention, à démontrer qu'il a été indignement calomnié. Le 4 nivôse de l'an VIII, le ministre de la marine écrit au commissaire ordonnateur à Brest « que l'enseigne Jean-Pierre Rivoire, accusé d'émigration, s'est pleinement justifié » et qu'il devra recevoir un emploi de son grade; ses appointements arriérés lui seront payés à partir du jour de son arrestation.

Le voilà donc réintégré dans les cadres et attaché au port de Brest, où ses goûts de conspi-

rateur et, s'il faut l'en croire, ses aspirations royalistes n'allaient trouver que trop d'occasions de s'exercer. A Brest, en effet, la conspiration contre la République était permanente. Les partisans de la royauté, pour la plupart émigrés rentrés, étaient nombreux. Ils avaient des ramifications jusque dans les états-majors de la flotte chargée de défendre les côtes de Bretagne. Leurs espérances étaient vues sans déplaisir par les officiers de l'escadre espagnole, qui, depuis la paix conclue entre la République et l'Espagne, était venue, sous le commandement de l'amiral Gravina, mouiller dans la rade de Brest et devait, le cas échéant, concourir à sa défense.

La rade était, à cette heure, bloquée par les Anglais. « Nous attendons avec impatience que les Anglais nous quittent, lit-on dans une lettre, pour faire passer nos convois pour Bordeaux, Nantes, Lorient et Quimper. » On comptait dans la baie de Douarnenez jusqu'à vingt-cinq vaisseaux britanniques. « Ils appareillent quand le temps est beau, ils y mouillent quand il est mauvais. Elle leur offre, en effet, un très bon mouillage. Vers le nord, ils y sont à l'abri des vents du nord-ouest; vers le sud, à l'abri de ceux du

sud-ouest. Il n'y a que les vents d'ouest-sud-ouest qui leur soient défavorables à cause de la mer qu'ils y élèvent. Ils y sont tenus avec de bons câbles et hors de la portée du canon. » Pour leur faire quitter la place, il eût fallu, les bombes ne pouvant les atteindre, des canonniers et des brûlots. Mais il n'y en avait pas dans le port.

Assurés de l'impunité, ces vaisseaux interceptaient les départs et les arrivages; ils envoyaient à tout instant dans la ville des émissaires à l'effet de se faire livrer l'arsenal. Ils débarquaient fréquemment à Concarneau, où ils avaient passé des marchés de grains avec les habitants qui leur en apportaient pendant la nuit. Sur d'autres points de la côte, on leur vendait de l'eau-de-vie, et, un peu partout, ils trouvaient à s'approvisionner.

L'état lamentable et la démoralisation de notre marine favorisaient ces menées téméraires et ces tentatives ténébreuses. Cette marine, jadis si brillante, n'existait pour ainsi dire plus. L'émigration lui avait enlevé la presque totalité de ses meilleurs officiers, remplacés tant bien que mal; la chouannerie et les corsaires lui avaient pris ses

matelots. Les rapports des amiraux Ganthaume et Sahuguet, qui commandaient à Brest, ne sont qu'une longue plainte. Tout leur manque, le personnel, le matériel, l'argent. Depuis longtemps la solde n'est plus payée. « Les marins reviendraient en grand nombre si seulement on payait l'arriéré aux familles. » Le cri général, c'est qu'on diminue la solde si l'on veut, mais qu'on la paye exactement.

« La course a perdu l'inscription maritime, dit, d'autre part, un rapport. Les deux tiers des marins prisonniers en Angleterre, sortis de ces quartiers proviennent des corsaires. Ce sont les meilleurs matelots, parce que l'armateur, avec son argent, a la facilité du choix. Le gouvernement est trompé sur le nombre et l'espèce d'hommes qui s'embarquent sur les corsaires. L'armateur présente à la revue des portefaix, des gens de métiers divers ramassés dans les rues. Ils sont inscrits sur les rôles d'équipages, le corsaire appareille. Mais il a embauché d'excellents matelots, des canonnières, des soldats dont il avait donné le nom à son équipage postiche; ils se rendent à un endroit convenu et l'échange se fait. Ainsi, à Saint-Malo, l'an dernier, il a été armé

plus de vingt corsaires; cinq seulement sont revenus. Plus de quinze cents hommes de ce seul port sont prisonniers en Angleterre. Il faut donc être économe de permissions d'armer en course, car les matelots préfèrent ce service à celui de l'armée navale. »

Telles sont les principales causes de cette pénurie de marins, qui réduit à rien nos forces navales. Dans les populations bretonnes, c'est à qui se dérobera à l'inscription maritime. On s'y dérobe en changeant de domicile, en contraignant les maires, facilement terrorisés, à déclarer morts des vivants ou à mettre à côté du nom de l'inscrit la mention « sans nouvelles ». Il n'est pas de ruse à laquelle les inscrits n'aient recours pour échapper au service.

Ajoutez à cela que la Révolution a détruit toute discipline, que, rétablie peu à peu dans les armées de terre, elle ne l'est pas encore dans les armées de mer, et vous comprendrez pourquoi Bonaparte, en s'emparant du pouvoir, a trouvé une marine littéralement décimée, dont l'état moral n'est pas meilleur que son état matériel.

A Brest, sous la menace de l'escadre anglaise,

dans le voisinage de la chouannerie, au milieu d'une population mécontente, sourdement travaillée par les agents royalistes, complices de l'Angleterre, elle apparaît ainsi plus encore que dans les autres ports français. Les troupes manquent pour surveiller les suspects, et les choses sont à ce point que les autorités maritimes n'osent renvoyer les ouvriers du port dont elles sont mécontentes de peur qu'ils n'aillent grossir les bandes de chouans qui s'agitent encore non loin de là sous l'impulsion de Georges Cadoudal.

Lorsque Rivoire, réintégré dans les cadres, arriva à Brest, il dut être frappé par le spectacle que les documents officiels nous ont permis de décrire et y trouver une occasion de conspirer pour livrer à l'ennemi la flotte française et l'arsenal. L'idée d'une si criminelle trahison n'émanait pas de lui, mais de Cadoudal qui, peu de mois avant, s'était rendu à Londres, afin de la soumettre au comte d'Artois et de solliciter du ministère britannique les subsides nécessaires à l'exécution de ce plan abominable. Rivoire n'entra en scène qu'à l'incitation du célèbre chouan, quand celui-ci eut reçu l'assurance que l'argent ne

lui manquerait pas. Et encore, son crime fut-il plus intentionnel qu'effectif, car, outre que le projet était impraticable, la mort de Mercier le fit découvrir avant qu'aucune tentative pour le mener à bonne fin eût été faite. Nonobstant le récit qu'il publia sous la Restauration et où, voulant grandir son rôle, il se vante de beaucoup d'actions imaginées après coup et à plaisir, il est certain que, s'il avait beaucoup parlé, il avait par contre très peu agi, ce qui est le cas de beaucoup de conspirateurs de cette époque, qui furent surtout châtiés en raison de ce principe fondamental des lois pénales, que l'intention non moins que le fait constitue le crime.

Pendant que Fouché, averti par les papiers trouvés sur Mercier La Vendée, répandait de tous côtés le signalement de Rivoire, qu'il soupçonnait à tort d'avoir participé à l'affaire de la machine infernale, celui-ci, comme nous l'avons dit, faisait diligence pour gagner Calais. Il y arriva sain et sauf après un heureux voyage. Mais, là, veillait la police dans la personne du commissaire de police Mengaud, placé à dessein, nous l'avons dit, dans ce port, par où passaient, pour la plupart, les émissaires que la Grande-Bretagne

envoyait en France et considéré par conséquent comme un poste important où la surveillance ne devait jamais se relâcher. Mengaud étant en possession du signalement de Rivoire, reconnut le personnage, l'arrêta malgré ses protestations et l'expédia immédiatement à Paris.

Conduit au débotté chez Fouché, Rivoire, après un premier interrogatoire, fut incarcéré au Temple. On l'y oublia pendant neuf mois, au cours desquels, rarement interrogé, il le fut cependant assez pour faire des aveux, moins compromettants pour lui que pour des complices qu'il prétendait avoir eus. Il avouait, du reste, ses relations avec Cadoudal et s'être rencontré à deux reprises avec lui, une fois aux environs de Saint-Brieuc, une autre fois dans la forêt de Grandchamp. Il racontait même qu'à cette seconde entrevue, il avait été le témoin de la colère à laquelle s'était abandonné le terrible chef chouan en apprenant l'avortement du complot de la machine infernale, colère telle, qu'il voulait, à en croire Rivoire, faire fusiller Saint-Réjant, coupable de n'avoir pas exécuté ses ordres à la lettre. Mais Rivoire se défendit de toute participation au complot, ce qu'il put prouver, et niait

énergiquement qu'il fût l'auteur de la lettre à Georges trouvée sur Mercier.

Sur ce point, l'instruction refusait d'ajouter foi à ses dires, et quoique, en dehors de cette lettre, elle ne pût lui imputer aucun fait précis, elle le tenait pour coupable, ainsi que le prouvent son transfert à Brest, ordonné le 7 vendémiaire de l'an X, et la dépêche du même jour adressée au préfet maritime Caffarelli par le ministre de la marine disant « que Rivoire, ayant trahi ses devoirs en devenant l'agent direct d'un complot formé pour ramener la guerre civile dans l'Ouest et livrer Brest et la flotte aux Anglais, sera traduit devant une cour martiale maritime à Brest ». A la suite de cette dépêche, le préfet en recevait une seconde, signée, celle-là, du ministre de la police, lui recommandant, si l'accusé était acquitté, de ne pas le remettre en liberté et de prendre des mesures pour l'empêcher de s'évader, recommandation singulière, dont s'étonnait l'honnête préfet, et à laquelle il répondait en rappelant les termes de la loi qui serait violée, s'il retenait en prison un accusé acquitté. « N'importe, lui répondait-on. Les ordres que je vous ai adressés doivent être exécutés. »

Le 22 germinal, Rivoire comparaisait devant la cour martiale, composée d'un président chargé d'interroger l'accusé et de prononcer la sentence, et d'un jury de sept membres : les lieutenants de vaisseau Lacarrière, Gonidec, Pégoing, Olivier, et les enseignes Guabès, Geslin et Hulin, auxquels il appartenait de dire si l'accusé était innocent ou coupable. Nous ne possédons pas les détails du procès. Le verdict seul nous est connu. Il est remarquable par sa bizarrerie. Il déclarait Rivoire convaincu des faits qui lui étaient imputés, mais « non criminel », ce qui entraînait l'acquittement, lequel fut aussitôt prononcé.

La colère que ressentit Bonaparte, au vu de ce verdict contradictoire, se trahit dans l'ordonnance consulaire par laquelle il y répondit. « Considérant que cette déclaration est en elle-même un acte de révolte contre la Constitution et une provocation à la rébellion, arrêtons ce qui suit. » Ce qui suivait, c'était l'ordre au ministre de la police de faire arrêter sur l'heure les membres du jury et de les faire conduire à Paris, « sous bonne et sûre escorte ». Le même jour, ils étaient destitués. Pour en finir avec eux, nous devons ajouter que l'affaire n'eut pas de suite judiciaire. La popu-

lation de Brest se déclarait en leur faveur. Le préfet maritime affirmait qu'ils avaient « écouté le cri de leur conscience » et il était établi qu'antérieurement au procès, ils ne connaissaient pas l'accusé. Ils ne tardèrent pas à être remis en liberté. Mais l'arrêté de destitution fut maintenu, sauf pour l'un d'entre eux.

Quant à Rivoire, il n'était pas au bout de ses peines. Le 19 prairial, le tribunal de cassation annulait la sentence de la cour martiale de Brest et renvoyait l'accusé devant celle de Rochefort. Là, il trouva des juges moins indulgents et fut condamné à la déportation. Quelques jours après, il était incarcéré au fort de Lourdes d'où, après plusieurs tentatives d'évasion, il parvenait enfin à s'enfuir, en 1806, grâce à la complicité d'une femme qui avait été sa maîtresse et qui lui avait fait passer de l'opium avec lequel il endormit ses gardiens.

En 1808, il est à Londres où il se livre au commerce de la contrebande. Pendant un voyage en mer, les vents le jettent sur la plage de Boulogne. Il est arrêté, reconnu et va être fusillé, lorsqu'il a l'idée de demander à voir Fouché. Conduit à Paris, il se vend ou feint de se vendre à la

police et se fait renvoyer à Londres comme agent secret. Mais, en 1810, alors qu'à Paris, où on n'a reçu de lui que des demandes d'argent, on ne sait ce qu'il est devenu, il se fait arrêter à Amsterdam où son signalement était donné. Le 16 novembre, il est à Paris, convaincu d'avoir volontairement négligé sa mission en vue de laquelle il avait reçu des fonds. On l'expédie au fort de Ham. Le 12 août 1812, il s'en évade, quoique soumis à une surveillance rigoureuse et quoique le commandant du fort ait promis six louis à quiconque intercepterait les correspondances qu'on le soupçonne d'entretenir avec le dehors. Mais, bientôt, il est repris et, cette fois, il reste détenu jusqu'en 1814. La Restauration lui rend alors sa liberté.

A peine hors de prison, il cherche à tirer parti, auprès du gouvernement du roi, de ses innombrables et assez mystérieuses aventures. Il les raconte même dans un factum, signé « chevalier de Rivoire-Saint-Hypolyte », qu'il livre à la publicité, où il les enjolive à plaisir, en en dissimulant quelques-unes, et notamment ses rapports avec la police de Fouché dont il ne parlait pas plus que de l'argent qu'il avait reçu pour prix de ses ser-

vices. Mais le gouvernement découvrit qu'il avait été payé, et les explications qu'il fournit furent si embarrassées que l'intérêt qu'il avait d'abord inspiré s'affaiblit et s'effaça. A partir de ce moment, son nom n'est plus prononcé.



## LA MORT DE PICHEGRU

---

### I

Vers la fin de février 1804, un matin, les Parisiens, à leur réveil, eurent une singulière, et fâcheuse surprise. Des affiches, placardées dès l'aube, leur apprenaient qu'à dater de ce jour et pour un temps indéterminé, les barrières de Paris seraient fermées et que personne ne pourrait sortir de la capitale sans une autorisation de la police. Des factionnaires à toutes les portes, des cavaliers constamment en promenade le long du mur d'enceinte, avec ordre de tirer sur quiconque tenterait de le franchir, et enfin, sur la Seine, à l'effet d'en surveiller les rives, des matelots à bord de chaloupes armées, étaient chargés d'assurer l'exécution de cette consigne rigoureuse.

Elle était dictée au gouvernement par la nécessité d'arrêter sans délai divers individus convaincus, sur la foi des dénonciations d'un de leurs complices, d'avoir ourdi un complot contre la vie du général Bonaparte, Premier Consul. Par une disposition complémentaire de ces graves mesures, défense était faite aux Parisiens de donner asile aux « assassins », sous peine de se rendre passibles des peines édictées par les lois contre les auteurs d'attentats à la sûreté publique.

Au moment où renaissait ainsi, dans un but de conservation sociale, un régime de terreur, plusieurs des conspirateurs étaient déjà incarcérés, et, parmi eux, bien qu'il n'eut pris aucune part au complot, le général Moreau, le glorieux vainqueur de Hohenlinden, soupçonné alors d'avoir encouragé leurs projets. En revanche, le fameux chouan Georges Cadoudal et le général Pichegru, considérés par la police comme les metteurs en œuvre et les chefs de la conspiration, demeuraient introuvables, en dépit d'efforts multipliés pour s'emparer de leur personne. Leur arrestation devenait d'autant plus nécessaire que l'opinion, toujours frondeuse, trouvait dans les recherches infructueuses un prétexte à railleries.

La police pourtant ne se trompait pas en affirmant que ces deux conspirateurs, récemment arrivés d'Angleterre et débarqués secrètement à la falaise de Biville, dans les environs de Dieppe — le premier à la date du 21 août 1803, le second le 16 janvier 1804 — étaient à Paris depuis cette époque; qu'ils n'avaient pu en sortir avant ni après la découverte du complot, et qu'ils y vivaient cachés, déjouant, à force de ruses et de déplacements, les poursuites dirigées contre eux. Ils guettaient l'occasion de s'enfuir, tandis que Moreau, convaincu que ses rapports accidentels avec eux demeureraient ignorés, n'ayant d'ailleurs rien à se reprocher, continuait à se montrer publiquement, résidant tantôt à Paris, tantôt dans sa terre de Grosbois, et bien loin de se douter qu'il était dénoncé et surveillé par la police.

Il fut cruellement détrompé dans la matinée du 15 février. Ayant quitté Grosbois de bonne heure, pour venir à Paris, il arrivait à Charenton lorsqu'un détachement de gardes consulaires barra la route à sa voiture. Une heure après, il était écroué à la prison du Temple et mis au secret. On a toujours dit que Bonaparte n'avait pas l'intention de l'impliquer dans le complot et n'attendait

de lui que des aveux pour lui pardonner. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce dire. Ce qui est plus certain, c'est que la maladresse du Grand Juge Reynier, chargé d'interroger Moreau, ne permit pas à ces dispositions bienveillantes de s'exercer et que, Moreau n'ayant rien avoué, Bonaparte, irrité par ses dénégations, et peut-être aussi, incité à se débarrasser d'un rival, décida que la justice suivrait son cours contre lui, comme contre ceux dont on le prétendait complice. En même temps étaient ordonnées, à l'effet de hâter leur arrestation, les mesures exceptionnelles dont nous avons parlé en commençant et qui venaient d'être signifiées aux Parisiens. Il fut alors évident que Cadoudal et Pichegru, s'ils étaient dans Paris, comme l'affirmait la police, ne parviendraient pas à lui échapper.

Avant de suivre Pichegru aux diverses étapes de la route qui va le conduire à la mort, remontons jusqu'aux années brillantes qui avaient vu s'édifier sa renommée. La plus belle de ces années, c'est 1795. A cette époque, le général Pichegru revient de la Hollande qu'il a conquise, couvert de lauriers, objet de l'admiration universelle. Chargé, à son passage à Paris, lors des émeutes de

Germinal, de défendre la Convention, il l'a protégée contre les fureurs populaires; elle l'a proclamé le Sauveur de la Patrie, et lorsque, peu après, il est appelé au commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle, il est à l'apogée de la gloire.

Il commet une première faute en recevant à son quartier général un émissaire du prince de Condé. Au nom de ce prince qui combat dans les rangs autrichiens, cet émissaire est venu lui proposer de faire arborer à ses troupes la cocarde blanche et de passer avec elles à l'ennemi; il lui promet en retour de mirifiques récompenses. Pichegru repousse ces propositions; mais il a eu le tort de les écouter. Lorsque en 1797, à la veille du 18 fructidor, sa conduite est révélée par les papiers saisis dans les fourgons du général de Klinglin, émigré au service de l'Autriche, par les propos d'un aventurier Roque de Montgaillard et par les dénonciations de Moreau, qui commande alors l'armée du Rhin, elle sert de prétexte au Directoire pour justifier le coup de force qu'il exécute contre la majorité du conseil des Cinq-Cents, d'accord avec Bonaparte, Hoche et Augereau.

Dans cette journée du 18 fructidor (4 septembre), Pichegru est arrêté avec plusieurs membres du Directoire et de l'Assemblée et, peu après, déporté avec eux à Cayenne. Le 3 juin de l'année suivante, il parvient à s'évader. A la fin de septembre, il arrive à Londres, irrité contre ses bourreaux, avide de vengeance. Bientôt le royalisme compte un soldat de plus.

La coalition brisée par les victoires françaises, Pichegru, qui avait quitté l'Angleterre, y revient. Il est déçu, mais il n'a pas désarmé, et, après avoir vainement voulu combattre dans les rangs des armées alliées, il lie partie avec Cadoudal pour fomenter dans son pays la guerre civile et précipiter la chute de la République. C'est dans ce dessein qu'au commencement de 1804, il est à Paris. A ce moment, du glorieux soldat de 1795 il ne reste rien. Pichegru, à peine âgée de quarante-trois ans, ne porte plus qu'un nom souillé par la trahison. Il sait que, s'il tombe aux mains de Bonaparte, il est perdu.

## II

L'évocation de ces souvenirs laisse deviner les angoisses qui s'emparèrent de son âme, après que l'arrestation de Moreau eut rendu impossible la négation du complot ourdi par Cadoudal et de la part que lui-même y avait prise. Elles s'aggravaient des périls redoutables dont il se savait menacé. La police était à ses trousses; chaque jour, pour se dérober à ses recherches, il était obligé de changer d'asile; en se levant le matin, il ne savait où il coucherait le soir. Ne pouvant sortir de Paris, errant de gîte en gîte, se heurtant à des portes closes, qui ne s'entr'ouvraient que pour se refermer impitoyablement dès qu'il se faisait connaître, il mena, durant quinze jours, l'existence d'un vagabond.

La clémence que Bonaparte aurait voulu appliquer à Moreau, et dont bénéficièrent quelques-uns des vingt-six accusés compris sur la même liste que Cadoudal et Pichegru, il va sans dire que Pichegru ne l'espérait pas pour lui; il n'eût même pas voulu la solliciter. Outre qu'il avait

trop souvent affronté la mort pour la redouter, se sentant perdu de réputation, comprenant que son rôle était fini, il n'attachait plus aucun prix à la vie. Nous en trouvons la preuve dans un incident bien significatif. A la veille de son arrestation, il saisit un pistolet, à l'aide duquel il se serait infailliblement délivré du poids des jours, si le marquis de Rivière, qui se trouvait auprès de lui, ne lui eût arraché l'arme des mains.

Si nous voyons, malgré tout, Pichegru multiplier ses efforts pour se dérober aux recherches de la police, c'est que, plus encore que la mort, il redoutait l'humiliation de paraître en vaincu, et sous le coup d'une accusation déshonorante, devant son ancien compagnon d'armes, devant celui à qui, en d'autres temps, la faveur populaire l'avait opposé comme un rival. Il est des déchéances qu'une âme fière ne se résigne pas à subir, et, quoique bien abaissé, Pichegru n'avait pas abdiqué toute fierté. Son caractère était responsable de ses fautes plus encore que sa volonté.

Un soir qu'il ne savait où reposer sa tête, il avait trouvé un asile momentané — non pas,

comme le raconte Thiers<sup>1</sup>, chez son ancien compagnon de déportation Barbé-Marbois, devenu ministre du Trésor — mais chez un modeste négociant de la rue Vivienne, le sieur Treille. Il y avait été conduit par un certain Désiré Joliclerc,

1. On retrouve ici une preuve nouvelle de la légèreté avec laquelle Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, mentionne comme vrais certains faits, sans avoir pris la peine d'en vérifier l'exactitude. Ayant retrouvé la trace d'un bruit qui courut en 1804 et qui montrait Pichegru réfugié chez le ministre Barbé-Marbois, il s'en empare et s'en inspire pour écrire quelques lignes fort émouvantes, où l'on voit Bonaparte rendant hommage à la générosité courageuse de Barbé-Marbois. Or, en tout cela, il n'y a pas un mot de vrai, ainsi que le prouve la lettre suivante de celui-ci, en date du 18 mars 1804, qui existe aux Archives Nationales, et que le comte Boulay de la Meurthe cite dans son savant recueil de documents relatifs au duc d'Enghien.

« Citoyen Premier Consul, j'ai été averti hier par plusieurs amis qu'un bruit s'était répandu et s'accréditait, touchant une prétendue entrevue entre Pichegru et moi dans ma maison. Ce bruit a été probablement jusqu'à vous. Mais, puisque vous ne m'en avez point parlé, je juge que vous n'y avez accordé aucune créance et je vous en remercie. Je désire cependant que ces bruits cessent et j'ai dit à mes amis, comme je le déclare ici, que, depuis le 15 prairial an VI (3 juin 1798), jour où Pichegru quitta Sinnamari, je ne l'ai pas vu; que, depuis cette époque, je n'ai eu aucun rapport soit direct, soit indirect avec lui; qu'il n'en a eu aucun avec moi. Cette déclaration, Citoyen Premier Consul, vous suffira de ma part et j'éprouverai une grande satisfaction à l'apprendre de vous-même.

« Je suis loin de penser, cependant, que les magistrats chargés de l'instruction doivent attacher à mon assertion autant de poids que vous, Citoyen Premier Consul, qui, dans le cours de quatre années, avez pu juger mon caractère. Il n'y a nul inconvénient à ce que leur sollicitude embrasse tout ce qui a rapport à l'affaire qu'ils instruisent et relève même des bruits que vous auriez jugés insignifiants. — BARBÉ-MARBOIS ».

qu'il avait lieu de croire affilié au complot, mais qui semble n'y être entré que pour servir la police.

Rien de plus louche que le rôle de Joliclerc dans cette affaire. A défaut de preuves positives de sa délation, il en existe assez de son genre d'existence et de ses rapports mystérieux avec Fouché et Réal, pour faire supposer que, connaissant Pichegru depuis longtemps, en possession d'assez de moyens pour capter sa confiance, il leur avait promis de le découvrir et que, l'ayant en effet découvert et installé chez Treille, il serait allé leur rendre compte de sa conduite, leur aurait dit où il était, et se serait ensuite effacé pour n'être pas présent au moment de l'arrestation.

Il y a lieu de croire aussi que, cette arrestation une fois décidée et assurée, la police ne tenait pas à l'opérer au domicile de Treille; et ce qui permet de le croire, c'est qu'avertie que Pichegru s'y trouvait, elle ne l'arrêta pas. Il est plus certain encore que Pichegru ne s'y sentait pas en sûreté et n'y voulut pas rester.

Dans les derniers jours de février, il quittait cette maison et allait s'établir dans un petit logement de la rue Chabanais, que lui avait procuré

un personnage non moins mystérieux que Joliclerc. Ce personnage, on le voit entrer en scène tout à coup, se dresser à côté du général, lui servir de guide et le livrer enfin, en désignant sa retraite à la police, contre le versement d'une somme de cent mille francs. Quoique les documents contemporains soient unanimes à le nommer Leblanc, il s'appelait en réalité Blanc-Montbrun. Ce n'était qu'un vulgaire mouchard, un « observateur », comme on disait alors, et il fit son métier en préparant l'arrestation de Pichegru.

Toutefois, si l'on ne saurait nier la part qu'il y a prise, on ne peut nier davantage celle qu'avec plus d'habileté peut-être, y a prise Joliclerc. Les deux hommes ont dans l'événement une égale responsabilité ; tous deux trompèrent Pichegru en lui dissimulant, sous des apparences de dévouement et de complicité, le but véritable qu'ils avaient en vue.

Du reste, sur ces journées si fécondes pour lui en émotions et en angoisses, sur l'emploi qu'il en fit, sur les circonstances qui consommèrent sa perte, il est plus facile de conjecturer que de certifier. Les documents qui pourraient nous guider à travers force dires obscurs et contradictoires, ont

disparu pour la plupart. On raconte que, chez Treille, Pichegru se rencontra avec Cadoudal, qui s'efforçait comme lui de se sauver et qui ne fut arrêté que le 9 mars. On nous le raconte; mais, on ne nous le prouve pas; et cette absence de pièces écrites et de preuves sur ce point et sur d'autres contraignent l'historien de ces journées tragiques à laisser dans son récit une lacune, s'il ne veut rien affirmer qui ne soit bien établi.

Ce que nous savons de plus précis, c'est que Pichegru fut arrêté, le 28 février, durant la nuit, dans ce logement de la rue Chabanais où l'avait conduit Blanc-Montbrun. En se couchant, il avait, suivant une vieille habitude, déposé ses pistolets chargés sur une table à portée de sa main, et, après avoir lu assez longtemps, ainsi qu'il le faisait tous les soirs, il avait éteint sa lampe et s'était endormi. Brusquement, un bruit insolite le tira de son sommeil; on ouvrait sa porte, une nuée d'agents emplissait sa chambre et deux ou trois d'entre eux bondissaient sur lui, paralysaient ses mouvements avant qu'il eût pu s'emparer de ses armes.

Il était grand et vigoureux. Si violemment et si longtemps il se débattit qu'il fallut le ligoter de

la tête aux pieds, l'enlever à moitié nu. Une voiture attendait dans la rue ; on l'y porta comme un paquet et on le conduisit chez le grand juge Régnier, qui le fit comparaître devant lui, en présence de plusieurs témoins réunis à dessein ; on comptait sur eux pour répandre dans Paris la nouvelle de l'arrestation, pour confondre les incrédules qui s'obstinaient à nier l'existence d'un complot et à prétendre que les soi-disant conspirateurs n'avaient pas quitté l'Angleterre.

Devant tout ce monde, Pichegru recouvra son calme ; il cessa toute résistance, et, s'étant habillé, il subit un interrogatoire sommaire, à la suite duquel il fut envoyé à la prison du Temple.

De même qu'il avait voulu faire grâce à Moreau, Bonaparte voulait faire grâce à Pichegru, et, puisque celui-ci connaissait Cayenne où il avait été proscrit, lui confier le soin de coloniser, — au profit et avec l'aide de la France, — cette terre lointaine. Pichegru était emprisonné depuis plusieurs jours lorsque Réal se présenta au Temple pour lui faire part des propositions de Bonaparte. Il commença par douter de leur sincérité : peut-être, en les lui faisant, ne voulait-on que le pousser à des aveux et à trahir ses complices.

Puis, devant les assurances de Réal, ses défiances parurent se dissiper; il se montra sensible aux offres généreuses dont il était l'objet. On doit même supposer qu'elles eurent pour effet immédiat de mettre un terme à ses angoisses.

Mais, le bien-être qui en était d'abord résulté pour lui, ne dura pas. Soit qu'il eût subi l'influence douloureuse de la solitude jusqu'au point d'interpréter l'abandon dans lequel on le laissait au fond de sa prison, comme la preuve d'un changement dans les dispositions du Premier Consul; soit que la nouvelle de l'arrestation de Georges et de ses complices et celle de l'exécution du duc d'Enghien lui fussent parvenues et lui eussent fait supposer que, quoi qu'on lui eût dit, il ne serait pas épargné, il tomba dans un abattement qui devaient le ramener à ces idées de suicide dont on l'avait déjà vu antérieurement obsédé.

Elles durent s'emparer de lui de nouveau et avec plus de force. Ce qui autorise à le croire, c'est que, le 3 avril, il faisait acheter une édition latine des épîtres de Sénèque. Cette demande, sur le moment, n'attira pas l'attention; mais, lorsque, après son trépas, on trouva le volume à son chevet, elle fut considérée comme la preuve

qu'avant de mourir il avait cherché, dans les maximes de l'illustre moraliste païen, une justification de la mort volontaire. A cette date du 5 avril, il y avait près de six semaines qu'il était au secret et, plus que jamais, dans une ignorance totale du sort qu'on lui réservait.

Dans les bâtiments du Temple, il occupait une chambre au rez-de-chaussée, qui ne recevait la lumière que d'un étroit préau où, pendant quelques instants chaque jour, il pouvait se promener, mais toujours seul, sous le regard vigilant de deux gendarmes. Il ne voyait personne, sinon ses gardiens; il ne pouvait causer avec personne, si ce n'est avec le porte-clés Papon, sous la surveillance duquel il se trouvait plus spécialement. Il passait ses journées dans cette chambre, tantôt assis, tantôt la parcourant de long en large, sans autre distraction que la lecture. Très érudit, assez versé dans les langues anciennes pour traduire à livre ouvert les classiques latins et grecs, elle avait toujours été, pour lui un plaisir.

## III

Ce soir-là, Papon, qui lui avait servi à souper, vint, à dix heures, fermer la porte de la chambre, ainsi qu'il en avait l'habitude. Ordinairement, cette formalité accomplie, il allait déposer la clé dans les mains du concierge. Par suite d'un oubli dont il s'accusa ultérieurement, il la garda dans sa poche, où il la trouva le lendemain au saut du lit.

La nuit s'écoula sans incidents. Les deux gendarmes de garde entendirent d'abord, à plusieurs reprises, le général tousser et cracher. Mais, le silence s'étant fait ensuite, ils crurent qu'il s'était endormi. Jusqu'au matin, ils ne perçurent aucun bruit. A sept heures, le porte-clés se présenta pour allumer le feu, s'attendant à trouver, comme toujours, Pichegru réveillé, et à l'entendre lui adresser quelques paroles bienveillantes. Mais, à sa grande surprise, le prisonnier ne bougea pas.

En ce moment, la conduite de Papon, telle qu'elle nous est révélée par sa déposition, est si extraordinaire, si dépourvue de vraisemblance qu'on en doit conclure que cette déposition a été modifiée

après coup pour des motifs restés ignorés et incompréhensibles. Il raconte qu'effrayé par le silence et l'immobilité du général, et « craignant un accident », il est allé sur-le-champ prévenir le concierge Fauconnier. Il craint un accident et il ne s'assure pas si sa crainte est ou non fondée, alors qu'il lui suffirait, pour s'en assurer, de s'approcher du lit, où il verrait ce que verront un peu plus tard les magistrats et les chirurgiens convoqués tardivement. Il ne se demande même pas si, à supposer que Pichegru ait été en effet victime d'un accident, il n'est pas temps encore de lui porter secours et de lui prodiguer des soins. Non, tel est l'effroi qui s'empare de lui qu'il ne veut rien savoir, ne regarde pas et quitte la chambre précipitamment. Il est vraiment impossible, on le reconnaîtra, d'ajouter foi à ce récit. La vérité qui s'impose, c'est que Papon a constaté la mort, et qu'alors, mais alors seulement, il a couru chez Fauconnier.

Celui-ci, du reste, ne se montre pas plus curieux que lui. La chambre est au rez-de-chaussée, à deux pas de son logement. L'idée ne lui vient pas d'y entrer ; il va lui-même prévenir le colonel de gendarmerie Ponsard, préposé à la garde du

Temple. Ils se rendent ensemble chez le juge d'instruction Thuriot, qui envoie aussitôt au commissaire de police Dusser l'ordre de se rendre au Temple et d'y dresser procès verbal. Agirait-on avec cette lenteur si, dès ce moment, on ne savait que Pichegru est mort?

Quoi qu'il en soit, il est plus de dix heures, lorsque, à la suite du commissaire de police qui a procédé aux premières constatations, arrivent à la prison les citoyens Desmaisons, Rigault, Bourguignon et Thuriot, membres du Tribunal criminel, André Gérard, commissaire du gouvernement, Delafeutrie, substitut, et Boré, commis-greffier. Sont également présents : les chirurgiens François Soupé, Mathieu Didier, Bernard Bousquet, Jean Brunet, Guillaume Fleury, le médecin Augustin Lesvignes, plus huit officiers qui ont servi sous les ordres de Pichegru et aideront à établir son identité.

Un examen sommaire du cadavre qu'on a trouvé étendu sur le lit permet de se rendre compte qu'il y a eu strangulation. La face est ecchymosée, la mâchoire serrée, la langue prise avec les dents. Le cou est entouré d'une cravate de soie noire, large de deux doigts, fortement nouée, dans laquelle

on a passé un bâton long de quarante-cinq centimètres et de cinq de pourtour et dont on s'est servi comme d'un tourniquet. La main qui s'en est servie a tourné jusqu'à strangulation complète.

Est-ce celle de Pichegru?

Cette question, les chirurgiens n'hésitent pas à la résoudre affirmativement, et bien qu'il semble extraordinaire que les bras d'un homme, affaibli par l'effort même qu'il fait pour se détruire, aient pu imprimer et maintenir à un morceau de bois une impulsion assez prolongée pour donner la mort, ils déclarent que Charles Pichegru « s'est étranglé lui-même ». Il n'est pas fait mention de l'heure à laquelle on peut faire remonter le suicide. Il est dit seulement que les extrémités sont froides, les muscles des mains et les doigts fortement contractés.

Le lendemain, le corps fut transporté au Palais de justice, à fin d'autopsie. L'opération, qui eut lieu dans la salle du tirage au sort des jurés, ne fit rien découvrir d'anormal et n'ébranla pas la conviction exprimée par les chirurgiens dans le procès verbal dont rien, du reste, n'autorise à suspecter la sincérité. L'autopsie terminée, on

exposa ces restes déchirés dans la salle où le tribunal criminel tenait ses audiences.

Là, le commissaire du gouvernement, André Gérard, prit la parole, afin de prouver « que la vérité avait été recherchée par tous les moyens ». Faisant allusion au complot auquel Pichegru était accusé d'avoir participé, il continua : « L'instruction deviendra bientôt publique, et l'état où elle se trouvait, au moment où Charles Pichegru s'est donné la mort, ajoutera une grande preuve morale aux preuves légales qui constatent cet événement. Alors, la malignité, l'intrigue, l'esprit de parti, la haine et la malveillance feront de vains efforts pour corrompre l'opinion. Les contemporains diront et la postérité répétera qu'un Français qui s'était profondément rendu coupable envers sa patrie, n'a pas vu de milieu entre la mort volontaire et l'échafaud : il s'est suicidé. »

L'orateur, en tenant ce langage, semble avoir prévu que la version du suicide rencontrerait beaucoup d'incrédules, et avoir voulu répondre par avance aux propos calomnieux que les ennemis du Premier Consul allaient tenir. A peine la nouvelle de la mort mystérieuse de Pichegru commençait-elle à se répandre que, déjà, circulaient

des bruits accusateurs, vagues et confus encore, mais qui, bientôt, devaient se préciser, et à la version du suicide opposer celle de l'assassinat.

Ces rumeurs firent le tour de l'Europe. Louis XVIII en avait l'écho à Varsovie où il residait alors, et d'où, le 22 avril, il écrivait à son frère : « J'apprends dans l'instant la fin tragique du brave et malheureux Pichegru. Si elle a été volontaire, — ce dont il est bien permis de douter, — païen, je l'eusse peut-être admirée; chrétien, elle ajoute encore à mes peines ».

Les propagateurs de la calomnie accumulaient, pour la fortifier, des inventions mensongères, et entre autres celle-ci, basée sur le prétendu témoignage d'un médecin présent à l'autopsie. On avait, disait-on, extrait du poison des viscères du mort; mais ce poison, mis dans un gobelet, avait ensuite disparu; — accusation aussi dépourvue de vraisemblance que de preuves, à laquelle on pouvait objecter que, si l'on avait empoisonné Pichegru, on n'aurait pas eu besoin de l'étrangler ensuite.

Néanmoins, ces inventions forgées à plaisir faisaient leur chemin, prenaient bientôt assez de consistance pour affaiblir l'autorité des dénégations légitimes qu'on y opposait et pour que, plus

d'un siècle après l'événement qui les provoqua, il ait continué de nous apparaître comme mystérieux. Mais, si le doute qu'il suppose sur la cause de la mort de Pichegru était permis aux contemporains, il ne saurait l'être aux hommes de nos jours. Les historiens de bonne foi ont fait justice d'une accusation que ne mérite pas Bonaparte et que son intérêt même, loin d'exiger qu'il s'y exposât, lui commandait de ne pas encourir.

En laissant vivre Pichegru, il se faisait honneur, la clémence d'un victorieux envers un vaincu ayant toujours été un titre de gloire pour celui qui l'exerce. D'autre part, Pichegru, déshonoré par sa trahison antérieure, avili par un complot qui tendait à l'assassinat, ne pouvait plus devenir jamais un rival redoutable pour Bonaparte, et c'est en vain qu'on cherche le profit que celui-ci pouvait retirer et retira de sa mort. En faisant grâce à Moreau, qui était pour lui un rival bien autrement dangereux et qu'il lui eût été aussi facile de faire assassiner, il prouva, quelques semaines plus tard, qu'il eût fait grâce à Pichegru. Il était, à cette heure, placé assez haut pour dédaigner l'adversaire désormais flétri, dont la mort ne pouvait en ajouter aux terribles exemples par lesquels, dès

ce moment, il cherchait à décourager et à désarmer le parti qui menaçait son pouvoir et sa vie.

A ces raisons qui ne permettent pas de laisser sur sa mémoire, même à l'état de doute, une imputation calomnieuse et visiblement intéressée, il y a lieu d'ajouter celles que nous avons résumées plus haut et qui font comprendre pourquoi Pichegru a préféré une mort libératrice à une existence humiliée, déshonorée et désormais sans but. Il avait touché de trop près la gloire pour se consoler d'avoir perdu le droit d'en jouir et il n'a pas voulu survivre à son honneur.

Quelques années plus tard, le gouvernement des Bourbons restauré, se rappelant que Pichegru s'était compromis pour eux, voulut le réhabiliter; invoquant les services, d'ailleurs bien obscurs, qu'il avait rendus à la cause royale; il lui éleva même une statue. Mais la postérité, bien qu'elle ait admis, en faveur du suicidé du Temple, les circonstances atténuantes, n'a pas ratifié cette tentative de réhabilitation.



## LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

---

### I

La Révolution de 1789 ayant pour but avoué de détruire l'ancien régime, il était impossible que ses coups n'atteignissent pas le clergé, qui en était, grâce à son organisation, la plus forte citadelle. Il était d'autant plus aisé de les lui porter que les vices de cette organisation devenaient, de jour en jour, plus éclatants et ne prêtaient que trop le flanc à de justes critiques, à de légitimes revendications. Des historiens, entraînés par l'esprit de haine plus encore que par le souci de la vérité, ont prétendu que les mœurs du clergé, celles de l'épiscopat surtout, appelaient un prompt remède et justifiaient amplement les mesures persécu-

trices dont l'Église de France eut alors à souffrir. Cette affirmation ne résiste pas à un examen impartial de la réalité.

Quoi qu'en disent ceux qui ne veulent voir le clergé de cette époque qu'à travers quelques abbés de cour, ses mœurs, alors comme aujourd'hui, étaient pures. Sur cent trente évêques que compte la France à la veille de la Révolution, on en trouve à peine une dizaine qui soient indignes d'exercer le sacerdoce. Aux débordements d'un Rohan ou d'un Talleyrand, on peut opposer les vertus de la presque totalité de leurs collègues. Quant aux curés et aux vicaires, ils étaient presque tous, à cette époque, comme maintenant, des hommes dévoués.

La vérité, c'est qu'à partir du xviii<sup>e</sup> siècle et contrairement à ce qui s'était toujours pratiqué, l'épiscopat ne se recrute plus que dans la noblesse et que les gentilshommes appelés au gouvernement des âmes, déploient, pour la plupart, sous la mitre, les habitudes de domination et de grande existence, qu'ils tiennent de leurs aïeux et qui ne sont pas conformes à ce que prêche l'Évangile touchant la pauvreté à laquelle doivent se vouer les ministres du Seigneur.

Si l'on ajoute à ce recrutement défectueux de l'épiscopat, si bien fait pour lui donner l'apparence et les avantages d'un corps puissant et privilégié, le grand rôle qu'avait tenu l'Église dans l'histoire des siècles précédents, alors que ses membres occupaient les plus hauts postes de l'État, siégeaient dans les ministères, dans les ambassades, dans les parlements, dans les Académies, et que, suivant le mot de l'abbé Sicard, l'éminent historien de l'ancien clergé de France, on pouvait se demander « où l'Église n'était pas », on comprend sans peine que l'épiscopat soit devenu, la Révolution commencée, le point de mire des réformateurs.

Toutefois, là où ils se trompèrent, c'est lorsqu'ils crurent qu'ils seraient aidés dans leur œuvre destructive par ce qu'on appelait le bas clergé. Assurément, le bas clergé souhaitait des réformes; il souhaitait plus d'équité dans la distribution des bénéfices; il se croyait digne d'accéder, lui aussi, aux fonctions épiscopales, d'où, peu à peu, l'usage l'avait banni. Mais, ces réformes, il voulait les voir se réaliser d'accord avec les évêques, et non contre les évêques. A leur exemple, il s'était résigné à la confiscation des biens ecclésiastiques, suivie aussitôt, d'ailleurs, de la fixation

d'un traitement, et si la Révolution s'en fût tenue là, il se serait accommodé du régime nouveau qu'elle lui imposait. Mais, lorsque, non contente de s'emparer de ses biens, elle émit la prétention de lui imposer aussi une Constitution et, sous prétexte de le libérer, entendit régler les rapports de l'Église avec le pape et ceux des membres de l'Église entre eux, il se révolta.

Depuis 1516, les relations de la France avec Rome, au point de vue religieux, étaient réglées par le Concordat conclu entre le pape Léon X et le roi François I<sup>er</sup>. Résolue à le déchirer, la Constituante eut le tort grave de ne pas commencer par faire part de ses intentions au Saint-Siège. C'était avouer que, dans la loi nouvelle, à côté de dispositions auxquelles il se fût résigné, elle voulait en introduire d'autres qu'il ne pouvait accepter, et qu'en conséquence elle préférerait légiférer sans plus se préoccuper de lui que s'il n'existait pas. Cette intention, implicitement avouée, eut pour premier effet de donner à la Constitution civile du clergé le caractère d'une déclaration de guerre à l'Église et à la Papauté.

Ce fut bien pis encore quand furent connues les mesures qu'elle édictait. Table rase était faite de

l'antique organisation de l'Église. Archevêchés, canonicats, prébendes, chapelles, chapitres, prieurés, abbayes, couvents étaient supprimés. Les circonscriptions épiscopales étaient remaniées, et, au lieu de cent trente évêchés, il n'en était maintenu qu'un seul par diocèse. Les traitements ecclésiastiques assurés au clergé en remplacement de ces biens, étaient notablement réduits et uniformisés.

Cette première partie de la Constitution civile répondait, au moins en partie, à des nécessités généralement reconnues; elle n'altérait en rien des lois essentielles de l'Église, ne lésait que des intérêts matériels et, en dépit des protestations qu'elle soulevait, elle n'était pas inacceptable. Malheureusement, on n'en pouvait dire autant des dispositions qui suivaient, relatives au mode de nomination des évêques et des curés. Au choix du roi, ratifié par le pape, en ce qui touchait les évêques, elles substituaient l'élection par les fidèles, ceux-ci élisant les curés et les curés élisant les évêques. Elles interdisaient aux évêques élus de demander au pape de ratifier leur élection; ils ne pouvaient recevoir l'institution canonique que du métropolitain ou, à défaut de lui, du plus

ancien de leurs collègues. On leur laissait, il est vrai, le droit de correspondre avec le Saint-Siège en certains cas. Mais ce droit était illusoire puisque, en leur permettant d'affirmer au pape leur entière union avec lui, on leur enlevait la liberté de lui obéir.

En même temps qu'on prétendait libérer de la sorte le clergé de l'autorité pontificale et créer ainsi une Église nationale, exclusive de toute influence étrangère, on le soumettait à la censure des autorités civiles dans un grand nombre d'actes de sa vie sacerdotale. Enfin, pour couronner ce chef-d'œuvre d'arbitraire, véritable encouragement au schisme et instrument destructeur de la vieille hiérarchie catholique, tout titulaire élu devait prêter un serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, dont la teneur était incompatible avec ce qu'exige du prêtre le devoir d'obéissance au pape.

Avant même que le projet eût été mis en délibération, il fut aisé de voir qu'il rencontrerait, de la part de l'épiscopat et des prêtres, une indomptable et presque unanime résistance, surtout en ce qui touchait l'élection et le serment. Vainement, ses défenseurs objectaient que l'élection était le sys-

tème pratiqué dans la primitive Église; on leur répondait que les premiers chrétiens l'avaient alors librement choisi, et que l'État ne le leur avait pas imposé. L'État n'a pas le droit de légiférer sur ce qui touche à la discipline intérieure de l'Église, ajoutait-on, et, de ce chef, les catholiques ne doivent obéissance qu'au pape. Reconnaître les droits abusifs que s'attribuait le pouvoir civil, ce serait briser le lien qui unissait au successeur de saint Pierre le clergé de France, lequel avait toujours reconnu et entendait reconnaître en lui seul, le chef de l'Église universelle. Par conséquent, il était impossible d'obéir à cette Constitution schismatique.

Elle avait été votée le 12 juillet. Le pape, l'épiscopat, la presque totalité du clergé y répondirent par des protestations, dont l'ensemble, sous des formes diverses, ne représente pas moins de quatre-vingt-six volumes et qui revendiquaient pour le seul corps épiscopal en communion avec le Souverain Pontife, le droit de gouverner l'Église dont la juridiction spirituelle n'appartenait qu'à lui.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Quimper mourut. Par application de la loi nouvelle, un curé breton

l'abbé Expilly, membre de la Constituante, fut élu à sa place et accepta sa succession. Mais l'évêque de Rennes, Mgr de Cirac, auquel il avait demandé de lui conférer l'institution canonique, la lui refusa. Cet incident surexcita les passions aux prises, les colères des uns, la résistance des autres.

Le 26 novembre, à la tribune de l'Assemblée, Voidel, rapporteur de la Constitution, demande des mesures de rigueur contre le clergé rebelle. Un débat dramatique s'engage. Mirabeau, l'abbé Maury, pour ne citer que les orateurs les plus véhéments, y prennent part. Finalement, sur la proposition du premier, il est décrété : 1° que les évêques, curés et vicaires seront tenus de jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi; 2° qu'ils s'engagent à maintenir la Constitution de tout leur pouvoir : 3° que les réfractaires seront remplacés; 4° que ceux qui violeront leur serment après l'avoir prêté, seront poursuivis, privés de leur traitement et déchus de leurs droits civiques; 5° enfin, que les évêques et prêtres, membres de l'Assemblée, prêteront serment dans la huitaine, à partir du jour où le décret aura été promulgué.

Le 3 janvier 1791, sur la proposition de Barnave, l'Assemblée décide que ce délai de huit jours prendra fin le lendemain.

Ce que fut la séance du 4 janvier, où le clergé, placé entre le déshonneur et la misère, répondit par un refus à cette sommation, tous les historiens de la Révolution l'ont raconté, et il suffit de le rappeler ici brièvement. Le clergé comptait dans l'Assemblée un peu plus de trois cents prêtres dont quarante-cinq évêques. Plusieurs de ceux-ci, au nombre d'une quinzaine, avaient regagné leur diocèse. Sur les trente qui siégeaient le 4 janvier, il n'y en eut que quatre qui prêtèrent le serment : Loménie de Brienne, archevêque de Sens; Talleyrand, évêque d'Autun; Jarente, évêque d'Orléans, et La Font de Savines, évêque de Viviers. Et encore, y a-t-il lieu de constater qu'à l'exception de Talleyrand, ces assermentés, après avoir juré, se refusèrent ultérieurement à conférer l'institution canonique aux évêques élus. « J'ai juré, disait l'un d'eux, mais je ne sacre pas. » A ces quatre noms, il faut ajouter ceux du coadjuteur de l'archevêque de Sens, son neveu, portant le même nom que lui; de Gobel, évêque *in partibus* de Lydda, et de Du Bourg-Mirondot,

évêque *in partibus* de Babylone. Sept sur quarante-cinq, telle fut la part de l'épiscopat dans la soumission à la loi qui consacrait la rupture de l'Église de France avec le Saint-Siège.

En revanche, que de nobles et fières déclarations de la part des évêques fidèles : « Je ne donne aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune, déclare Bonnac, évêque d'Agen ; j'en donnerais à la perte de votre estime. » Et il refuse le serment. Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, tient un langage analogue : « Accablé d'années et d'infirmités, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse. » L'évêque de Senez écrira quelques jours plus tard : « Ma tête est aux hommes, mon âme n'est qu'à Dieu. » Hachette des Portes, évêque de Glandèves, lui fait écho : « Malheur à moi, si, accablé de travaux et d'années, j'imprimais une tache à ma vieillesse ! » La Tour du Pin, archevêque d'Auch, répond : « Les temps ont pu changer, mais non les principes. » On ne saurait tout citer, car cent vingt évêques opposent à la loi une égale résistance.

La grande majorité du bas clergé, dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée, suit cet exemple, et c'est une vérité que proclame Mirabeau lorsqu'il

s'écrie, avec une amertume mêlée de dépit : « Nous avons pris leurs biens; mais, il ont gardé leur honneur. »

## II

Il n'y a pas lieu de raconter ici les suites tragiques et si connues de cette néfaste Constitution civile, les persécutions exercées contre les prêtres qui n'avaient pas voulu prêter le serment : la spoliation dont ils furent l'objet, puis successivement la proscription, l'incarcération, la mort même, sans parler des peines que bientôt subirent à leur tour ceux-là qui l'avaient prêté, à commencer par Gobel, élu archevêque de Paris, sacré par ce farceur de Talleyrand, et que son apostasie ne put sauver de l'échafaud.

Un jour vint, en effet, où entre les assermentés et les insermentés, les réfractaires, comme on disait alors, la Terreur ne distingua plus. Les assermentés, qui étaient le petit nombre, eurent à souffrir comme les autres de la haine qu'inspirait le catholicisme aux maîtres du jour. Presque par-

tout, le culte fut supprimé, remplacé par celui de la Raison, et le prêtre, qu'il eût ou non prêté le serment, fut considéré comme l'ennemi du bien public, traité comme tel.

A ce sujet, il faut observer que l'on méconnaît le clergé constitutionnel lorsqu'on le représente comme un ramassis de mauvais prêtres. Bonaparte, lui-même, le calomniait lorsque, à la veille du Concordat, il l'appelait « un tas de brigands déshonorés ». Il s'est infligé un démenti en exigeant du pape que plusieurs de ces assermentés fussent réintégrés dans les fonctions sacerdotales à la seule condition d'abjurer leurs erreurs passées et de se soumettre à l'autorité pontificale. Il fut alors dans la vérité et dans la justice, au moins pour un certain nombre d'entre eux, bien plus qu'au moment où il les accablait d'épithètes injurieuses. Beaucoup, en effet, n'étaient coupables que d'avoir eu peur de la misère, que d'avoir reculé devant le martyre ou encore, surtout dans les paroisses rurales, d'avoir cédé aux supplications des fidèles dont ils étaient aimés et qui les suppliaient de ne pas les abandonner.

Il faut remarquer aussi que, souvent, leur conduite fut le résultat de la difficulté des commu-

nications, de la lenteur que mettaient les nouvelles à franchir les distances. Dans les petites paroisses, éloignées des grands centres, et qui communiquaient difficilement avec l'évêque, on fut longtemps sans savoir si le pape autorisait ou non le serment. Souvent, il fut prêté par ignorance et celui qui le prêtait ne croyait pas mal faire. C'est si vrai que lorsque les ordres du pape furent enfin connus, les rétractations, bien qu'elles exposassent à plus de périls encore que le simple refus de serment, vinrent diminuer notablement le nombre des assermentés. Ceux-ci ne furent donc pas toujours de mauvais prêtres. On en vit, dans la situation si difficile où ils s'étaient mis, persévérer dans la pratique des devoirs sacerdotaux.

Quand on veut regarder à l'histoire du clergé de France pendant la Révolution, on est stupéfait des lacunes qu'on y rencontre. Dans les ouvrages d'ensemble, consacrés à tant d'événements mémorables et dont quelques-uns ont eu d'illustres auteurs, il n'est guère question que de ce que j'appellerai l'aristocratie du clergé. Ce que firent, en ces temps tragiques, les hauts dignitaires de l'Église, on nous l'a raconté. Grâce à

ces récits, nous pouvons les suivre de la tribune des États généraux, dans l'émigration, voir figurer les uns dans les solennités révolutionnaires et les autres monter à l'échafaud. L'histoire les a rencontrés sur son chemin; elle s'est emparée d'eux et leur a taillé une place conforme à celle qu'ils ont tenue dans les événements.

En revanche, elle a négligé les faits et gestes des obscurs et des humbles, curés, desservants, vicaires qui, n'ayant pas eu, comme leurs supérieurs, les moyens de s'enfuir, ont subi jusqu'à l'excès les vicissitudes d'un temps où tout ce qui avait porté le costume sacerdotal était devenu promptement suspect. Assermentés, réfractaires, conspirateurs, chouans, défroqués, on n'a, pour reconstituer leur lamentable odyssée, que des relations d'un caractère purement local ou des ouvrages ecclésiastiques que recommandent aux érudits la richesse et la sûreté de leur documentation, mais qui arrivent rarement au grand public.

Il en résulte que d'émouvantes péripéties échappent à celui-ci, qui les ignore et croit néanmoins tout savoir, alors qu'il en est réduit à se contenter de ce que des écrivains trop dédaigneux

des épisodes et des personnages de second plan, ont bien voulu lui en dire; et ainsi s'expliquent les idées trop souvent erronées qu'on se fait du rôle du clergé inférieur pendant la Révolution.

Ce rôle a été cependant considérable. Les lois pénales, dont l'application rigoureuse suivit de si près la Constitution civile, sont là pour l'attester, non moins que la part prise par des prêtres réfractaires aux insurrections royalistes. Dans les contrées montagneuses de l'est et du midi, comme sur les grèves de la Bretagne et dans les landes de la Vendée, ils furent l'âme de la rébellion. A ces révoltés de la première heure, qui avaient refusé le serment constitutionnel, on vit même se joindre un certain nombre de ceux qui l'avaient prêté, et qui trouvaient inique que la Terreur les eût récompensés de leur soumission en ne les distinguant bientôt plus des insoumis, et en les proscrivant s'ils refusaient de renoncer, de parole et de fait, à leur engagements sacerdotaux.

Beaucoup cependant reculèrent devant le martyre; ils rentrèrent dans la vie civile. Il en est qui se marièrent, quelques-uns avec des religieuses dont le sort avait été pareil au leur. Mais, il convient de le dire, ces malheureux, pour la plupart,

ne contractèrent mariage que sous la menace. Pour quelques unions volontaires comme celle du capucin Chabot, on en compte des centaines dont ceux qui s'y étaient résignés ne furent coupables que de faiblesse, et s'empressèrent de briser leurs liens conjugaux dès que l'occasion leur en fut offerte.

En 1801, au moment où le Concordat se négociait entre le Saint-Siège et le gouvernement consulaire, le cardinal Caprara, envoyé du pape à Paris, fut assailli de demandes en réhabilitation, formées par des prêtres mariés, et il fut si visible que les signataires, en général, n'avaient cédé qu'à la force, que leurs demandes, pour la plupart, furent accueillies et suivies d'absolution. On réintégra dans les fonctions sacerdotales tous ceux dont la femme était morte, ou ceux qui s'étaient rendus libres en recourant au divorce et en faisant annuler le mariage civil qui, seul, avait été célébré.

Presque tous ces délinquants que leur repentir ramenait dans le giron de l'Église avaient d'humbles origines. Fils d'artisans ou de cultivateurs, la Révolution les avait trouvés desservants ou vicaires dans des paroisses rurales, en possession presque toujours du dévouement et de l'affection

de leurs paroissiens, éloignés le plus souvent de tout centre d'influence, privés de conseils et constatant, dès que commencèrent les exactions et les rigueurs, que ceux de qui ils avaient le droit d'attendre des conseils et des exemples, prêtaient le serment constitutionnel ou s'enfuyaient. Dès lors, retenus à leur poste par l'impossibilité de le quitter, par la crainte de compromettre les intérêts religieux ou encore par les supplications de leurs ouailles, ils se firent « jureurs » eux aussi, cherchant des excuses dans le malheur des temps, dans la nécessité de ne pas abandonner leur troupeau, et, sans doute aussi, dans les hésitations que manifestèrent les autorités ecclésiastiques avant que le pape eût parlé, sur la question de savoir s'il était licite ou non de jurer.

La bonne foi de la plupart de ces assermentés était évidente. On en trouve la preuve dans ce fait que, lorsque les décisions pontificales furent connues, les plus scrupuleux se rétractèrent ou ne maintinrent leur serment qu'avec des restrictions. Mais d'autres s'y résignèrent uniquement parce qu'ils étaient sans ressources, et que, se rétracter, c'était se condamner à mourir de faim. N'est pas héros qui veut, et l'on ne saurait nier qu'en ce

temps-là on ne vit guère d'héroïsme quand les convictions religieuses ne s'étaient pas de convictions royalistes. Royalistes, ces curés vendéens qui mènent les chouans contre les bleus et célèbrent la messe avant le combat; royalistes, ces prêtres de la Lozère, du Gard et de l'Aveyron, qui se cachent le jour dans les grottes et, la nuit, vont porter le viatique aux mourants, un fusil en bandoulière, et royalistes aussi, ceux qui, pour défendre le trône et l'autel, pratiquaient, en louant Dieu, le métier de conspirateurs.

C'est donc calomnier le clergé constitutionnel que de le représenter comme un ramassis de mauvais prêtres. Ils l'étaient, si d'avoir désobéi aux instructions du Saint-Siège suffit pour mériter cette qualification. Mais ils ne le furent pas tous, tant s'en faut, si l'on entend par mauvais prêtres ceux qui affichaient de mauvaises mœurs. Dans les communes rurales éloignées de Paris, il arriva fréquemment que les fidèles ne purent se rendre compte de la différence qui existait entre les assermentés et les autres, tant leur desservant, quoique « jureur », demeurait tel qu'ils l'avaient toujours connu, leur prêchant les mêmes doctrines et les mêmes devoirs qu'autrefois, leur donnant les

mêmes exemples de zèle religieux, de mansuétude et de charité.

Ce souci de ne pas déshonorer le sacerdoce est, chez presque tous ces assermentés, aussi éclatant que celui de ne pas priver les ouailles des enseignements de la religion et de venir en aide aux suspects, d'arracher des victimes au terrorisme triomphant. On le constate même chez ceux qui s'étaient mariés par crainte de la mort ou de la déportation. On les voit se reprocher leur faiblesse, s'en repentir et s'attacher à dissimuler, autant qu'ils le peuvent, le scandale de leur mariage, en attendant le jour où il leur sera donné de le réparer.

### III

Ce jour-là, je l'ai dit, se leva en 1804, à la veille du Concordat. Alors, les repentirs cachés s'affirmèrent; les aveux se multiplièrent et les coupables sollicitèrent humblement leur pardon, se déclarant à l'avance prêts à se soumettre aux peines disciplinaires qui leur seraient infligées.

J'ai sous les yeux, provenant des archives de l'évêché de Versailles, un grand nombre de ces requêtes auxquelles, comme on l'a vu, le Saint-Siège, très heureusement inspiré, fit droit, — et il n'eut pas à le regretter, — toutes les fois que le pétitionnaire pouvait prouver, avec la sincérité de ses regrets, qu'il avait cédé non à l'attrait de la femme, mais à la violence et à la peur; ce qui fut le cas de presque tous les requérants.

L'un d'eux, l'abbé Pierre Hureau, curé de Saint-Cyr-la-Rivière, raconte « comment il succomba ». Sa confession met en scène un conventionnel bien oublié aujourd'hui, mais à qui ses violences donnèrent, sous la Terreur, une réputation sinistre et passagère, ce qui ne l'empêcha pas, d'ailleurs, d'être nommé, en 1803, directeur de l'enregistrement du département de la Loire. Il se nommait Jean-Pierre Couturier; il avait été lieutenant criminel et civil d'un bailliage en Lorraine. Successivement élu à la Législative et à la Convention et bientôt jacobin forcené, il demanda l'amnistie en faveur de Jourdan Coupe-Têtes et autres auteurs des massacres de la Glacière d'Avignon; il déclara ne pas blâmer la conduite de Carrier et proposa pour les prêtres une nouvelle

formule de serment à laquelle ils devraient adhérer sous peine d'incarcération. En 1793, il fut envoyé en mission dans le département de Seine-et-Oise. Il y parut à la tête d'une bande armée, formée d'hommes sans aveu, ramassés dans les bas-fonds de Paris, et répandit de toutes parts la terreur, en s'attaquant de préférence aux prêtres.

« Il faisait venir à Étampes et autres lieux les jeunes ecclésiastiques, écrit l'abbé Hureau, et ceux encore mariables; il les mariait en place publique, devant l'arbre de la liberté, où il faisait monter un homme, et pour fin de la cérémonie, le perché leur lâchait ses eaux sur la tête en criant : — Voilà l'eau bénite ».

Si ces malheureux faisaient mine de résister, on les menaçait de mort. Gardé à vue chez lui, l'abbé Hureau dut donc choisir entre le mariage et le dernier supplice : « J'avoue que c'eût été une victime de plus : mais le courage m'a manqué. » Toutefois, pour se soustraire à une cérémonie « scandaleuse et déshonorante », il imagina, remplissant les fonctions d'officier public, de faire afficher les bans de son mariage avec sa bonne, fille âgée, infirme depuis vingt-cinq ans et dont il

prenait soin « comme de sa mère ». Ces bans affichés, il se crut quitte de plus. Mais Couturier exigea la célébration. Le curé transcrivit sur les registres de l'état civil son acte de mariage; il le fit signer par plusieurs témoins, lesquels colportèrent partout qu'il était marié, ce dont le représentant du peuple voulut bien se contenter. « Il fut convenu avec ma domestique qui m'avait déjà plusieurs fois sauvé la vie, de ne point regarder ceci comme un mariage et de le rompre si la Révolution laissait entrevoir une lueur plus favorable à la religion et à ses ministres, ce qui parut au milieu de l'an V. Pour lors, nous allâmes exposer le fait à l'état civil du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui demanda l'acte et l'annula en prononçant le divorce. »

En des conditions presque semblables se présente le cas de l'abbé Dirmand, jadis capucin, et nommé, après la suppression des ordres monastiques, desservant à Neauphle-le-Château, diocèse de Versailles. Il remplit ces fonctions, conjointement avec un vicaire, jusqu'à la fin de 1793. Ils sont contraints de les cesser « par la rigueur des lois gouvernementales ». — « C'est dans ce coup fatal porté à la sainteté de notre religion, expose

l'abbé Dirmand, que, forcé par des circonstances impérieuses et pour me mettre à l'abri des menaces violentes et des poursuites injustes des ennemis du bon ordre et de la religion, qui mettaient déjà ma tête à prix et me désignaient pour être une des victimes de la Révolution, ce fut, dis-je, dans ce moment malheureux que, malgré mon devoir, mon penchant et mon inclination, je m'associai à la personne d'âge et de confiance que j'avais auprès de moi. »

Veuve et sans enfant, elle avait soixante ans. C'est donc avec vraisemblance que l'époux affirme que le mariage n'a pas été consommé. Mais, l'eût-il été, que ce ne serait peut-être pas la plus grande faute de l'époux. Ce dont il paraît avoir surtout à cœur de se justifier, c'est de s'être permis, étant marié, de reprendre, dès qu'il l'a pu, l'exercice des fonctions sacerdotales. Il l'a fait pour que les fidèles ne fussent pas privés plus longtemps des enseignements de l'évangile et des pratiques religieuses. Voilà, semble-t-il, ce qui plaide pour lui et lui rouvre, comme à l'abbé Hureau, le sein de l'Église.

Sont également réhabilités et réintégrés le curé Legris, qui a dû se marier sous menace de périr avec

une vieille cousine, Mme de Bionne; le curé Lebas, le moine récollet Salmon, ces deux derniers, victimes des brutalités « de l'armée révolutionnaire » qui suivait Couturier; l'abbé Le Provost, que ses paroissiens menacés de le perdre « ont supplié d'épouser sa belle-sœur », veuve, qui s'était retirée chez lui; d'autre encore qui, pas plus que les précédents, n'ont consommé le mariage. Toutes les femmes étaient âgées; il y en avait d'octogénaires.

Le cas de l'abbé Desfonds, desservant de Prouvais (Eure-et-Loir), est plus délicat. On l'a marié par la ruse et la violence avec sa bonne et sans doute après s'être assuré la complicité de celle-ci. Des explications assez confuses de l'abbé, il semble résulter qu'elle a été introduite nuitamment dans sa chambre, alors que, pour n'être pas contraint de l'épouser, il l'avait fait partir. Des gens armés de bâtons se sont rués sur lui. Depuis longtemps seul, sans appui, livré à lui-même, il avait déjà prêté le serment constitutionnel, alors « que nos évêques n'étaient plus dans leurs diocèses, que nos grands vicaires n'osaient rien dire, que nos archidiacres ne nous visitaient plus ». Il explique ainsi sa première

faute, preuve de sa faiblesse, et la peur qui s'est emparée de lui et dont la seconde est la conséquence. Il s'est donc laissé marier, mais avec toutes sortes de restrictions.

Cependant, il y a eu deux grossesses successives, l'une avant le mariage, l'autre après. On ne comprend pas bien s'il reconnaît en être l'auteur ou s'il le nie. Il a fini, du reste, par faire partir sa femme ; elle est morte depuis. Mort aussi l'un des enfants, celui qui était légitime. Il pourvoit de loin à l'entretien de l'autre. La sincérité de ses aveux et de son repentir, les périls qu'il a courus, le zèle avec lequel il a propagé l'enseignement religieux pendant les plus mauvais jours, constituent aux yeux du grand pénitencier des circonstances atténuantes, et, finalement, on le réhabilite.

Toutes ces confessions sont douloureuses. Elles témoignent d'atroces souffrances matérielles. Il est de ces infortunés qui ont connu le froid et la faim, vécu comme des vagabonds, « se nourrissant, dit l'un d'eux, de fèves crues et de racines », et pu croire souvent que leur dernière heure était arrivée. Aussi, l'Église est-elle indulgente pour leur faute, soit qu'elle considère qu'ils l'ont assez

expiée, soit qu'elle comprenne la nécessité de ne pas décimer, par des exclusions trop nombreuses, le clergé paroissial dont le recrutement est encore mal assuré. Elle absout en ajoutant aux paroles de pardon un avis maternel : « Nous lui recommandons, écrit Mgr Charrier de la Roche, évêque de Versailles, dans l'une des sentences de réhabilitation qu'il rend au nom du Saint-Siège, de profiter de l'indulgence de l'Église pour s'attacher de plus en plus à ses devoirs, s'animer du véritable esprit ecclésiastique, édifier désormais autant qu'il aurait pu scandaliser par sa conduite passée, et porter son prochain à la vertu, surtout par son exemple ».

Parmi les suppliques qui ont passé sous mes yeux, il en est un petit nombre d'un caractère très différent. Leurs signataires ont trouvé le bonheur dans le mariage et ne désirent pas changer d'état. Ils estiment qu'ils se doivent au conjoint qu'ils se sont donné, à la famille qui s'est fondée autour d'eux et à qui leurs soins sont indispensables. Mais ils voudraient régulariser, au regard de l'Église, leur situation qui n'est régulière qu'au regard de l'État; ils sollicitent pour leur union la bénédiction religieuse.

Tel le cas de l'ex-abbé Claye, qui entend bel et bien rester marié et qui discute avec l'autorité diocésaine les conditions disciplinaires qu'elle veut lui imposer, parmi lesquelles figure « la cessation d'habitation pendant un mois » afin sans doute que, dans la retraite, il examine le pour et le contre de sa résolution. Au dire du rapporteur de cette affaire, dont nous n'avons pas la solution, le requérant n'est nullement poussé par des motifs religieux. « La conduite tenue depuis le mariage en est la preuve. D'abord, c'est à la veille de la fête de tous les saints en l'année 1794 que ce mariage a été contracté avec tout l'étalage que les plus mondains peuvent mettre en ces cérémonies; on a donné un bal le jour de la fête. » Depuis, nul signe de religion; on n'a vu le pétitionnaire à l'église que lorsque, en raison de quelque événement public, on y chantait le *Te Deum*. Il va maintenant, il est vrai, à des messes basses. Mais il n'y fait même pas le signe de la croix.

Le cas n'est pas isolé. A Dreux notamment on signale plusieurs prêtres mariés « pas plus religieux les uns que les autres » et qui ne veulent la bénédiction nuptiale qu'afin de ne pas nuire à leur situation dans le monde.

Plus contrite et plus docile apparaît Augustine-Amélie Masson, ex-religieuse Annonciade. Chassée de son couvent par la Révolution, séparée de sa famille, ayant à peine de quoi vivre et « se voyant par la seule qualité de religieuse l'objet de l'exécration publique », elle s'est laissé persuader, « malgré les remords d'une conscience timorée, qu'elle avait fait des vœux contre nature » et elle a épousé un ecclésiastique dont elle est veuve depuis sept ans. « Elle cherche en vain la paix du cœur et cette sécurité qui sont le fruit de la vertu. » Elle ne pourra les retrouver que si le saint Père, à la justice duquel elle se soumet par avance, lui rouvre la communion des fidèles pour élever chrétiennement sa famille. Ici encore, l'Église pardonne et absout.

Dans toutes ces affaires, d'ailleurs, elle semble s'inspirer, plus encore que de ses propres lois, du désir de seconder les vues du premier consul. Bonaparte avait compris et fait comprendre aux autorités ecclésiastiques qu'au lendemain des commotions effroyables qui avaient tout détruit en France, la religion n'y pourrait être solidement restaurée qu'à la condition de ne pas laisser subsister en face d'elle des coupables non réconciliés.

Aussi, l'Eglise ouvrait-elle les bras à tous ceux qui, quel qu'eût été leur passé, revenaient à elle repentants et soumis.

Voilà, brièvement résumées, quelles furent les suites de la Constitution civile du clergé. Ses auteurs avaient prétendu libérer le bas clergé du joug de l'épiscopat et l'épiscopat du joug pontifical. Mais ils n'étaient parvenus qu'à cimenter l'union entre les prêtres, les évêques et Rome et qu'à rendre inévitable le jour des réparations solennelles. L'aube de ce jour commença à éclairer l'horizon dès le lendemain du 9 thermidor; elle devint plus lumineuse au lendemain du 18 brumaire, et c'est sous l'éclat éblouissant de ses rayons que les populations, redevenues maîtresses d'elles-mêmes, rouvrirent de force les portes des temples, montrant du même coup à Bonaparte tout ce qu'il ajouterait à sa gloire en rendant légal, par un Concordat, le relèvement des autels que réclamait impérieusement l'âme française outragée dans ses traditions et dans sa foi.



## LE COMTE DE PROVENCE ET MADAME DE BALBI

---

### I

Le prince, frère de Louis XVI, qui, sous le règne de celui-ci, se nomma le Comte de Provence et qui porta ensuite la couronne sous le nom de Louis XVIII, est trop connu, surtout après les récits où je l'ai montré tour à tour dans l'Émigration et sur le trône <sup>1</sup>, pour qu'il y ait lieu de s'attarder ici à résumer son existence au cours de laquelle nulle épreuve ne lui fut épargnée. Ce que j'en veux rappeler aujourd'hui, c'est le piquant épisode de sa liaison avec la Comtesse de Balbi, liaison com-

1. *Histoire de l'Émigration*, 3 vol. in-8°. — *Louis XVIII et le duc Decazes*, 1 vol. in-8°.

mencée à la Cour de son frère, quand lui-même n'était encore que « Monsieur », et brisée par sa volonté, à Vérone, en 1795, au moment où il était appelé au trône comme successeur du petit roi Louis XVII, mort au Temple, le 8 juin de la même année.

Sur cette épisode, les documents, jusqu'à ce jour, faisaient défaut. Il n'en est plus de même aujourd'hui; nous en possédons un qui l'éclaire de la plus vive lumière. Nous voulons dire le récit qu'y consacra le Comte d'Avaray, confident et favori du Comte de Provence, le courtisan de son exil, mort à Madère en 1812, des fatigues et des épreuves qu'il devait à son dévouement à la cause royale<sup>1</sup>. C'est ce récit qui va nous servir

1. Ce document, comme la plupart des papiers du roi dont je me suis servi pour mon histoire de l'Émigration, appartient à M. le duc de Blacas qui, en m'ouvrant ses Archives si précieuses, a bien voulu m'en assurer la communication exclusive jusqu'à l'achèvement de mes travaux. Le comte d'Avaray écrivit cette relation à la demande de Louis XVIII. Elle était restée inédite jusqu'au jour où je l'ai publiée dans la *Revue des Deux Mondes*. Si, depuis cette époque, un écrivain, sans attendre que je l'eusse transportée dans un volume, l'a reproduite presque intégralement dans l'un des siens, c'est sans mon autorisation. Fréquemment victime de procédés de ce genre, je me borne à constater que le soin qu'il a eu, en butinant sans mesure à travers mon étude, de m'attribuer l'honneur de la priorité, ne justifie pas l'incorrection de ses emprunts. Si le droit de citation n'avait des limites il deviendrait un instrument de spoliation et, s'il est légitime

de guide, nous faire connaître Mme de Balbi et nous révéler l'histoire de la liaison et les incidents qui y mirent fin.

Elle était déjà commencée lorsque, en 1775, François de Béziade, Comte d'Avaray, âgé de dix-huit ans, avec une jolie figure, des parents aimés et estimés, arrivait à Versailles désireux de faire sa carrière dans l'armée. « Monsieur, qui aimait mon père, raconte-t-il, me plaça promptement auprès de sa personne, en sorte qu'attaché à lui par devoir et le voyant sans cesse, je le fus bientôt par le sentiment autant que par la reconnaissance. »

A cette époque, le Comte de Provence, quoique marié, comme son frère le Comte d'Artois, à l'une des filles du roi de Sardaigne, commençait à distinguer la toute jeune et sémillante comtesse de Balbi, née Caumont La Force, femme d'un gentilhomme génois, de qui elle devait se séparer à cinq ans de là, à la suite d'une attaque d'aliénation mentale dont il avait été frappé et qui avait obligé sa famille à le faire enfermer.

d'emprunter, même beaucoup, aux historiens morts, on est tenu à plus de réserve envers les auteurs vivants, surtout lorsque leur travail, n'ayant pas reçu la forme définitive du volume, on leur cause, en l'utilisant avant eux, un véritable dommage.

« La comtesse de Balbi, dit encore d'Avaray, était entrée dans le monde sous des auspices peu avantageux. Des circonstances absolument hors de mon sujet, en lui donnant auprès de Madame (la Comtesse de Provence) la place de dame d'atours jusque-là occupée par Mme de Lesparre, lui avaient attiré un grand nombre d'ennemis auxquels sa situation était trop faible pour pouvoir longtemps résister. Avec une tournure agréable, beaucoup d'esprit, de chaleur, d'énergie et d'intrigue, elle était parvenue, au bout de quelques années, à se donner un nouveau maintien. Les bontés de Madame avaient été échangées contre celles de Monsieur, en sorte que la faveur de ce prince, qui en avait fort peu alors, était devenue son appui contre les dégoûts sans nombre que la Reine et la Cour lui prodiguaient. Quelques liaisons galantes et les entours de Monsieur étaient sa seule ressource indépendante du prince qu'elle avait séduit. Les femmes ne la voyaient pas, ou détournaient la tête à son approche, ou fuyaient sa rencontre. »

Telle était la dangereuse sirène dont, en entrant dans la maison militaire du Comte de Provence, le jeune officier qu'était alors d'Avaray se vit

subitement rapproché. Traité en même temps avec distinction par la Reine, il se trouva dans une situation fort délicate pour un jeune homme qui devait croire qu'il fallait opter entre la faveur de la Reine et de la Cour et celle de Monsieur et de la comtesse de Balbi. Mais il était habile, plein de délicatesse et de droiture. Il manœuvra si loyalement que, sans rien perdre de la bienveillance royale, il gagna celle de Monsieur et de sa favorite. Marie-Antoinette continua à le traiter avec bonté, et Mme de Balbi, sensible à sa conduite et flattée de ses soins, ne lui montra plus que des égards.

« Les années s'étaient écoulées ainsi. Une plus grande habitude de se voir, des amis communs, point d'exigences d'un côté, beaucoup d'attentions de l'autre, des goûts fort différents, mais jamais en opposition, un centre de réunion dont mon caractère connu m'obtenait l'approche sans causer le moindre ombrage, tout enfin concourait à resserrer le lien possible entre deux personnes qui ne se conviennent pas. Mme de Balbi, d'ailleurs fatiguée sans cesse de soins intéressés, de sollicitations importunes, regardait sans doute comme un repos la société d'un homme qui n'avait jamais rien à

lui demander, et un défaut même de son caractère, que d'autres circonstances auraient rendu incompatible avec le sien, lui offrait peut-être un attrait de plus.

« Extrêmement violente et emportée, accoutumée à voir tout céder autour d'elle, Mme de Balbi n'était pas fâchée de trouver quelquefois la résistance même opiniâtre que je lui montrais sur la moindre proposition qu'elle voulait emporter d'autorité. Mais si, dans une position qui ne rend pas redoutable, on peut, par la résistance même, conquérir l'estime de la personne qu'on combat, il est probable qu'on s'attirera sa haine le jour où elle croira vous trouver le plus petit moyen de rivalité. C'est ce que l'expérience m'a trop bien démontré depuis. »

La haine aux suites de laquelle d'Avaray, dans ce piquant récit, prépare son lecteur ne devait éclater que dix ans plus tard. Dans ce jeune homme que le Comte de Provence accueillait toujours avec bonté et à qui il accordait de plus en plus son estime, Mme de Balbi ne voyait encore qu'un attentif, dont les hommages la flattaient, et, loin de supposer qu'il pût jamais devenir redoutable, ni lui ravir tout ou partie de l'influence qu'elle

entendait posséder seule, elle se montrait, en toute occasion, disposée à s'assurer sa gratitude en l'aidant de son crédit.

Elle lui en donna une preuve positive en 1783, lorsque, après la paix avec l'Angleterre, d'Avaray revint du siège de Gibraltar où, grâce à l'appui de la Reine, il avait pu se faire envoyer. Il s'y était bravement conduit. En récompense de ses services sur la batterie flottante du prince de Nassau-Siegen, il venait d'être nommé colonel en second du régiment de Boulonnais qui tenait garnison à Rouen. N'ayant « que mille francs à manger par an », — c'est lui qui l'avoue, — il était endetté déjà au moment de son départ pour l'Espagne. Les dépenses d'un long voyage et d'une campagne mouvementée n'ayant pas arrangé ses affaires, il se débattait déjà dans une gêne humiliante. La nécessité d'acheter des chevaux et tout un équipage avant de se rendre à son régiment vint aggraver ses charges et rendre sa situation d'autant plus cruelle que, à la suite d'un procès qui durait depuis vingt ans, sa famille, bien qu'elle eût obtenu gain de cause, se trouvait dans l'impossibilité de lui venir en aide.

Dans cette détresse, après s'être longtemps

demandé s'il en appellerait à la bienveillance toujours très marquée de la Reine ou à celle non moins vive de Monsieur, c'est à celle-ci qu'il décida de recourir par l'entremise de Mme de Balbi.

« Elle me reçut à merveille, avec une obligeance et une grâce parfaites. A peine y avait-il quelques jours que je lui avais parlé, que Monsieur m'envoie chercher, me remet avec cette bonté qui lui est propre un portefeuille renfermant mille louis en billets de la Caisse d'escompte et me dit d'un ton qui centuple le bienfait :

« — Que ne le disiez-vous, jeune homme? Le mois prochain, vous toucherez encore cinq cents louis.

« Je baisai la main protectrice de mon maître et courus chez Mme de Balbi pour lui exprimer ma reconnaissance en reportant tout à elle... Dès ce moment, je lui rendis plus par affection que par devoir. Je fermai les yeux sur ses défauts pour ne les ouvrir que sur ses qualités. Je ne la vis plus que sensible, obligeante, fière, courageuse, et, si c'était en vain que je cherchais en elle la grâce, la douceur, les vertus sans lesquelles il n'est pas de femme aimable et attachante, je m'appliquai à y trouver toutes celles qui consti-

tuent un grand caractère et, en vérité, c'était souvent avec succès.

« Le comte d'Hautefort, notre ami, servait encore à resserrer une intimité que les habitudes de la vie de Monsieur<sup>1</sup> rendaient chaque jour plus nécessaire. Il n'y avait plus de mérite d'ailleurs à se trouver sans cesse chez Mme de Balbi. La mode s'était déclarée pour elle. Elle voyait la meilleure compagnie en hommes et en femmes, et sa maison, dont elle faisait les honneurs d'une manière noble et aisée, était devenue l'une des plus agréables de Paris. Ne voulant pas m'en tenir à lui rendre des soins dont elle pouvait se dispenser de me savoir gré, je l'accompagnai bientôt dans un voyage qu'elle fit en Angleterre. Enfin, cette liaison de nécessité, d'habitude et de société était telle alors qu'il n'a pas tenu à moi qu'elle n'en soit devenue une d'amitié sincère. »

Il résulte clairement des pages qu'on vient de lire qu'à l'époque à laquelle elles se rapportent, c'est surtout à Mme de Balbi que d'Avaray doit le vif intérêt que lui témoigne Monsieur. Mais,

1. « Ce prince, soit à Versailles, soit à Paris, passait la moitié de la journée chez Mme de Balbi. » (*Annotation de d'Avaray sur son manuscrit.*)

viennne la Révolution, elle lui fournira l'occasion de rendre à son maître un service éclatant. L'intérêt de celui-ci se transformera en une solide amitié et d'Avaray pourra se flatter de ne la devoir qu'à lui-même.

## II

Au mois de juin 1791, Louis XVI et sa famille, résolus depuis plusieurs semaines à se soustraire par la fuite aux périls qui les environnaient comme aux outrages dont ils étaient abreuvés, préparaient dans le mystère l'exécution de leur projet. Le comte d'Artois, sa femme, ses fils, les princes de Condé, les tantes du Roi étaient déjà hors du royaume. Seul, Monsieur, « fixé par le devoir auprès de son malheureux frère, » était resté dans Paris, attendant son signal « pour briser les fers qu'ils portaient ensemble ». Il disposait, peu à peu, toutes choses en vue de son départ et de celui de Madame, qui ne l'avait pas quitté.

Sa décision prise et confiée à la comtesse de

Balbi, convaincu de la nécessité de se donner un compagnon vaillant et dévoué, il avait dû chercher dans son entourage un homme de cœur capable de l'aider dans ses préparatifs et de lui servir de défenseur et d'appui pendant sa route. Tout d'abord le nom de d'Avaray s'était présenté à son esprit. Puis, hésitant à s'adresser à un si jeune homme, répugnant à le séparer de ses parents qui continuaient à habiter Paris, à l'exposer aux dangers que lui-même allait courir, il avait fait, auprès d'un autre officier de sa maison, une tentative restée vaine, celui qui en était l'objet s'étant effrayé non des risques, mais de la responsabilité. Alors, il avait derechef songé à d'Avaray et, « n'osant lui en parler directement », chargé Mme de Balbi de s'assurer s'il y pouvait compter.

« Ma vie est à mon maître ! » s'était écrié d'Avaray.

Et, dès ce jour, il avait exclusivement travaillé à la délivrance de Monsieur, encouragé dans ses démarches par l'espoir d'y réussir et par « la sensibilité » avec laquelle, à toute heure, celui-ci lui demandait pardon d'avoir douté de son dévouement.

« Tous les préparatifs de son départ furent

réglés entre nous, raconte d'Avaray, et cette mémorable et funeste époque du 21 juin 1791, qui vit ramener Louis XVI à l'échafaud, fut celle de la délivrance et l'on peut dire du commencement du règne de Louis XVIII. A l'aide d'un déguisement, de la connaissance d'une langue étrangère et surtout de la présence d'esprit et du sang-froid de mon maître, je parvins à le tirer du Luxembourg, de Paris et du royaume. »

Vingt-quatre heures plus tard, dans la nuit, ayant franchi la frontière au delà de Maubeuge, ils arrivaient à Mons, follement heureux du succès de leur entreprise, se demandant avec angoisse si le même bonheur avait présidé à la fuite du Roi et des siens, et si la Comtesse de Provence, Madame, partie de Paris en même temps qu'eux, mais par une autre route<sup>1</sup>, était, elle aussi, arrivée à bon port.

Aux portes de Mons, comme ils s'étaient fait reconnaître, ils furent avertis que Madame les attendait à l'auberge de la « Femme Sauvage ».

1. Elle était partie durant la soirée du 21 juin, à la même heure que son mari, mais dans une autre voiture, ayant reconnu, comme lui, que la prudence leur commandait de voyager séparément. Elle dut au dévouement de sa lectrice, Mme de Gourbillon, d'arriver sans accident à Bruxelles.

Ils s'y rendirent en toute hâte, bien qu'un peu surpris que Madame les eût précédés. L'hôtelier, venu à leur rencontre avec des flambeaux, confirma la bonne nouvelle et les éclaira jusqu'au haut de l'escalier. Mais, là, devant la porte d'une chambre entr'ouverte, se dresse un laquais qui, les ayant examinés, leur déclare tout net que ce n'est pas eux qu'on attend. En même temps, au fond de la chambre, une femme couchée, qu'on voit s'agiter violemment dans son lit, se met à crier :

« N'entrez pas ! Ce n'est pas vous ! Ah ! l'horreur ! Fermez, fermez, ce n'est pas lui ! »

Lui, c'était le comte de Fersen, qui n'arriva que quelques heures plus tard et qui apprit à Monsieur que, durant la nuit précédente, il avait accompagné la famille royale jusqu'à Bondy. Il croyait fermement qu'elle était déjà hors de France.

1. Cet épisode, que son caractère tragi-comique m'a décidé à rappeler ici d'après la relation de d'Avaray, est également raconté dans celle de Monsieur, et en des termes presque identiques. On sait que Monsieur écrivit la sienne, en arrivant à Coblenz, au lendemain de son évasion. Elle a été publiée, sous son règne et depuis, dans la collection des *Mémoires sur l'Émigration* (Paris, Didot). Celle de d'Avaray ne l'a jamais été, mais le sera ultérieurement. Il l'avait écrite uniquement pour le Roi, dans les papiers duquel je l'ai retrouvée, enrichie d'annotations de la main de Louis XVIII.

Cependant, empêchés de se loger à la « Femme Sauvage » où la place manquait, les voyageurs étaient allés prendre gîte à la « Couronne Impériale », et alors qu'on refusait de les recevoir, toutes les chambres étant occupées, ils avaient eu la bonne fortune d'y voir apparaître Mme de Balbi et sa sœur, la comtesse de Ménars. La veille, se rendant de Bruxelles à Paris, Mme de Balbi avait rencontré, en deçà de Valenciennes, son valet de chambre que d'Avaray avait eu la précaution de lui envoyer. Un mot avait suffi pour lui faire rebrousser chemin jusqu'à Mons où elle s'était arrêtée comme au point le plus favorable pour être instruite du sort des fugitifs. Le hasard avait fait le reste.

« Dans nos transports, ne pouvant parler, nous nous embrassons tous avec ce sentiment que rien ne saurait dépeindre... Nous soupâmes mal de fort bon appétit. Ces dames cédèrent leur appartement à Monsieur et pour la première fois, depuis près de deux ans, il s'endormit sans craindre le réveil. »

Monsieur ne devait jamais oublier qu'il devait son salut à d'Avaray. Il le lui avait dit avec effusion en franchissant la frontière; il le lui répéta

dévant Mme de Balbi avec une chaleur de cœur dont la femme jalouse qu'elle était ne pouvait ne pas prendre ombrage. A Bruxelles, où il arriva bientôt après, avec Madame qu'il avait trouvée à Namur et où son frère, le Comte d'Artois, était accouru de Coblentz, sa reconnaissance envers d'Avaray prit des formes plus solennelles. Ayant reçu la douloureuse nouvelle de l'arrestation de la famille royale à Varennes, les princes se considérant, dès ce moment, comme les dépositaires du pouvoir royal, se déterminèrent à recevoir tous les Français émigrés, hommes et femmes, qui se trouvaient alors à Bruxelles.

« Jamais à Versailles, à l'époque la plus florissante du règne, l'affluence n'avait été aussi grande. Après avoir recueilli les hommages et les vœux qui lui étaient offerts et déploré la captivité du Roi, le premier soin de Monsieur, au milieu de cette foule de Français fidèles, eut encore son serviteur pour objet. Il me présenta à tout ce qui l'entourait comme son libérateur et son ami, je cite ses propres expressions. En exagérant ces services, il montrait la beauté de son âme généreuse et sensible. Cet éloge, donné par Monsieur, par le frère du Roi, me valut la marque d'honneur



la plus flatteuse qu'un gentilhomme puisse recevoir. La noblesse, réunie sous la conduite de MM. les ducs d'Uzès, de Chabot et de Villequier, me donna le glorieux témoignage de passer chez moi en corps<sup>1</sup>. Cet honneur infini, auquel j'ai répondu, autant qu'il a été en moi, par les marques de mon respect et de ma sensibilité, je le rapporte entièrement et uniquement à mon prince. »

Ce serait faire injure à la mémoire du futur Louis XVIII que de le supposer capable de s'en tenir, pour exprimer sa reconnaissance, à ces manifestations platoniques. A l'heure où il commence à les prodiguer, il ne saurait prévoir encore qu'il régnera. Louis XVI est vivant; il a un héritier et peut espérer que, la Révolution terminée, cet enfant sera son successeur. Deux existences se dressent donc entre le trône et Monsieur. Il ne peut même se flatter d'exercer la régence qui, le cas échéant, appartiendrait à la Reine. Il en résulte que, pour récompenser le serviteur auquel il doit sa délivrance, il n'a que son amitié à lui offrir. Du moins, il y ajoutera une confiance sans limites.

<sup>1</sup> Et je n'en fus informé que le lendemain! Ce reproche, je suis bien aise de le consigner ici. \* (Annotation autographe du Roi sur le manuscrit de d'Avary.)

L'affection dont il l'honore, il s'attachera à en varier les preuves. Dès ce moment, il le fixe auprès de sa personne, il en fait son conseiller, s'accoutume à penser tout haut devant lui, captivé, tout à la fois, par le souvenir du service rendu et par tout ce qu'il y a dans la nature de d'Avaray de droiture, de probité, de délicatesse et d'instinctif dévouement.

En arrivant à Coblenz, qui va devenir la citadelle de l'Émigration, il lui offre une épée, et, s'il n'inscrit pas sur la garde une « devise d'amitié », c'est que Mme de Balbi l'en détourne. Lorsque, à la date où commence ce récit, la mort de son neveu le fait roi et alors que d'Avaray veut le quitter pour aller se servir de cette épée en Vendée, il refuse de le laisser partir.

— Vous resterez auprès de moi, lui dit-il.

Et il le nomme capitaine de ses gardes, fonction, hélas! purement nominale, mais qui, du moins, donne une raison d'être à la présence de d'Avaray à sa petite cour. Bientôt, à ce témoignage de ses sentiments, il en ajoutera d'autres. Il décidera que désormais les armes des d'Avaray seront chargées de l'écusson de France « aux trois fleurs de lys pleines avec cette devise : *Vicit iter durum*

*Pietas* » ; il la fera graver sur un sceau en argent que Louis XVI a toujours porté attaché à sa montre. En offrant à son ami l’empreinte de ce sceau, il entoure les lys de ces paroles solennelles :

« Cette empreinte est celle du cachet du Roi mon frère dont ses assassins ont donné la description et que, du fond de la Tour du Temple, la Reine trouva le moyen de me faire parvenir<sup>1</sup>. Je conserve avec respect et sans en faire usage cette sainte dépouille. Mais, aujourd’hui, j’ai voulu qu’elle mît le sceau à cet acte de ma reconnaissance. — LOUIS. »

Plus tard enfin, d’Avaray sera fait duc et, en 1814, son père, qui lui a survécu, recueillera ce titre dont l’exil et sa mort prématurée l’ont empêché de se parer lui-même.

Au moment où ces extraordinaires faveurs, d’ailleurs légitimées par de nouveaux services, pleuvaient sur d’Avaray, Mme de Balbi était,

1. « Lorsque je reçus ce dépôt sacré et le billet qui l’accompagnait, je courus chez mon ami. A peine étais-je entré dans sa chambre et avant que j’eusse ouvert la bouche : « Vous avez eu, me dit-il, des nouvelles du Temple. » (*Annotation autographe du Roi sur le manuscrit de d’Avaray.*)

comme on va le voir, définitivement disgraciée et ne pouvait plus rien pour les ralentir. Mais elle les avait vues commencer et s'en était offensée. Encore toute puissante, elle faisait les beaux jours de Coblenz. Monsieur avait promptement repris ses habitudes chez elle, comme le Comte d'Artois chez la comtesse de Polastron et, forte de ces assiduités qui amenaient dans son salon la fine fleur de la société des émigrés, sa haine était redoutable. Ici encore, il faut laisser la parole à d'Avaray :

« Guidé par un sentiment de justice, et l'on peut dire de courage, Monsieur avait voulu peu après son arrivée écrire une relation de sa fuite de Paris. En la dédiant à son libérateur auquel il prodiguait les témoignages de la plus vive reconnaissance, il avait eu grand soin de saisir mille occasions d'amener quelques traits sensibles ou flatteurs pour son amie. Il avait poussé la délicatesse jusqu'à l'associer, pour ainsi dire, à mon succès, croyant par là trouver grâce pour les sentiments que son cœur voulait répandre. Il s'était bien trompé. Chaque éloge pour moi avait été un coup d'épingle ; chaque expression touchante pour elle n'avait paru qu'un affront et, de ce moment,

il eût été facile de prévoir ce qui se manifesta hautement bientôt après. Comme il m'était impossible, malgré les plus constants efforts, de réprimer les marques publiques d'intérêt et de reconnaissance que me donnait mon maître, chaque instant irritait davantage Mme de Balbi qui, me jugeant par elle-même, n'imaginait pas qu'il pût être loin de moi de vouloir dominer; qui, oubliant un caractère dont je ne m'étais jamais démenti, se persuadait sans doute que j'allais empiéter sur ce qu'elle regardait comme ses droits, et que je n'aurais d'autre but que de détruire peu à peu sa faveur. »

Voilà donc la guerre déclarée entre la maîtresse et le favori. Vainement, d'Avaray cherche à en prévenir les effets et s'attache à défendre en toute occasion son ennemie contre les traits acérés que lui décoche la malignité publique; tout est inutile et, bientôt, il se voit dans la nécessité de résister ouvertement à la créature altière et jalouse « qui ne supporte pas que la pensée de Monsieur soit pour une autre qu'elle ».

Au milieu de « la tourbe de Coblantz » il a distingué une jeune femme « douce, modeste, timide, pleine d'esprit et de grâce »; il lui a donné son cœur. Monsieur, « parce qu'elle était aimable

et plus peut-être parce qu'elle était aimée », la traite en toute occasion avec bonté. C'en est assez pour attirer sur elle l'animadversion de Mme de Balbi.

« Un matin que j'assistais avec cinq ou six hommes à la Chemise Blanche<sup>1</sup> de Mme la Comtesse, voulant à tout prix amener une chose désagréable pour moi, elle tourne la conversation sur les femmes, juge leurs différents agréments, compare l'une à l'autre et, enfin, aboutit à me dire :

« — Vous ne me parlerez pas de Mme de...  
Franchement, c'est une idiote.

« Je n'avais en effet nulle envie d'en parler. La conversation avait été jusque-là assez vive. Je me sentais fort échauffé par quelques traits piquants qui avaient précédé celui-ci. Ce nom prononcé en imposa pourtant à ma vivacité naturelle. Je repris la discussion avec calme ; je défendis mes intérêts avec mesure et ménagement et enfin, parvenant à obtenir de moi ce sang-froid qui, vis-à-vis d'une femme en colère, fait si bien l'office du persiflage, je mis bientôt Mme de Balbi hors des

1. « Elle fait matin et soir sa toilette devant tout le monde, changeant si vite de chemise, bas et robe que personne n'y voit rien. » (*Histoire de l'Émigration*, t. I, p. 108.)

gonds et dans un tel emportement que Monsieur et la plupart de ceux qui étaient là crurent prudent de se retirer. J'avais suivi mon prince chez lui ; je lui demandai s'il avait été content de ma mesure. Il me répondit qu'il était impossible d'en apporter davantage et me témoigna dans les termes les plus touchants sa peine de la scène qui venait de se passer. »

Le lendemain, dans l'espoir que la nuit et la réflexion auront calmé l'irritable favorite, d'Avaray se rend chez elle, désireux de l'apaiser en lui exprimant ses regrets pour cette discussion fâcheuse, bien qu'on ne puisse l'accuser de l'avoir provoquée. Monsieur est là, ainsi que le comte d'Hautefort et une femme de chambre. D'Avaray veut s'expliquer. Dès ses premières paroles, Mme de Balbi s'emporte et il se voit l'objet d'une nouvelle algarade :

« Mais, Madame, dit-il alors, je pensais vous trouver plus calme ce matin et vous voir du moins reconnaître sans partialité qu'hier, je ne suis pas sorti un moment de la mesure que la bienséance et le respect exigeaient de moi. Il y avait des témoins. Tout le monde n'a pas été aussi injuste que vous.

— Je voudrais bien savoir qui aurait osé vous donner raison », répliqua Mme de Balbi avec emportement.

D'Avaray ne se déconcerte pas et, comprenant qu'il ne peut plus reculer :

« C'est Monsieur, fait-il en se tournant vers lui.

« Un volcan, un tourbillon de flammes, la tempête et la foudre ne sont pas plus violents et plus destructeurs. Les tables, les chaises, le bonnet, tout dans la chambre vole et se disperse. En vain, l'auditoire effrayé cherche à résister au torrent.

« Des chevaux, des chevaux, je veux m'en aller ! s'écrie-t-elle en courant comme une insensée ; je ne supporterai pas un pareil affront.

« Le danger était manifeste ; c'était rester sur la mine après avoir mis le feu aux poudres. Chacun se retire à petit bruit et moi tout le premier ; je gagne la porte et me sauve... »

Une situation aussi tendue ne pouvait se prolonger. Des amis s'entremirent et, avec eux, Monsieur sans doute. D'Avaray fut ramené chez Mme de Balbi. On obligea les deux adversaires à s'embrasser. Mais la réconciliation ne fut qu'apparente. La favorite n'était pas femme à pardonner à celui qui l'avait mise dans son tort. Elle feignit cepen-

dant d'avoir tout oublié et d'Avaray qu'elle accablait de bons procédés, aussi affectueuse que par le passé et aussi confiante, fut longtemps sans voir que cette bienveillance jouée cachait des intentions perfides.

S'il faut en croire son récit, Mme de Balbi aidée par le marquis de Jaucourt, familier des princes, qui passait pour avoir été jadis le premier complice de ses infidélités conjugales et qu'elle avait immolé comme amant tout en le gardant comme ami, pour donner sa place à Monsieur, aurait alors tenté de miner sourdement le favori. Tantôt de près, tantôt de loin, dans ses lettres comme dans ses paroles, elle l'aurait attaqué jusque dans le cœur du maître « avec toutes les armes dont un ascendant aussi long lui avait appris l'usage ». Il eût été perdu sans retour, si l'affection que lui avait vouée Monsieur n'eût été assez forte pour résister aux suggestions calomnieuses et pour faire du prince le gardien vigilant, quoique silencieux, de l'honneur et des intérêts de son ami. Mais déjà cette affection élevait devant d'Avaray un mur d'airain contre lequel toutes les flèches de la favorite allaient se briser et la favorite elle-même, le jour où, par ses imprudences et sa conduite

désordonnée, elle aurait contraint d'Avaray, soucieux avant tout de l'honneur de son maître, à lui ouvrir les yeux sur l'indignité de la femme qui, si longtemps, avait tenu tant de place dans sa vie.

### III

Chassés de Coblenz, en 1792, par la défaite des alliés et la marche victorieuse des armées de la République, le Comte de Provence et le Comte d'Artois s'étaient, au commencement de 1793, réfugiés à Hamm en Westphalie. D'Avaray y avait suivi son maître. Quant à Mme de Balbi, dès le début des hostilités, elle était partie pour Bruxellès où les émigrés, qui s'y trouvaient en grand nombre, menaient joyeusement l'existence. Étourdie par le fiévreux déchaînement de leurs bruyants plaisirs, elle y avait promptement oublié ses malheurs, ceux de son pays, voire les convenances que lui commandait la faveur dont l'honorait Monsieur, et conçu « une folle passion » pour un brillant gentilhomme de dix ans plus jeune qu'elle, portant un nom illustre, le Comte Archambault de

Périgord, de la famille de Talleyrand, réputé par ses succès auprès des femmes, qu'il devait à la diversité de ses agréments personnels. Après quelques tentatives de résistance, il était devenu « en rougissant pour la première fois le nouvel Hippolyte d'une nouvelle Phèdre de quarante ans, usée par la fatigue, les veilles, le jeu et une atteinte cruelle que lui avait autrefois portée l'hymen ».

Cette intrigue poursuivie dans l'ombre n'avait pas duré; l'amant vite lassé avait abandonné sa maîtresse sans éclat ni scandale et celle-ci, résignée en apparence seulement, ne renonçant pas à le reconquérir, mais allant au plus pressé, qui consistait à ne pas perdre l'affection de Monsieur, était partie pour Aix-la-Chapelle afin d'y préparer son retour auprès de lui. C'était quelques mois après la mort de Louis XVI. Monsieur, s'étant déclaré régent du royaume, s'apprêtait à quitter Hamm pour se rendre à Toulon dont les Anglais et les Espagnols venaient de s'emparer et d'où il espérait, grâce à eux, porter secours aux Lyonnais alors en révolte contre la Convention.

Au reçu de la lettre de Mme de Balbi, annonçant qu'elle désirait le revoir, il la communiqua à

d'Avaray. Ignorant ce qui s'était passé à Bruxelles, trompé par les apparences sur les sentiments véritables de la favorite pour lui, d'Avaray, spontanément, offrit de l'aller chercher à Aix-la-Chapelle. Monsieur ayant accepté son offre, il la ramena. Elle passa à Hamm la semaine qui précéda le départ du Régent « et nous nous quitâmes en apparence fort contents l'un de l'autre ». Mais les sottises et les imprudences de Mme de Balbi allaient détruire bientôt cette heureuse harmonie et, du même coup, divulguer le secret de sa conduite scandaleuse.

Arrêté à Livourne par les malheurs de Lyon et de Toulon, qui lui fermait les portes de la France le Régent, après un court séjour à Turin, s'était, en juin 1794, fixé à Vérone « lorsque, à travers les gémissements et les cris de douleur des victimes du féroce Robespierre, » arriva dans cette ville l'écho des folies de Mme de Balbi. Elle était à Bruxelles plus jeune et plus gaie qu'à vingt ans; elle poursuivait son infidèle « et, ne pouvant l'obtenir de gré, elle semblait résolue à le conquérir de force. Celui-ci, lassé d'une poursuite importune, s'était décidé à s'en défaire par un moyen doux, et la chose en était venue au point

qu'en dépit du mystère et de la mode<sup>1</sup>, le secret était celui de tous au bout de quatre mois. »

Ce que fut l'indignation du fidèle serviteur de Monsieur, à la nouvelle de l'événement, il est encore plus aisé de se le figurer que de le décrire. Le marquis de Jaucourt fut seul à n'en point paraître irrité. Fidèle au souvenir des anciennes bontés de Mme de Balbi pour lui, il était toujours en servitude, qu'elle fût près ou loin, et toujours sous le charme. Il traita les propos recueillis à Vérone de calomnies abominables, qu'il fallait mépriser et qui ne valaient pas qu'on troublât la quiétude de Monsieur en l'en entretenant. Mais les autres personnages qui entouraient le prince, et d'Avaray surtout, prirent la chose plus au tragique. Ils voyaient déjà leur maître « associé de la manière la plus choquante au ridicule et aux sots propos dont on ne manque jamais de couvrir une pareille aventure ». Ils eussent voulu l'avertir; mais aucun d'eux ne se sentait de force à le faire. D'Avaray, mieux placé pour prendre auprès de Monsieur une initiative salutaire, se faisait « un

1. « Les femmes, à cette époque, se faisaient un ventre quand la nature et les circonstances ne les en avaient pas pourvues. »  
(Annotation de la main de d'Avaray sur son manuscrit.)

point de délicatesse qui se peut facilement concevoir de l'observation du silence », se contentant d'abord de ralentir, puis d'arrêter sa propre correspondance avec Mme de Balbi et laissant, quoique à regret, Monsieur continuer à lui écrire comme à recevoir ses lettres.

Cependant, le scandale se répandait, non sans doute dans l'intérieur de la France, mais au dehors. A Vienne, à Londres, à Naples, on en faisait des gorges chaudes; il défrayait aux armées les plaisanteries de table. Les partisans de Monsieur en gémissaient, ses détracteurs s'en réjouissaient, considérant les uns et les autres que c'était là « un obstacle insurmontable pour lui ramener les cœurs » et un sûr moyen de ruiner à jamais ses intérêts. Pour y mettre le comble, « deux petites malheureuses étaient venues au monde <sup>1</sup> ».

C'est alors que, pressé par ses amis de remplir ce qui était à leurs yeux un devoir d'honneur, partagé entre le désespoir de laisser avilir son maître et la crainte de lui déchirer le cœur comme de se déshonorer par une délation qui semblait

1. Il est juste de constater que, jusqu'à ce jour, il n'a été produit aucune preuve de leur naissance, encore qu'au moment où le bruit s'en répandit, personne n'en contestât l'exactitude.

lui offrir un avantage personnel, d'Avaray comprit, après s'être longtemps demandé où était son devoir, qu'il se devait et devait à Monsieur de rompre « un stupide silence. Il le fallait d'autant plus que le temps volait, que des faits, constatés par le dévergondage, la fatuité et la clameur publique, allaient s'effacer, se perdre dans la foule des événements. La tache seule resterait, mais, ne pouvant plus marquer sur un caractère déjà sali, elle se fixerait à jamais sur celui de mon maître ». Il tergiversait toutefois, se bornant à s'étonner devant Monsieur tantôt des retards apportés par Mme de Balbi dans la correspondance, tantôt de ses liaisons et de ses habitudes avec le Comte de Périgord, tantôt enfin qu'une lettre qu'elle donnait comme sienne eût été écrite par une main étrangère, remarques que le prince écoutait surpris, mais qui ne lui ouvraient pas les yeux. Embarrassé pour pousser plus loin ses révélations, d'Avaray en cherchait encore le moyen, lorsque, à l'improviste, Mme de Balbi vint le lui fournir par une lettre datée de la Haye.

« Nous étions tous réunis, le comte Charles de Damas, le comte de Cossé, le comte d'Hautefort, le baron de Flaschlanden, le marquis de Jaucourt

et moi. M. le Régent, après avoir lu la lettre, me la glisse dans la main d'un air assez altéré. Quelle est ma surprise et mon indignation lorsque je vois que Mme de Balbi est en route pour arriver ! Les médecins lui ordonnaient l'air d'Italie ; après avoir passé trois semaines ou un mois à Vérone, elle ne savait pas bien où elle irait s'établir. Le sang me bouillant aussitôt dans les veines, je lis et relis cette lettre pour me convaincre et, à la fois, prendre le temps de composer mon visage. Je la rends à Monsieur en lui serrant la main et après m'être promené dans la chambre d'une manière sûrement trop signifiante, je passe dans son cabinet.

Il m'y suit et presque aussitôt me dit :

« Mon ami, au nom de Dieu, calmez-vous.

« — Me calmer en voyant pareille impudence », lui dis-je.

« Et je m'expliquai sans aucun détour.

« C'est une indignité. Elle prétend donc faire de vous un manteau ou plutôt, ne vous ayant donné jusqu'à présent que la moitié de sa honte, elle vient vous l'apporter tout entière. Cette infamie ne s'accomplira pas, ou du moins je n'en serai pas le témoin. Ah ! mon cher maître, ajoutai-je,

pardon de mon audace; je suis hors de moi. Est-ce donc là ce que vous appelez une amie? Voilà donc la récompense de vingt années d'affection! Au moment où tout vous accable, où le dernier de vos ennemis, le plus faible de vos alliés, où votre parti même se plaît à ruiner votre considération, une femme perdue, la fable de l'Europe, insulte à vos malheurs et vient souiller votre retraite! Non, vos serviteurs ne le supporteraient pas. Je ne sais le parti que prendront ces messieurs. Mais, écoutez le serment que je fais : si Mme de Balbi met le pied dans cette maison, je pars le lendemain. Votre gloire avant tout, votre faveur après. »

Pendant que je parlais, mon malheureux prince était abîmé dans la douleur, tour à tour réveillé par la hardiesse de mon langage et la force de mes raisons. Je le voyais, si ses mains découvraient un instant son visage, rougir et pâlir à la fois. A peine pouvais-je prévoir ce que j'avais à attendre, lorsque d'un ton de voix déchirant, il me dit :

« Ah! mon ami, ne m'accablez pas.

— Ce serait vous trahir que vous épargner.

— Par pitié, laissez-moi. Mon cœur brisé ne

me laisse pas la faculté de rassembler deux idées. Allez, nous nous reverrons... J'ai besoin d'être seul. »

Cette scène pathétique avait abattu le maître et le serviteur. Quand ils se retrouvèrent, quelques instants après, ils étaient plus calmes l'un et l'autre. D'Avaray avait confié au comte de Damas ce qu'il venait de faire, en ajoutant qu'il irait servir à l'armée de Condé plutôt que d'autoriser par sa présence « cette honteuse réunion », et Damas s'était jeté à son cou, en s'écriant que leur prince était bien heureux d'avoir un ami aussi véritablement attaché à sa gloire. Quant à Monsieur, il avait pris la résolution d'aller jusqu'au bout dans ce que lui commandait l'honneur.

« Cette réunion est sans doute impossible, dit-il à d'Avaray, je le sens comme vous. De quelque façon que ceci tourne, il faut détruire l'habitude et le charme de ma vie. Je vous remercie de m'avoir parlé comme un ami courageux et fidèle devait le faire. »

Après une telle déclaration, le reste n'était plus rien. Pour empêcher Mme de Balbi d'arriver à Vérone, pour lui signifier son congé, et pour conjurer toute tentative nouvelle de sa part, il ne

fallait que de l'habileté, de la promptitude, une volonté persévérante. Une conférence avec le baron de Flaschlanden, l'homme qui, après d'Avaray, avait alors le plus d'influence dans le conseil du prince, le raffermir dans sa décision. Une lettre de congé fut écrite, « noble, délicate, mesurée ». Le comte d'Hautefort, qui avait été des familiers de Mme de Balbi, se chargea d'aller au-devant d'elle pour la lui remettre et lui faire savoir en même temps que la pension que lui faisait Monsieur lui serait maintenue.

Tout ceci était décidé quand on songea au marquis de Jaucourt, à l'insu duquel ces incidents s'étaient déroulés. Monsieur l'avait toujours environné de trop d'égards pour qu'il fût possible de ne pas l'avertir de la rupture définitive. D'Avaray alla la lui faire connaître. Jaucourt s'émut cette fois; il se récria sur l'injustice de traiter avec autant de sévérité une amie aussi ancienne, aussi dévouée et manifestement calomniée par ses ennemis. Il courut chez Monsieur. « Qu'on se figure le prince d'un côté, le vieil amant de l'autre, ayant à s'expliquer sur un intérêt qui leur était aussi commun et sur lequel ils avaient à se prononcer d'une manière si différente! » Il semblait

que l'explication dût être orageuse et Monsieur s'y attendait autant que d'Avaray qui, resté à la porte, « séchait d'impatience ». Il n'en fut rien. Soit que Jaucourt, en voyant la figure renversée de Monsieur, eût pris le parti de ne pas ajouter à ses peines, soit qu'il devinât qu'il ne fléchirait pas sa décision, il se contenta de dire :

« Allons donc, Monseigneur, faut-il s'affecter autant? C'est une femme, après tout; il suffira de ne pas la laisser manquer. »

Et il changea de conversation. D'Avaray avoue que Monsieur et lui furent pétrifiés.

Le comte d'Hautefort partit le lendemain pour aller au-devant de Mme de Balbi qu'on supposait déjà en route. Il voyagea sans la rencontrer jusqu'à la Haye, où il la trouva, ayant changé d'avis et renoncé à sa course à Vérone. Après avoir lu la lettre de Monsieur, elle partit pour Londres, et, de là, la lui renvoya, par la voie du duc d'Harcourt, avec ces seuls mots : « Sûrement, cette lettre ne vient pas de vous ». Monsieur se contenta de la retourner au duc avec l'ordre de la remettre en mains propres et de dire à la destinataire que celles qu'elle écrirait encore seraient jetées au feu.

Durant plusieurs mois, elle garda le silence. Puis, au moment où la mort de Louis XVII faisait passer la couronne sur la tête de Monsieur, elle lui écrivit, ainsi qu'à d'Avaray. Au nouveau roi et comme pour lui prouver qu'en Angleterre le public s'était déclaré pour elle, elle donnait « une longue kyrielle des grands personnages qui, dans l'état de dépérissement où elle se trouvait, ne quittaient plus sa chambre ». Le roi s'amusa de cette lettre vaniteuse et fredonna :

Je faufile avec ducs,  
Archiducs,  
Princes, seigneurs, marquis  
Et tout ce que la Cour compte de plus exquis.

Mais il ne répondit pas. D'Avaray ne suivit pas cet exemple. Devant les impertinences et les railleries dont, au milieu d'amabilités propres à lui rappeler le passé, était émaillée la missive qu'il avait reçue, il n'eut pas le courage du silence. Il répondit :

« J'ai reçu, madame la Comtesse, le billet en date du 18 juin, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'y ai retrouvé les traces d'une amitié que mon cœur a toujours cherché à cul-

tiver et dont ce billet seul m'eût rappelé les charmes et attesté l'existence. J'y réponds aussi promptement que vous me témoignez le désirer, et cela par une marque de confiance à laquelle vous serez sensible. Jetez donc les yeux, je vous supplie, sur le sceau de ma lettre, et si le trajet n'en a pas effacé l'empreinte, vous verrez l'éclat dont le Roi vient de le couvrir. Autour de l'écusson de France, vous trouverez cette simple légende : *21 juin 1791*, souvenir bien précieux pour vous et pour moi, et que les bontés de la sensibilité du Roi veulent faire passer aux races futures. »

Si l'on se souvient qu'à Coblenz, Monsieur ayant offert une épée à son libérateur, Mme de Balbi l'avait détourné d'y mettre une devise, on pensera que la lettre qu'on vient de lire dut être pénible à l'ancienne favorite. Ce fut d'ailleurs l'unique vengeance de d'Avaray. Elle porta coup, et Mme de Balbi se reconnaissant vaincue, cessa de solliciter. Telles furent les circonstances qui, en précipitant la disgrâce de la favorite <sup>1</sup>, per-

1. Cette disgrâce ne devait jamais prendre fin. On a vu qu'en renvoyant Mme de Balbi, le roi lui avait maintenu sa pension qui était de 2 400 livres par mois. Mais ses embarras financiers, non moins que la conduite inconsidérée de l'ex-favorite, le déci-

mirent à d'Avaray de retenir son maître au bord du gouffre où risquait de sombrer la dignité royale. En 1791, il lui avait sauvé la vie; en 1794, il lui sauvait l'honneur.

En terminant le récit de cette suggestive et piquante aventure, d'Avaray s'excuse, auprès de ses futurs lecteurs, d'être entré dans d'aussi longs détails, tout en faisant remarquer qu'ils étaient nécessaires pour éviter qu'on ne l'accusât de n'avoir pas voulu tout dire. Ce que, toutefois, il ne dit pas, mais, ce que les circonstances ulté-

dèrent bientôt à supprimer ce subside. Cependant, vers la fin de 1800, il lui accordait un « léger secours » pour l'aider à payer ses dettes. Mais il refusait de rétablir un traitement fixe. Elle lui écrivit de Londres une lettre éplorée, faisant appel à d'anciens souvenirs et avouant que si le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, « qui l'honore de son amitié », ne lui avait fait accepter cent vingt-cinq louis, elle n'aurait pu songer à passer en France où l'appelaient ses affaires. Elle suppliait le roi de la mettre au moins à même de rembourser ce prêt. En renvoyant cette lettre à d'Avaray, le roi écrit : « Est-ce que si mon ami était à la place de Mme de B..., il faillirait à cet excès? J'ai bien envie de laisser à Son Altesse Royale le duc de Gloucester le bénéfice entier de sa bonne œuvre. » Le prince anglais fut cependant remboursé. Mais l'ancien traitement de Mme de Balbi ne fut pas rétabli.

Rentrée en France sous le Consulat, elle s'agita et commit tant d'imprudences qu'elle fut arrêtée comme royaliste, incarcérée au Temple et internée ensuite à Montauban d'où plus tard elle alla se fixer à Versailles. Elle mourut le 3 avril 1842. Sous la Restauration, elle avait essayé de rentrer en grâce, et Louis XVIII avait refusé de la revoir. Mais il lui avait accordé une pension annuelle de 12 000 francs sur sa cassette. (*Registres de la maison du Roi. Archives nationales.*)

rieures allaient démontrer, c'est que sa conduite lui fut un nouveau titre à l'affection de Monsieur. Désormais, ce devait être entre eux à la vie et à la mort, et quelques mois plus tard, à peine roi, Louis XVIII donnait à son ami un témoignage éclatant de ses sentiments en l'associant aux espoirs qui s'éveillaient en lui, et à tout ce que, dès ce moment (septembre 1795), il entreprenait pour les réaliser.



## LOUIS XVIII ET CHARETTE

---

Il n'est pas, dans l'histoire des guerres de la Vendée — lesquelles, soit dit en passant, attendent encore leur historien définitif — d'épisode moins connu que celui des relations qui existèrent entre les chefs chouans et l'ainé des frères de Louis XVI, Monsieur, comte de Provence.

On sait que ce prince, au lendemain de l'exécution du malheureux roi, et vu la minorité et la captivité de son neveu Louis XVII, s'était déclaré régent de France, et qu'après la mort de l'enfant royal, en juin 1795, il se proclama roi sous le nom de Louis XVIII. A cette époque, il était à Vérone; il y attendait la fin de ses malheurs. Son frère cadet, le comte d'Artois, émigré comme lui,

et qu'en ceignant la couronne, il avait nommé lieutenant général du royaume, venait, après des péripéties sans nombre, de se fixer en Angleterre. De Londres où il s'était d'abord rendu, d'Édimbourg où le gouvernement britannique l'avait ensuite interné, il pouvait, bien mieux que son frère ne le pouvait d'Italie, correspondre avec les royalistes de Bretagne et de Vendée. Il en était résulté que, dans les provinces insurgées, il était beaucoup plus connu que le roi lui-même.

Les chefs chouans opéraient au nom du roi. Mais, c'est du comte d'Artois qu'ils recevaient des ordres, avec lui qu'ils correspondaient. Lorsqu'ils demandaient, avec une insistance incessamment renouvelée, qu'un Bourbon vint se mettre à leur tête, c'est le comte d'Artois qu'ils entendaient désigner; c'est lui qu'ils voulaient, lui qu'ils appelaient comme si son frère aîné, « Monseigneur le Régent », dont il était censé leur transmettre les ordres, n'eût été pour eux qu'un inconnu ou encore un prince de parade, attaché par sa grandeur même à son isolement et condamné à n'en sortir que lorsque d'autres lui auraient ouvert, sans sa participation, le chemin du royaume.

Cette situation, qu'il était contraint de subir, le

comte de Provence la considérait comme offensante pour sa personne. Soit comme régent, soit comme roi, on le voit sans cesse s'efforcer de mettre un terme à son inaction, protester contre « la politique infernale » qui la lui impose et multiplier les tentatives pour reprendre, dans la conduite des affaires de l'émigration, la place à laquelle il a droit. Ce n'est pas qu'il jalouse son frère, mais il craint d'encourir « le mépris de ses sujets et celui de la postérité ».

C'est en ces circonstances qu'au commencement de 1795, n'étant encore que régent, mais exerçant en cette qualité les pouvoirs royaux, il parvient enfin, après de longs et infructueux efforts, à s'ouvrir une communication avec la Vendée, par la voie des agents qu'il entretient à Paris. Il en profite aussitôt pour écrire au chevalier de Charette, le plus populaire des chefs chouans. Cette lettre porte la date du 1<sup>er</sup> février; elle est ainsi conçue :

« Enfin, monsieur, j'ai trouvé ce moyen que je désirais tant; je peux communiquer directement avec vous; je puis vous parler de mon admiration, de ma reconnaissance, du désir ardent que j'ai de vous joindre, de partager vos périls et

vosre gloire. Je le remplirai, dût-il m'en coûter tout mon sang. Mais, en attendant ce moment heureux, le concert entre celui que ses exploits rendent le second fondateur de la monarchie et celui que sa naissance appelle à la gouverner, sera de la plus grande importance. Personne mieux que vous ne conçoit l'utilité des démarches que je puis faire relativement à l'intérieur; vous pensez sans doute qu'il est bon que ma voix se fasse entendre partout où on est armé pour Dieu et pour le roi. C'est à vous à m'éclairer sur les moyens d'y parvenir. Je confie cependant à votre prudence l'expression d'un sentiment que je ne puis plus retenir, à présent que je puis parler moi-même à mes braves compagnons d'armes. Si cette lettre est assez heureuse pour vous parvenir, à la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre : Saint Louis, et le champ de votre dernière victoire; ralliement : le roi et le régent Je commencerai à être parmi vous le jour où mon nom sera associé à un de vos triomphes. — LOUIS. »

Cette lettre, expédiée à Paris « à cachet volant », est reçue par le chevalier d'Andigné, un chouan de l'Anjou, venu dans la capitale à la faveur du traité de pacification qui est intervenu entre la

Convention et les royalistes insurgés. Chargé de la faire passer à Charette, il en prend connaissance et en accuse réception à l'expéditeur. Il s'explique en même temps sur les motifs qui ont décidé les chefs chouans à consentir à signer la paix et s'attache à dissiper les inquiétudes que ce consentement a causées au régent, ainsi qu'il l'a fait connaître à ses agents de Paris.

« Monseigneur, lui mande-t-il, le 4 mai, revêtu de la pleine confiance des chefs des armées catholiques et royales dans la Bretagne, l'Anjou et le Poitou, il m'est bien doux d'être, auprès de votre auguste personne, l'interprète de leurs vrais sentimens et de pouvoir calmer vos inquiétudes qui seules les ont fait hésiter sur une feinte commandée par des circonstances impérieuses. Admis depuis peu à leurs travaux, je n'en connais pas moins le fond de leurs cœurs; ils sont trop purs pour qu'on ne puisse y lire. Leur unique but est de rétablir leur malheureux monarque sur le trône de ses ancêtres; ils ont cru pouvoir dissimuler pour y atteindre; ils désirent vivement un Bourbon qui puisse conduire leurs pas dans les sentiers de l'honneur, qui vous sont si bien connus. Ils cherchaient les moyens de correspondre avec vous;

ils ignoraient combien ils étaient près d'être heureux. La manifestation de vos sentiments, cette précieuse lettre tracée de votre main, répandra dans leurs âmes un baume salutaire, leur fera éprouver un plaisir qu'ils ne connaissaient plus; ils vous indiqueront sous peu le moyen de les rejoindre et vous en fixeront l'époque; ils vous attendront comme une famille espère un père chéri; vos premiers pas y seront marqués par les larmes de joie, que votre arrivée fera répandre à mes braves et loyaux compagnons; votre présence sera pour eux l'éclair du bonheur, comme elle leur sera le gage de la victoire. Ils étaient braves sans vous; sous vous, ils seront invincibles. Vous trouverez en eux, pour tout dire, monseigneur, ce que vous devez attendre de Français armés par le devoir et guidés par l'honneur. Ce sont les seuls sentiments qui aient dirigé leurs démarches. Mes expressions ne sont que le témoignage de leurs cœurs; ils les signeraient tous de leur sang s'ils n'étaient convaincus de la confiance que Votre Altesse mettra dans leur loyauté, et leurs actions vous prouveront mieux que des paroles leur fidélité et leur dévouement à leur religion et à leur roi. J'envoie à Charette

M. du Verne de Praile, lieutenant de vaisseau, pour lui porter le dépôt qui n'avait pu encore lui parvenir. Il fera connaître vos intentions à nos braves chefs et concertera avec eux les moyens de les remplir. »

A côté de cette lettre, nous voudrions pouvoir donner la réponse que fit Charette à l'appel du régent. Cette réponse, que nous n'avons pu retrouver, nous n'en savons rien que ce qu'en dit, dans la sienne, le prince à qui elle était adressée. Elle ne lui parvint qu'au commencement de juillet. A cette époque, la mort de Louis XVII l'avait fait roi. Il s'était proclamé sous le nom de Louis XVIII. C'est à ce titre qu'il répondit à Charette auquel, en lui apprenant son avènement, il envoyait le manifeste qu'à cette occasion il avait rédigé pour « son peuple ». Sa lettre porte la date du 8 juillet.

« J'ai reçu, monsieur, avec un plaisir que vous pouvez aisément vous figurer, le témoignage de votre attachement. Celui de votre fidélité m'était inutile, et je ne mériterais pas d'être servi par vous et vos braves compagnons d'armes, si j'avais eu le moindre doute à cet égard.

« La Providence m'a placé sur le trône. Le pre-

mier et le plus digne usage que je puisse faire de mon autorité est de conférer un titre légal au commandement que vous ne devez jusqu'à présent qu'à votre courage, à vos exploits et à la confiance de mes braves et fidèles sujets. Je vous nomme donc général de mon armée catholique et royale. En vous obéissant, c'est à moi-même qu'elle obéira. Je n'ai pas encore pu vous apprendre que je vous avais nommé lieutenant général en juillet 1794.

« Mais ce n'est pas seulement les armes à la main que vous pouvez me servir. Un de mes premiers devoirs est de parler à mes sujets, d'encourager les bons, de rassurer les timides, de ramener les égarés. C'est l'objet de la déclaration que je vous envoie et que je vous charge de publier. Je ne pouvais la confier à personne qui pût y donner plus de poids que vous. Il est cependant possible que votre trêve avec les rebelles, subsiste encore lorsque cette déclaration vous parviendra, et, alors, il serait peut-être imprudent que vous la publiassiez vous-même. Mais, dans ce cas même, je pense que vous êtes toujours plus à portée que tout autre, sans vous montrer, de la faire répandre dans tout mon royaume. Si, au contraire, vous avez repris

les armes, rien ne doit retarder une publication si essentielle.

« Je travaille de tout mon pouvoir à hâter le moment où, réuni avec vous, je pourrai vous montrer en moi un souverain qui fait gloire de sa reconnaissance envers vous, et à mes sujets, bien moins un roi qu'un père. Je me flattais que l'Angleterre allait enfin vous amener mon frère; mais ce moment me paraît plus incertain que jamais. N'importe; plus les obstacles sont grands, plus je mettrai d'activité à les vaincre, et je les vaincrai!

« Continuez, monsieur, à me servir comme vous avez servi mon prédécesseur, et croyez que si quelque chose peut alléger le poids du fardeau que la Providence m'ordonne de porter, c'est d'être destiné par cette même Providence à récompenser les plus grands services qu'un roi ait jamais reçus. »

Comme toutes celles qu'il écrivait et dont un si grand nombre ont passé par mes mains, cette lettre est signée : Louis. Elle va trouver Charette à son quartier général de Belleville. Il la lit avec des transports de joie, la communique à ses camarades et y répond le 18 août.

Il m'est impossible de ne pas faire remarquer, avant de donner le texte de sa réponse, combien elle est importante et décisive en ce qui touche la question Louis XVII. Les partisans de la survivance ont toujours affirmé que l'enfant royal, tiré du Temple, a été conduit à l'armée de Charette, qu'elle l'a reconnu et acclamé. Or, voici une lettre écrite par Charette lui-même, plus de deux mois après la date assignée à la mort ou à la délivrance du petit roi. Cette lettre, adressée à « Sa Majesté Louis XVIII », Charette l'eût-il écrite s'il avait reçu l'enfant des mains de ses libérateurs et s'il l'avait fait reconnaître et proclamer par son armée? En vain, objecterait-on que, si l'enfant royal n'était pas encore à l'armée de Charette, le 18 août, il a pu y arriver plus tard. A quelle date? Il est aisé d'établir qu'il n'y était pas au mois de mai 1796. Est-ce à dire qu'il y était venu et en était parti? Mais alors, comment Charette et, après lui, les chefs vendéens restés en correspondance avec le roi, ne l'auraient-ils pas prévenu et auraient-ils continué à le traiter comme le successeur légitime de Louis XVII. Insister serait faire injure au bon sens, et je laisse la parole au général en chef qui adresse à son roi, en son nom comme en celui

de ses soldats, et en des termes d'une rare éloquence, le témoignage éclatant de leur soumission et de leur fidélité :

« Sire, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire de Vérone, le 8 juillet dernier. Quelle satisfaction pour mes braves compagnons d'armes et pour moi, d'apprendre par vous-même que le trône de saint Louis et d'Henri IV n'est plus vacant ! Héritier de leurs vertus, vous allez enfin régner avec elles sur le trône des Français dont vous êtes le père. En effet, le généreux pardon que votre clémence daigne accorder à un peuple si longtemps coupable de rébellion et des crimes les plus atroces, est bien digne de son cœur ; et puisque les malheurs dans lesquels il est comme plongé, surpassent toute croyance, pour les vaincre, il ne voit plus que votre bonté, et votre indulgence pour vous aimer et vous chérir comme un père.

« Je remercie très humblement Votre Majesté du grade qu'elle a bien voulu me conférer par sa lettre du mois de juin 1795 et du commandement de son armée catholique et royale. L'intérêt qu'elle y prend et ses bontés ne peuvent qu'augmenter et servir mon dévouement, car je sens même que les

revers et les entraves que la Providence réserve peut-être encore à la prospérité de vos armes ne peuvent ni me ralentir ni m'intimider. Puissé-je encore donner à Votre Majesté l'assurance que j'emploierai tous les moyens qu'elle remet entre mes mains pour faire connaître sa clémence et sa bonté !

« Quelle douleur pour moi, sire, et pour tous les Français que j'ai l'honneur de commander, d'apprendre que votre auguste frère éprouve encore des difficultés qui l'empêcheront peut-être, et de quelque temps, de paraître à la tête des braves et fidèles sujets de Votre Majesté ! Qu'il eût été doux pour nous, de voir près de nous le prince magnanime que nos cœurs désirent depuis si longtemps !

« A l'époque où vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous ignoriez que la trêve que des événements imprévus m'avaient forcé de faire était rompue et que, dès le mois précédent, j'avais publié un manifeste dans lequel je dévoilais les causes secrètes de cette apparence de conciliation, qui avait étonné une partie de l'Europe. Vous savez sans doute maintenant que déjà plusieurs victoires remportées sur les rebelles leur ont fait

quitter les pays conquis pour Votre Majesté. Je puis donc sans aucune difficulté faire connaître et publier la déclaration que vous adressez à vos sujets. Je le ferai près de vos armées et ne négligerai aucun moyen pour la propager.

« Je puis vous instruire, sire, que Sa Majesté britannique a fait débarquer sur la côte de Saint-Jean-de-Mont et sur la côte de Saint-Gille 40 milliers de poudre, 1 200 fusils, 3 000 sabres, 250 habits complets, deux pièces de campagnes de 4 et quelques autres équipements de guerre. J'ai protégé ce débarquement, et malgré les tentatives des rebelles qui se sont présentés deux fois pour s'y opposer, j'ai conduit le convoi à bon port, au sortir de l'escadre qui, témoin oculaire de ces deux actions, fut tellement satisfaite de l'ordre, du courage et de la bonne volonté des troupes que je commande, que les chefs m'ont promis sous peu de jours un nouveau débarquement tant de munitions de guerre que de forces militaires.

« Je ne pourrais, sire, sans les affaiblir, exprimer les sentiments qui animent mes braves compagnons d'armes. Amour, respect, fidélité, dévouement à votre personne sont ceux qui remplissent tous les cœurs. Tous brûlent du désir le plus ardent de

terrasser les rebelles, de voir votre Majesté assise sur le trône de ses augustes pères et de déposer à vos pieds les armes que nous emploierons jusqu'au dernier soupir contre ceux qui s'opposeraient au bonheur dont Votre Majesté veut faire jouir ses sujets. — LE CHEVALIER DE CHARETTE. »

Avant d'être en possession de cet acte solennel de reconnaissance, Louis XVIII devait longtemps attendre ; il ne le reçut qu'à la fin de septembre. Mais, ne mettant en doute ni la soumission ni la fidélité des Vendéens et de leur général en chef, il avait continué à lui écrire. Le 4 septembre, c'est le désastre de Quiberon, qu'il vient d'apprendre, qui lui met la plume à la main.

« Vous jugerez facilement, monsieur, de la douleur avec laquelle j'ai appris la funeste affaire de Quiberon et ses affreuses suites. Mon cœur est déchiré ; mais mon courage n'est pas ébranlé. Mon espoir résidait en vous avant cette cruelle journée ; il y réside de même aujourd'hui. Les malheurs de la guerre peuvent me faire pleurer de braves et fidèles sujets ; mes parents les plus proches peuvent abandonner ma cause ; Charette et sa valeureuse armée me restent ; je suis toujours aussi sûr de remonter sur mon trône. Les sentiments que je

vous ai exprimés dans ma dernière lettre n'ont pris que plus d'autorité et les commissions que je vous ai données n'ont fait qu'acquérir plus d'importance... Je ne terminerai pas cette lettre sans vous parler, je ne dirai pas du désir, mais du besoin impérieux que j'éprouve tous les jours davantage d'être auprès de vous, de vaincre ou de mourir à la tête de ma brave armée catholique et royale. »

Quelques jours plus tard, hanté par la pensée qui clôt cette lettre, il y revient en des termes plus vibrants, plus enfiévrés :

« Je vous ai écrit dernièrement que ce n'était pas seulement les armes à la main que vous pouviez me servir ; je vais vous en fournir un autre moyen. Votre communication avec l'Angleterre est certainement bien ouverte à présent et je ne doute pas que vous n'en ayez pareillement une avec l'Espagne. Il s'agit d'en profiter pour me rendre le plus grand des services. Le devoir, l'honneur, l'amour de la gloire, le sang de Henri IV qui bout dans mes veines, tout ce qui peut agir sur mon âme m'appelle auprès de vous, et je souffre, je m'indigne de mon oisiveté. Faites bien sentir, et, assurément, cela est aisé, à l'Angleterre et à l'Espagne, combien il est nécessaire que je

paraisse moi-même à la tête de votre invincible armée. Vous avez, du moins je l'espère, un autre moi-même avec vous<sup>1</sup>; mais ce n'est pas assez. Henri IV n'a pas reconquis son royaume par ses lieutenants; je veux l'imiter, ou si tant de gloire ne m'est pas réservée, je veux du moins avoir celle d'être le premier roi de France qui soit mort sur le champ de bataille et qu'on grave sur mon tombeau : Ici mourut Louis XVIII, en combattant pour rendre à ses sujets leur religion et leur bonheur.

« Je n'en dis pas davantage à celui qui connaît si bien le langage de l'honneur. Employez actuellement toute votre influence pour arriver à ce but si nécessaire pour ma gloire et pour le salut de mon royaume. J'ai fait la même démarche à Madrid et à Londres. J'aimerais mieux que ce fût l'Espagne qui me conduisît à vous, cela serait plus prompt et plus convenable. Mais, pourvu que j'arrive, je ne regarderai pas au chemin.

« Adieu, brave et fidèle Charette, comptez à jamais sur l'amitié et la reconnaissance de votre roi. »

1. Le roi espérait, on le voit, que le Comte d'Artois son frère, qu'il avait incité à se jeter en Vendée, y était parvenu.

Malheureusement pour Louis XVIII, Charette était sans relations ni moyens de correspondance avec l'Espagne. Il n'en avait pas davantage avec l'Angleterre, depuis qu'elle avait débarqué en Bretagne des munitions et des armes. Le désastre de Quiberon avait arrêté ces envois. Quant à Monsieur, c'est en vain qu'on l'avait espéré; il n'avait pas paru et continuait à ne pas paraître.

« Cependant, mandait Charette au roi le 28 septembre, j'ai reçu, il y a huit jours, un envoyé de Monsieur qui m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il était parti sur l'escadre anglaise et prêt à descendre sur nos côtes; il a la bonté de me témoigner le plus vif désir de se joindre à nous. Nous attendons ce moment avec une joie inexprimable, mais quelquefois altérée par la crainte que nous inspirent les lenteurs peut-être méditées que les Anglais apportent à effectuer son débarquement. En effet, l'escadre qui borde nos côtes ne fait que louvoyer et tirailler sur les différents postes et ports qu'occupent les rebelles, ce qui les inquiète et fait descendre journellement des forces considérables sur la côte. Cependant, le temps presse, la saison s'avance, la mer va devenir de jour et jour plus impraticable; nos côtes hérissées d'écueils ne

permettront bientôt plus l'abordage et nous serons peut-être encore privés pour longtemps du bonheur de posséder un prince dont la présence, aussi utile que désirée, deviendrait le centre commun et le point d'unité de toutes vos armées qui, réunies sous un seul chef, acquerraient plus de force et de consistance. »

Dans la même lettre Charette s'expliquait en toute franchise sur le désir de le rejoindre que lui avait exprimé le roi, et il s'attachait à le détourner d'un tel dessein que l'état de l'opinion publique en France lui faisait considérer comme aussi imprudent qu'inutile.

« Par votre dernière, sire, vous avez la bonté de me faire part du projet que vous avez de venir vous placer à la tête de vos armées de la Vendée et de Bretagne. J'ai déjà eu l'honneur de répondre à Votre Majesté que je ne pourrais vous exprimer les sentiments dont votre présence remplirait tous les cœurs de vos fidèles sujets en vous voyant à leur tête, mais que nous ne pouvions nous livrer, en ce moment, à cette flatteuse espérance ; que vos jours, sire, nous sont trop chers et trop précieux pour vous engager à les exposer dans des temps et des circonstances aussi orageux, dans un moment où

les esprits et les opinions diversement agités n'offrent encore aucun résultat prépondérant. J'ai supplié comme je supplie encore Votre Majesté de suspendre son grand courage jusqu'au moment où l'opinion publique, plus progressive peut-être en ce moment que ne pourrait l'être la force des armes, aura dissipé l'illusion et reconquis à Votre Majesté les cœurs de cette nombreuse portion de ses sujets qui n'ont pu cesser de lui être fidèles, mais que la crainte, la faiblesse, la pusillanimité ont retenus et retiennent encore parmi les rebelles, faute d'un point de ralliement et d'un centre de force, qui les mettrait à couvert de la proscription et du glaive des assassins; jusqu'au moment, enfin, où votre auguste frère, marchant à la tête de vos fidèles sujets, faisant connaître à tous les Français craintifs et timides votre clémence et vos bontés par les siennes propres, vous aura ouvert une carrière de gloire et de triomphes moins périlleux.

Mais, sire, s'il est vrai que la politique des cours étrangères fut de vous refuser l'appui et la protection que vos malheurs et leur propre intérêt sollicitent si impérieusement; s'il nous était réservé de vous voir si cruellement abandonné après tant de vaines agitations, alors, sire, venez avec confiance

vous placer à leur tête; ils ne verront plus de danger pour votre personne; leurs corps vous serviront d'égide, et vous les verrez plutôt tous mourir à vos pieds et s'enterrer sous les derniers débris de la monarchie, que de vous abandonner un seul instant. Non, sire, la Providence ne permettra jamais que la France reste en proie à la tyrannie d'une poignée de factieux et de rebelles. Votre présence rallumera dans le cœur de tous les vrais Français cet ancien amour pour leur roi, qui n'a pu en être effacé; ils tomberont tous à vos pieds, et le généreux pardon que déjà vous leur accordez, fera qu'ils ne vous verront bientôt plus que comme leur roi, leur vainqueur et leur père. Tels sont, sire, les vœux, les désirs et les sentiments les plus chers à nos cœurs. Nous avons tous juré de les conserver jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour vous, pour votre bonheur et pour la gloire du trône de France. »

A la fin du dossier dont je viens de publier le contenu se trouve une dernière lettre sans date; elle est encore du roi :

« Il y a bien longtemps, monsieur, que je n'ai pu communiquer avec vous; vous n'en savez que trop la raison. Enfin, les obstacles ont diminué et j'en

profite avec empressement. Bientôt, je l'espère, mon frère vous prouvera lui-même que le sang de Henri IV est toujours digne de commander à des Français comme vous ; il ne sera, je m'en flatte, mon précurseur que de bien peu. Mais, en attendant ces moments, objets de mes plus ardents désirs, il est bien essentiel que tous ceux que l'honneur anime marchent par la même route comme ils tendent au même but. Mes agents de Paris vous feront connaître les plans, instructions et pouvoirs que j'ai arrêtés. Je vous exhorte aussi à vous entendre avec M. de Moustier qui possède également toute ma confiance et en tout ; je connais trop bien votre zèle et votre attachement à ma personne et à mon service pour douter que vous ne vous prêtiez à tous les arrangements que le bien de l'État exigera de vous. »

Il semble au premier abord que cette lettre soit sans importance ou plutôt n'ait que celle des recommandations vagues et d'ordre général qu'elle contient. Mais, le croire, ce serait se tromper. En réalité, elle prouve que le roi s'est laissé circonvenir par son frère et par les émigrés de Londres. Ils trouvent que Charette s'émancipe trop, agit trop par lui-même, va trop de son côté, rebelle à toute

direction, à tout contrôle, qu'il est trop libre en un mot et qu'il doit se plier au joug de la coterie anglaise. Ils ont convaincu le roi de la nécessité de l'obliger à suivre la route qu'ils suivent eux-mêmes et à marcher non selon son inspiration, mais selon les leurs.

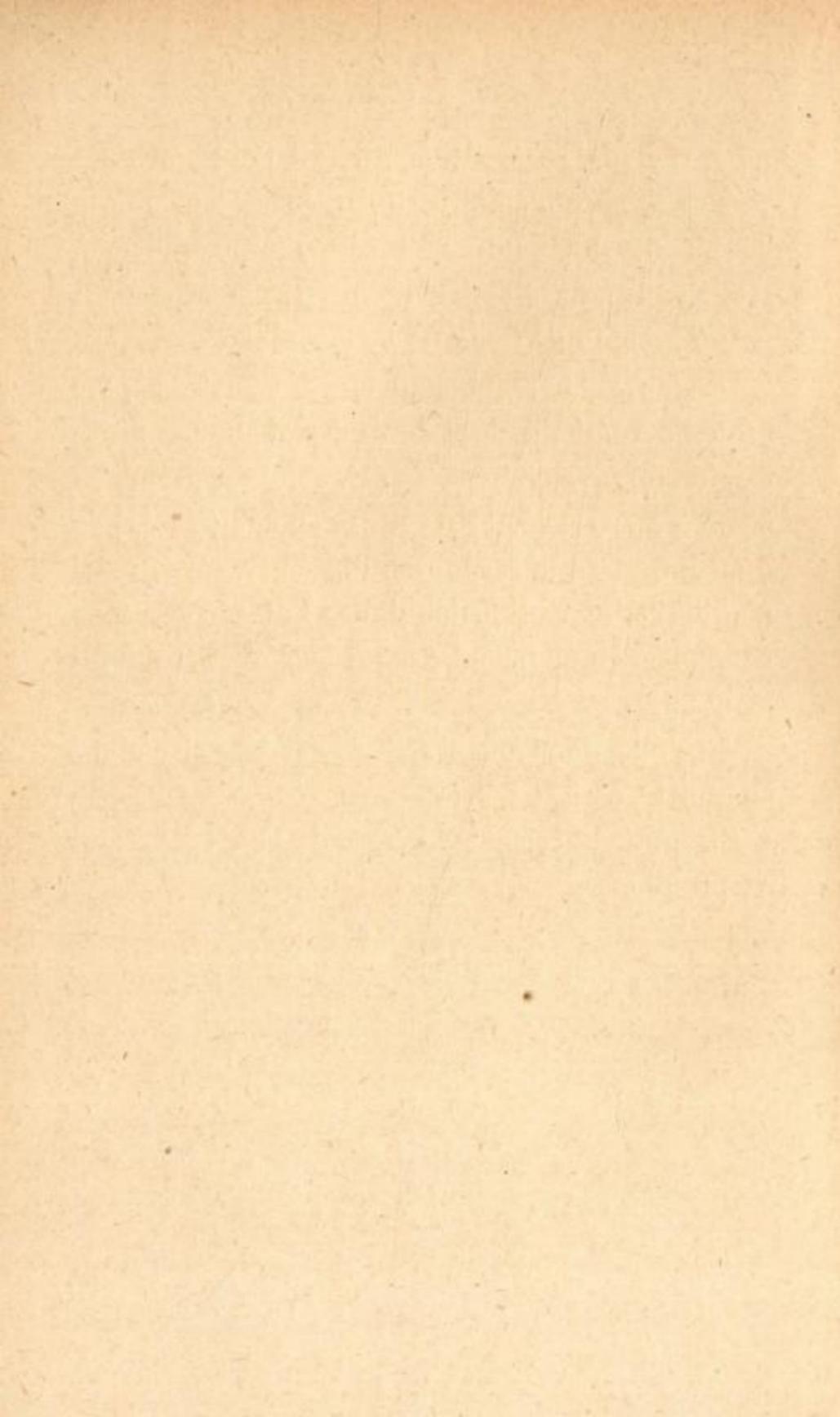
La prétention est singulière, d'autant plus déplacée que le comte d'Artois, sourd aux appels incessants de Charette, se dérobe à toutes les occasions qui s'offrent à lui de l'aller rejoindre. Avec un peu d'audace, cependant, il pourrait passer en France. Il le pourrait par la côte de Saint-Jean-du-Mont, par la pointe de Locmariaquer, puisque c'est par ces voies que les émissaires chouans viennent conférer avec lui. Mais il tient pour indigne de son rang d'aller chouanner. Sa conduite, si peu conforme à ses paroles, est si piteuse, qu'au jour de la défaite finale des chouans elle donne une apparence de raison à la fameuse lettre, faussement, d'ailleurs, attribuée à Charette et adressée à Louis XVIII, qui commence par ces mots : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu ».

Le document était apocryphe ; cette lettre, qu'on se passait sous le manteau, était l'œuvre d'un

mystificateur, mais elle exprimait l'opinion d'un grand nombre d'émigrés qui n'accusaient que le comte d'Artois lui-même de l'impuissance à laquelle il se prétendait réduit. Il est cependant remarquable que Charette ne figure pas parmi ses accusateurs. Lorsque, quelques semaines plus tard, l'héroïque épopée de ce grand chouan prendra fin, lorsque, vaincu, arrêté, condamné, il marchera au supplice, ce n'est pas au comte d'Artois qu'il imputera la responsabilité de sa mort, mais au gouvernement britannique, qui a trompé sa confiance, en ne tenant pas les promesses qu'il lui avait faites.

— Voilà donc où ces gueux d'Anglais m'ont conduit! s'écriera-t-il.

Et, quoi qu'il pense du frère de Louis XVIII, il ne prononcera même pas son nom.



LES ÉMIGRÉS  
ET  
LES GÉNÉRAUX DE NAPOLÉON

---

Lorsqu'on regarde de près à l'histoire des émigrés, pendant la Révolution française, et si l'on perd de vue qu'élevés dans les traditions de l'ancienne monarchie, la patrie, pour eux, était là où était le roi ou, tout au moins, là où ils pouvaient combattre pour sa cause, on est tenté de mettre en doute leur patriotisme. Réfugiés à l'étranger, ils partagent toutes les passions hostiles au gouvernement de leur pays; non seulement ils les partagent et s'y associent, mais encore ils les excitent et les attisent. Ils poussent à la guerre et, quand elle éclate, on trouve un grand nombre d'entre eux dans les armées qui cherchent à envahir la France.

On ne saurait donc, semble-t-il, ne pas les considérer comme de mauvais Français.

Est-ce là, cependant, l'opinion des généraux et des soldats qui défendent la patrie? Tiennent-ils les émigrés militants pour des traîtres? Il est difficile de l'admettre quand on étudie avec quelque attention les hommes et les choses de ce temps. Toutes les fois que ces frères ennemis, enrôlés les uns sous le drapeau tricolore, les autres sous le drapeau blanc, se rencontrent autrement que les armes à la main, ils fraternisent, et jusque dans les fureurs des combats, ils se rappellent qu'ils sont de même race; ils s'épargnent.

Ceux à qui l'armée française ne pardonne pas, ce sont les Dumouriez, les Pichegru, les Willot, ceux qui ont d'abord défendu la République et qui l'ont ensuite abandonnée. Mais, pour les émigrés, pour ces partisans de l'ancien régime, qui combattent et meurent en criant : « Vive le Roi! », pour cette noblesse décimée et fidèle, que ses malheurs ont démoralisée et dont la conduite ne s'inspire que de son amour pour les Bourbons, les soldats de la Révolution, comme ceux de Napoléon, sont pleins d'indulgence. Ils le prouvent en toutes les circonstances où ils peuvent laisser

parler leur cœur, et, de même, ils sont l'objet de la bienveillance des émigrés chaque fois que s'offrent à ceux-ci l'occasion de la manifester. Leur histoire abonde en traits de ce genre, qui font également honneur aux uns et aux autres. Le hasard de mes recherches à travers les archives m'en a fait découvrir un qui vient s'ajouter à ceux que nous connaissons déjà et qui les confirme.

J'en trouve les détails dans un rapport adressé à Louis XVIII, alors réfugié à Mitau, au mois de décembre 1806. Ce rapport ne porte pas de signature, et son titre, qui n'en nomme pas l'auteur, indique seulement que cet auteur est maréchal de camp au service du roi de France<sup>1</sup>. L'absence de

1. Sans me permettre de rien préciser, les recherches auxquelles je me suis livré pour découvrir son nom m'autorisent à penser qu'il s'agit ici du maréchal de camp, Marquis de La Roche Aymon, qui commandait à Coblenz la coalition des gentilshommes d'Auvergne.

Né le 31 mai 1751, au château de Mainsat en Auvergne, il s'engagea en 1767 dans les gardes du Corps, compagnie écossaise. En 1770, il est menin du Dauphin qui fut Louis XVI. Il était alors capitaine dans Noailles cavalerie. On le trouve en 1773 colonel du régiment provincial de Périgueux, en 1774, Colonel de Royal Navarre cavalerie. En 1784, il est nommé brigadier, en 1789, maréchal de camp et, entre temps, chevalier de Saint-Louis. Il émigre en 1791 et rejoint les princes à Coblenz aussitôt qu'ils y sont rendus. En 1795, il devait commander une expédition en Bretagne, qui n'eut pas lieu. De 1799 à 1801, après un court passage aux Hussards de Pfaff de Pfaffenhoffen, à la solde anglaise, il sert dans le régiment de cavalerie noble des

toute signature au bas de cet important document n'en altère pas l'intérêt, et si peu attendues que soient les choses qu'il raconte, en mettant en scène, à côté du royaliste inconnu qui l'a rédigé, trois généraux de Napoléon, il n'est guère possible, alors qu'il figure dans les papiers de Louis XVIII et parmi d'autres pièces d'une authenticité indiscutable, d'en contester la vérité. Je le tiens, quant à moi, pour rigoureusement exact, et peut-être mes nombreux travaux sur les émigrés m'autorisent-ils à faire cette déclaration. Ce rapport étant trop long pour être reproduit ici en son entier, je me bornerai à l'analyser et ne le citerai textuellement que dans ses parties essentielles.

Le maréchal de camp émigré, dont il est question, se trouvait à Dresde à l'époque de la bataille d'Iéna. Lorsqu'on sut la défaite des armées prussienne et saxonne, il se détermina à gagner Hambourg en passant par Berlin. Mais, averti que les avant-postes français étaient aux portes de cette capitale, il changea son itinéraire et prit sa route

ducs d'Angoulême et de Berry, à la solde russe. Rentré en France en 1814, il est nommé lieutenant général, pour prendre rang, sans emploi ni solde. Il est mis à la retraite en 1815 et meurt en 1828. (Archives du Dépôt de la Guerre.) — En 1806, il errait à travers l'Allemagne.

par Posen, espérant y arriver avant les troupes de Napoléon. Malheureusement, elles y arrivèrent presque en même temps que lui et il se trouva dans l'impossibilité de poursuivre son voyage ni de revenir sur ses pas. En ces circonstances critiques, que sa qualité d'émigré rendait si périlleuse pour lui, il se décida à demander une audience au maréchal Davout, dont le quartier général était à Posen. Sur le vu de son nom, Davout la lui accorda aussitôt et le reçut avec tant de bienveillance qu'il n'hésita pas à solliciter un passeport pour Hambourg.

« Pourquoi ne restez-vous pas ici? lui demanda le maréchal; vous n'avez rien à craindre.

— Et je ne crains rien, s'écria fièrement l'émigré. La crainte n'a jamais approché de mon cœur. Si je veux m'éloigner, c'est que, n'ayant pour vivre qu'une pension que me fait l'Angleterre et ne pouvant la toucher si je restais parmi les Français, je me verrais sans ressources.

— Être pensionnaire anglais n'est pas une recommandation auprès de nous, objecta Davout.

— Je suis toujours étonné, avoua l'émigré, de devoir mon existence à une nation que, depuis des siècles que la monarchie existe, mes pères ont

si souvent combattue. Mais, suis-je coupable d'accepter d'elle un secours, alors que le pays auquel j'appartiens, pour lequel ils ont versé leur sang, m'a privé de mes biens et veut me ravir jusqu'à mes titres d'honneur? Avouez, monsieur le maréchal, que ce n'est pas à lui que peut aller ma reconnaissance.

— Mais, pourquoi ne rentreriez-vous pas en France?

— Parceque je ne peux ni ne voudrais demander l'aumône là où j'ai été jadis si heureux de la faire. J'avais quarante ans lorsque j'ai émigré<sup>1</sup>; à cet âge, on doit savoir ce que l'on fait; j'ai suivi la route que l'honneur me commandait de suivre. Si mon parti avait réussi, j'en aurais tiré avantage; il est vaincu et je me dois de supporter son malheur jusqu'au dernier moment.

— Vous courez le risque de ne jamais revoir votre patrie.

— Ce n'est pas mon opinion. Je conserve, au contraire, l'espoir que la cause du roi ne tardera pas à triompher. »

1. C'est à cet âge qu'avait émigré le marquis de La Roche-Aymon.

Le maréchal souriait.

« Si cet espoir fait votre bonheur, dit-il, je ne veux pas le détruire. »

L'entretien continua sur ce ton courtois et affable. Le général Friant étant entré, Davout le présenta à l'émigré. Il rappela ensuite qu'il avait servi dans Royal-Champagne. Puis il parla de la bataille d'Iéna, du combat d'Auerstædt où, on le sait, il s'était couvert de gloire; il critiqua la tactique des Prussiens et constata, à leur désavantage, que l'année précédente, les Autrichiens et les Russes s'étaient bien mieux battus. Enfin, revenant à l'objet de l'audience, il invita son interlocuteur à mettre sa demande de passeport par écrit :

« Écrivez-moi aussi franchement que vous m'avez parlé », ajouta-t-il en le congédiant.

La demande fut rédigée aussitôt et remise à un aide de camp. Le même soir, l'émigré recevait un ordre enjoignant à la Place de lui délivrer un passeport pour Hambourg; en outre, on lui offrait une recommandation pour la poste s'il désirait avoir des chevaux. Il dut décliner cette offre, l'exiguïté de ses ressources ne lui permettant pas de voyager autrement que dans les diligences et

l'obligeant à attendre qu'elles eussent repris leur service interrompu par les événements de la campagne qui finissait. Cette circonstance le retint à Posen durant quelques jours.

« Je voyais arriver journellement de nouveaux corps d'armée, écrit-il, où je retrouvai différentes personnes de ma connaissance et qui me reconnurent. Je ne les cherchais pas, mais je les rencontrais souvent soit aux promenades, soit aux tables d'hôte, où venaient des officiers de tous grades, bas officiers, soldats, tambours, tous pêle-mêle, mangeant ensemble, y étant de la plus grande familiarité, la plupart de mauvais ton, jurant, blasphémant, parlant librement, répondant grossièrement aux officiers, ne reconnaissant de subordination que pour le service. »

Un jour qu'à l'une de ces tables il y avait plus de militaires que d'habitude, notre émigré pressant son dîner « pour sortir de cette bagarre », un officier l'interroge et lui demande s'il sait le polonais.

« Non, monsieur, répondit-il.

— Vous êtes Français?

— Oui, monsieur.

— Négociant?

— Non, je suis voyageur. »

Alors, un autre officier intervient et dit à son camarade :

« Ne vois-tu pas que monsieur appartient à cette brave noblesse qui a tout sacrifié à l'honneur !

— Je suis émigré, en effet.

— Nous ne connaissons plus ce nom que pour estimer et plaindre ceux qu'il désigne, reprend alors le même officier. Ils sont malheureux. Mais, nous le sommes aussi. Garçon, une bouteille de vin de Champagne. »

La bouteille apportée, il continue :

« Monsieur, vous nous ferez le plaisir de trinquer avec nous.

— Je ne bois que de l'eau, vous le voyez. Question de santé.

— Oh ! je vous en prie, un demi-verre seulement. »

L'émigré accepte ; les verres se choquent et l'officier dit :

« A la santé de celui que je ne nomme pas. »

Dix à douze des convives présents s'associent à son toast.

L'émigré l'interroge :

« Votre nom, monsieur? De quel pays êtes-vous? »

— Je suis d'un village du Languedoc. Quant à mon nom, il est trop obscur pour vous être connu... Mais je vous demande la permission de vous l'aller dire un jour. Vous me rendrez ma politesse et nous boirons plus librement qu'aujourd'hui. Me promettez-vous?... »

— De tout mon cœur et, en attendant, vous accepterez, vous et ces messieurs, une tasse de café. »

Au récit de cette piquante scène, l'émigré ajoute ce qui suit :

« Je n'ai pas revu cet officier. Mais j'ai causé avec d'autres de tous grades, des soldats de toutes armes. Tous sont mécontents; ils se plaignent de la continuité de la guerre qui ne se fait, disent-ils, ni pour la défense ni pour l'honneur de la France, mais pour l'élévation de la nouvelle famille. Ils se plaignent de la réquisition, de la faveur, bien autre, à les entendre, que sous l'ancien régime. Partout, j'ai entendu ce langage de la part même de ceux qui devraient être contents. Il est frappant d'avoir trouvé cette unifor-

mité d'opinion dans les divers corps d'armée, au travers desquels j'ai passé. »

Quelques jours plus tard, l'auteur du rapport qui nous fournit ces détails débarquait à Berlin, que les Français occupaient et où il nous apprend qu'il avait longtemps vécu. A peine arrivé, il se présente chez le général Hulin, commandant la place, pour faire viser son passeport. Il ne peut voir le général, mais son passeport est visé sans difficulté. Tranquille sur ce point, il vient de se décider à prendre trois ou quatre jours de repos dans la capitale prussienne, où il compte beaucoup d'amis, lorsque, à minuit, un capitaine et un gendarme viennent très courtoisement l'inviter à les suivre chez le général Clarke, préposé par l'empereur au gouvernement des provinces occupées, qui désire le voir sur-le-champ.

Il se rend à cet appel; on l'annonce; le général paraît, et, l'ayant salué, lui dit :

« J'ai infiniment de respect pour votre nom, monsieur; j'ose espérer avoir l'amitié d'un de ceux qui le portent et qui fut mon camarade à La Flèche; c'est, je crois, votre fils.

— Non, monsieur le général, ce n'est pas mon fils. Notre famille est très nombreuse et, sans

doute, c'est de quelqu'un de nos parents que vous parlez. »

Après ce préambule, Clarke, en s'excusant d'être obligé de soumettre son visiteur à un interrogatoire, lui révèle qu'il est soupçonné d'être un agent prussien.

« Vous venez de Pologne et mes rapports désignent une personne de votre nom comme ayant été chargée d'aller à Grodnó chercher un corps d'armée de soixante mille hommes que le Tsar a envoyé à son allié le roi de Prusse.

— Il ne peut s'agir de moi, qui ne suis rien à ce monarque, proteste l'émigré. Mais vous m'apprenez, général, que les Russes sont enfin avec les Prussiens sur la Vistule et que mon fils, qui sert dans les hussards noirs, a eu l'honneur d'être chargé de travailler à cette réunion.

— Votre fils, interroge Clarke, a-t-il eu connaissance du décret de l'empereur contre les émigrés pris les armes à la main? Que fera-t-il?

— Je ne doute pas que le sang qui coule dans ses veines ne lui inspire de faire son devoir.

— Mais il court de grands risques.

— Ils ne sont pas pour l'effrayer. D'ailleurs, pourrait-il, sans forfaire à l'honneur, abandonner

le malheureux prince qui lui a tendu la main? Il fera comme moi, comme nous tous, qui, sans calculer le danger, vous avons combattus. Si le sort des armes lui est contraire et si, blessé, il est pris, il n'aura qu'à considérer sa blessure comme mortelle. Monsieur le général, c'est vivre que de mourir avec honneur, et vivre en y manquant, c'est mourir à chaque minute. »

Clarke était visiblement ému par ce langage.

« J'espère qu'il n'arrivera rien à votre fils, dit-il. Sa position n'en est pas moins embarrassante.

— Embarrassante, non, déclara l'émigré; dangereuse seulement. »

Le général ne releva pas ces propos et exprima le regret d'avoir dû interroger le voyageur.

« Votre passeport est en règle, ajouta-t-il, et vous permet de partir. Je vous prie seulement de différer votre départ de six jours et de revenir me voir avant de quitter Berlin. Si vos finances devaient souffrir de ce retard, il serait facile d'y pourvoir. »

L'émigré n'accepta pas cette offre de secours, et après avoir prié Clarke de lui fixer le jour où il devrait se représenter devant lui, il se retira.

Rentré à son auberge, il venait de s'endormir quand il fut brusquement réveillé. Cette fois, c'était le général Hulin qui lui faisait demander son passeport en l'engageant à se présenter lui-même à la Place, dans la journée, pour le retirer. A huit heures, nouveau messenger qui venait le chercher de la part du général.

Introduit chez Hulin, il est salué de ces mots :

« Monsieur, depuis que je suis au monde, je n'ai jamais vu personne faire plus d'effet que vous dans une ville. Tout le monde me demande si je sais votre arrivée.

— C'est très flatteur pour moi, général. Mais cela n'a rien que de très normal. Je suis connu dans Berlin, où j'ai vécu deux ans, sans jamais chercher à dissimuler mes opinions, et on doit s'étonner de me voir parmi des Français, surtout si l'on suppose que je suis du nombre de ceux qui ont eu la bassesse de faire leur soumission.

— Mais pourquoi ne rentreriez-vous pas ? » interroge Hulin.

L'émigré renouvelle les arguments par lesquels il a déjà répondu à Davout et à Clarke. Hulin l'écoute sans l'interrompre, « faisant parfois un signe de tête approbatif ». Il lui rend ensuite son

passerport en l'assurant que, jusqu'au jour fixé par son départ par le général Clarke, il ne sera pas inquiété.

« Je suis fort aise, ajoute-t-il, d'avoir fait la connaissance d'un homme aussi franc.

— Voilà notre récompense, réplique l'émigré; nous forçons nos ennemis à nous estimer. »

Comme il gagnait la porte, le général, qui lui avait tendu la main, le retint :

« Un mot encore. Que pensez-vous de nos opérations en Pologne? »

L'émigré ne dissimula pas que, dans sa pensée, cette entreprise serait fatale à Napoléon.

« Vous avez trop d'ennemis à combattre pour pouvoir réussir : la famine que vous portez partout avec vous, la saison qui est contre vous, les populations qui vous haïssent, le mécontentement qui règne dans vos armées..... Les difficultés qui vous attendent ne feront qu'accroître. »

Il développa longuement ces considérations. Hulin, de son côté, renonça à les discuter. Il secoua la tête et dit adieu à son visiteur en lui conseillant de ne pas s'exprimer envers d'autres avec autant de franchise qu'envers lui.

Les divers entretiens qui viennent d'être résumés étaient bien faits pour étonner le personnage à qui nous devons de les connaître. Mais il n'était pas au bout de ses étonnements et sa dernière entrevue avec Clarke, à la veille de son départ pour Hambourg, lui réservait encore une surprise. Le général s'obstinait, en effet, à vouloir le décider à rentrer en France, et poussa son insistance jusqu'à lui déclarer que l'Empereur, qui aimait les hommes francs et loyaux, attacherait le plus grand prix à le dédommager de toutes ses pertes.

Cette fois, la réponse de l'émigré se ressentit de l'impatience que lui causait cette tentative de détournement. Rien au monde ne le déterminerait à rentrer sans celui avec qui il était sorti. S'il agissait autrement, il cesserait de mériter l'estime de ses adversaires. Dans son indigence souvent cruelle, mais, du moins, exempte de remords, il était plus heureux que beaucoup de gens plus fortunés et couverts de dignités. Il avait prêté serment à son roi, et l'Empereur, s'il lui en prêtait un, ne pourrait croire à sa sincérité. Ces choses furent dites avec une sorte de véhémence, et ce courageux champion de la cause royale couronna

sa déclaration en priant le général de ne pas revenir sur ce sujet.

« Je vois avec regret pour vous, reprit Clarke, que rien ne peut ébranler votre attachement aux Bourbons. Moi aussi, je leur suis attaché.

— Oh ! général, vous me permettez d'en douter. Personnellement, vous devriez l'être. Mais...

— Je le suis, répéta Clarke. Mais je suis l'ami de l'Empereur dont j'admire le génie. La France était sous le joug révolutionnaire et nous ne voyions que lui qui pût la délivrer. A son retour d'Italie, nous le supplîâmes de prendre le gouvernement. Il fut sourd à nos prières. Ce n'est qu'en revenant d'Égypte qu'il y céda et s'empara du pouvoir, après avoir vainement cherché dans la maison de Bourbon un prince digne du trône. Mais aucun de cette famille ne s'en est montré digne, n'a fait preuve de courage. »

Cette réflexion malencontreuse blessa au vif celui à qui elle s'adressait.

« Vous abusez de la position dans laquelle je me trouve vis-à-vis de vous, monsieur le général, répondit-il en s'efforçant de se contenir. Dans toute autre, je discuterais autrement. Les princes dont vous parlez ont toujours été, comme leurs

aïeux, des modèles de courage et d'honneur et l'histoire les vengera un jour de l'injustice dont ils sont les victimes. »

Et après avoir, dans un long discours, rappelé la conduite du vieux Condé, du duc de Bourbon, la mort tragique du duc d'Enghien; après avoir défendu le comte d'Artois et ses fils, expliqué pourquoi ils ne s'étaient pas jetés en Vendée; après avoir enfin rendu hommage à l'indomptable énergie déployée par Louis XVIII pour ressaisir sa couronne, il termina en disant avec amertume :

« Ce n'est pas la première fois que votre gouvernement s'efforce de dégrader et d'avilir ceux qu'il veut détruire. »

Clarke ne parut pas s'offenser de la vivacité avec laquelle l'émigré rétorquait ses accusations. Du reste, l'entrée de son aide de camp de jour, le jeune duc de Clermont-Tonnerre, coupa court à cet émouvant débat. Ayant présenté l'un à l'autre les deux gentilshommes, il donna l'ordre à l'aide de camp de faire ajouter au passeport de l'émigré cette mention : « Pour Hambourg et, de là, pour Altona ».

« Puisque vous persistez à nous fuir, dit-il,

vous aurez, par ce moyen, la terre et la mer pour persévérer dans vos desseins. »

Il eût été impossible d'être plus bienveillant ni plus généreux envers un adversaire.

« Je le remerciai, écrit en finissant le héros de cette aventure, et sortis non sans être reconduit pendant la traversée de très vastes appartements. Je dois à la vérité le témoignage qu'il est difficile de mettre des formes plus honnêtes que n'en ont mis ces généraux avec moi. Je partis le lendemain de Berlin et suis arrivé à Altona le 18 décembre. »



## AUTOUR DE HOCHE

---

Au château de Gaillefontaine, dans le pittoresque pays de Bray, en Normandie, à quelques kilomètres de Forges-les-Eaux, feu le marquis des Roys, petit-fils du général Hoche, s'était attaché de son vivant à réunir autant qu'il l'avait pu les papiers et les reliques de son illustre aïeul. Dans l'héritage de ses parents, il en avait trouvé un certain nombre. Par des achats successifs et des démarches multipliées, il enrichit ce trésor, et ce n'est point un spectacle banal que celui de ce gentilhomme de vieille race et d'opinion royaliste se dépensant et se prodiguant, avec le zèle filial le plus touchant, pour honorer la mémoire du grand républicain que fut le général Hoche.

Le respect et l'amour qu'il professa toujours

pour son grand-père lui avaient été inculqués par la veuve de celui-ci. Mme Hoche survécut soixante-deux ans à son mari. C'est au mois de septembre 1797 qu'elle lui fermait les yeux au quartier général de l'armée de Sambre-et-Meuse, et elle-même n'est morte qu'en 1858. Le marquis des Roys l'avait donc connue; il avait grandi près d'elle, l'entendant parler à toute heure de l'époux regretté qu'elle pleurait encore à quatre-vingts ans comme au jour où elle l'avait perdu.

De son mariage avec lui était née une fille qui épousa sous la Restauration le descendant de l'antique maison des Roys, originaire d'Auvergne, déjà connue dans cette province aux temps de la féodalité, de telle sorte que les archives de Gaillefontaine s'ouvrent par des parchemins en date du XII<sup>e</sup> siècle et, se continuant à travers notre histoire, viennent aboutir à la correspondance et aux glorieux états de services d'un jeune général sorti des rangs du peuple les plus obscurs et les plus humbles et défenseur de la République.

Cette terre de Gaillefontaine où tant de nobles souvenirs sont pieusement conservés appartenait, lorsqu'éclata la Révolution, à M. de Montmorin, le ministre des affaires étrangères de Louis XVI.

Couvert de dettes et contraint, pour les payer, de se défaire de ce domaine, il le vendit à Joseph Duruey, administrateur de la Trésorerie nationale. Mais, avant d'en avoir reçu le prix, il périssait, massacré à la prison des Carmes, pendant les journées de Septembre. Bientôt après, tous les membres de sa famille étaient envoyés à la mort, à l'exception d'une fille qui fut cette poétique Pauline de Beaumont qu'a immortalisée Chateaubriand. Puis, Duruey montait à son tour sur l'échafaud, au mois de ventôse de l'an II. La difficulté d'établir à qui appartenait la terre de Gailfontaine, vendue mais non payée, la sauva de la confiscation. Le calme revenu, les héritiers de Duruey la mirent en vente, en 1800, afin de s'acquitter envers Mme de Beaumont, héritière de Montmorin. Mme Hoche l'acheta à la condition de ne la payer qu'en trois ans, ce que lui permirent de faire des coupes de bois annuelles. En 1803, Mme de Beaumont mourait à Rome, et c'est à ses ayants-droit que Mme Hoche eut à faire les derniers paiements.

Son petit-fils l'entendit maintes fois raconter qu'à valoir sur la somme dont elle était débitrice, elle fut invitée par son notaire à verser trente

mille francs à Chateaubriand, qui était alors secrétaire de la légation de France à Rome. Il vint les chercher lui-même à Gaillefontaine. A l'en croire, ils étaient destinés à payer le monument funéraire que, d'accord avec les héritiers de Mme de Beaumont, il allait élever à celle-ci dans l'église Saint-Louis des-Français.

Cette circonstance ne paraît pas avoir été connue du regretté Edmond Biré, le savant annotateur des *Mémoires d'outre-tombe*. Dans l'édition de cet ouvrage, qu'il a publiée si peu de temps avant sa mort, il raconte (tome II) que le tombeau coûta neuf mille francs et que, pour en payer le prix, Chateaubriand dut vendre tout ce qu'il avait. La contradiction qui existe entre ce dire et celui de Mme Hoche ouvre un point d'histoire qu'il serait bien intéressant d'éclaircir, car, si, pour acquitter une dette de neuf mille francs, Chateaubriand en avait reçu trente mille, on ne s'expliquerait pas qu'il eût recouru à un expédient pour se libérer, à moins toutefois qu'ils ne lui aient été comptés qu'après coup et à titre de remboursement, ce qui, d'ailleurs, ne justifierait pas le bénéfice que, dans cette hypothèse, il aurait réalisé sur le tombeau de son amie.

Le domaine de Gaillefontaine ne ressemble plus aujourd'hui à ce qu'il était alors. Le château était situé au bas d'une colline dont son parc couvre les pentes. Le marquis des Roys l'a laissé debout. Mais il en a construit un autre au sommet de cette colline d'où le regard embrasse un des plus imposants horizons qui se puissent voir. C'est un admirable édifice, style Renaissance, où le goût le plus éclairé, une érudition très sûre, une passion des belles choses ont réuni tout ce qui peut donner à une demeure un caractère somptueusement artiste.

Je n'en dirai d'ailleurs rien autre, si ce n'est que les livres y ont une place d'honneur, les beaux livres, — éditions rares ou introuvables, — aussi bien que les livres de travail. L'histoire des cent vingt dernières années notamment y est représentée par une collection de mémoires contemporains qui est, je crois, la plus complète qui existe, après celle de notre Bibliothèque nationale. Naturellement, tout ce qui a été écrit sur Hoche y figure sur des rayons à part, à côté de ce que lui-même a écrit à titre privé ou à titre public.

Oh ! ces papiers, ces papiers précieux, ces papiers vénérables, tout à la fois témoins et révélateurs,

formant à cette heure vingt-cinq énormes in-folio, quelle joie on goûte à les parcourir ! Le héros légendaire, de ces temps tragiques, apparaît ici dépouillé des apprêts et de la pompe dont le revêt l'histoire ; nous le voyons dans son intimité. Il nous livre son âme, âme simple, candide et charmante, rayonnante de foi, de jeunesse et d'ardeur. Écoutez-le, à la veille de son mariage, oubliant une minute les soucis de son commandement et parlant à Mlle Déchaux, sa fiancée :

« Ma chère Adélayde, prêt à devenir votre époux, permettez que je vous présente encore quelques réflexions. Mon amitié pour vous, mon estime, mon amour même m'en font un devoir. Adélayde, le nœud qui va vous unir à moi est saint et sacré. Ce n'est pas pour un moment que nous serons attachés l'un à l'autre ; c'est pour toujours, pour toujours, songez-y bien. Peut-être, n'avez-vous point assez réfléchi à cet engagement. Ne voyez en moi qu'un simple citoyen. Qu'un nom trop prôné dans les gazettes ne vous fasse point désirer de devenir l'époux d'un homme dont l'unique ambition est de vous rendre heureuse ; il est encore temps, si quelque objet avait pu vous frapper. Un mot, je retire ma parole et me borne

à devenir votre ami, ne désirant plus que votre estime. Faites librement cette confiance à un homme assez généreux et juste pour ne se plaindre que du sort qui l'aurait rendu malheureux. Si, au contraire, belle et chère Adelayde, votre cœur innocent et pur n'a pas encore été touché, accordez-le à mon amour. En devenant mon épouse, devenez mon amie. Je ne vous adorerai jamais; je vous aimerai toujours, toujours. »

Écrite à Metz, où le jeune commandant de l'armée de la Moselle avait établi son quartier général, cette lettre en date du 2 ventôse de l'an II (10 février 1794) ne précède que de quelques semaines un mariage souhaité non moins vivement par la fiancée que par le fiancé. Son cœur « innocent et pur » elle l'avait donné spontanément et librement à l'homme de son choix.

Mais les jeunes époux ne purent s'attarder aux douceurs de la lune de miel. Le général Hoche à peine marié, un ordre du Comité de Salut public l'arrachait aux bras de sa femme, en le nommant au commandement de l'armée d'Italie. Il part, arrive à Nice où il est reçu en triomphateur et s'y prépare à descendre avec son armée dans les plaines lombardes où il rencontrera les Autri-

chiens. C'est à ce moment qu'il est arrêté en vertu d'un ordre venu de Paris.

Le voici cet ordre. Daté du 30 ventôse (20 mars), entièrement écrit de la main de Carnot, il porte sa signature et celle de Collot d'Herbois :

« Le Comité de Salut public arrête que l'expédition d'Oncille, qui devait être faite par le général Hoche, sera confiée au citoyen Petit-Guillaume, général à l'armée des Alpes, auquel il est donné des ordres à cet effet.

« Les représentants du peuple à l'armée d'Italie feront mettre sans délai le général Hoche en état d'arrestation et l'enverront à Paris sous bonne et sûre garde. »

Ce mandat est accompagné d'une lettre dont Carnot a écrit la date et l'en-tête : « 30 ventôse, 2<sup>e</sup> année de la République une et indivisible. Les membres du Comité de Salut public à leurs collègues au Fort de la Montagne » et que Robespierre a continuée :

« Citoyens collègues, nous avons la preuve que le général Hoche est un traître. Nous le remplaçons par le citoyen Petit-Guillaume pour l'expédition d'Oncille. Il est nécessaire de faire arrêter Hoche sur-le-champ. Remplissez cette commis-

sion et prenez les précautions les plus sûres pour le faire transférer au Comité de Salut public. » Ont signé : « Carnot, Robespierre, Collot d'Herbois, Barère et Billaud-Varenes ».

Quel temps que celui où un patriote tel que Hoche pouvait être accusé de trahir sa patrie ! En réalité, l'accusation n'avait aucun fondement et rien ne la justifiait. Elle était le fruit de la haine de Saint-Just, d'intrigues misérables et de sourdes rivalités.

Voici, maintenant, l'admirable lettre par laquelle, pendant une halte à Orange, le 4 avril, Hoche annonce à Déchaux, son beau-père, la mesure dont il vient d'être l'objet :

« Tu as appris, par ma lettre d'hier, à Adélayde, mon cher ami, que j'allais à Paris, mandé par le Comité de Salut public. J'ignore absolument les motifs de cette espèce d'arrestation. Quels qu'ils soient, n'ayant absolument rien à me reprocher, ma conscience est parfaitement tranquille.

« Bonvarlet t'aura certainement détaillé la manière dont je fus reçu à Nice, mon cher ami. Je suis bien dédommagé des désagréments que j'éprouve par les marques d'estime que me donne

(sic) tous les jours les personnes qui ont entendu parler de moi. Bonvarlet t'aura remis une lettre que j'avais écrite à ma femme dans le premier moment. Tu la lui remettras en cas d'événement. Mes intentions y sont consignées. Ce sont des conseils que je donne à l'amitié.

« Je pleure sur toi, homme vertueux, qui jusqu'à ce jour, au sein d'une famille honnête, n'a connu que la tranquillité et le bonheur. Fallait-il que je te connaisse pour t'affliger! Ah! pardonne, pardonne à un homme qui t'aime et te révère et qui n'est malheureux que par un excès de sensibilité. Je demande ton estime; je la mérite (sic) et sa perte ne ferait qu'ajouter à mes peines. Cache bien à ma femme, à ma chère Adélayde, que l'homme qui voudrait son bonheur aux dépens de sa vie est privé de la liberté.

« Mon cher ami, si j'en crois des pressentiments flatteurs, je te reverrai bientôt. Ah! mon Dieu, que fait Adélayde?... Dans les républiques, le général trop aimé des soldats qu'il commande n'est jamais vu de bon œil, tu le sais. Il est certain que la liberté pourrait souffrir d'un tel homme s'il était ambitieux. Mais, moi, à qui puis-je nuire? J'ai toujours fait le bien et qui

pourrait me soupçonner ? Je ne vois cependant que ce seul grief contre moi. A mon départ, quelques personnes m'ont témoigné de l'attachement. Eh bien, que l'on me fasse rentrer dans la classe des autres citoyens ; je serai fort heureux. Mon exemple ne pourra que servir la chose publique. Après avoir sauvé Rome, Cincinnatus alla labourer son champ. Je suis loin de prétendre égaler ce grand homme. Mais, comme lui, j'aime ma patrie et, si ma soumission peut-être utile, je ne demande qu'à rentrer dans les rangs d'où le hasard et mon travail m'ont fait sortir trop tôt pour ma tranquillité ! Quel que soit le sort qui m'attend, je me résignerai ; je suis content à l'avance. Que je vive en paix au sein de ma nouvelle famille et je serai heureux en défendant les murs qui ont vu naître ma femme. »

Quelques jours après, le 10 avril, Hoche arrive à Paris ; il est incarcéré à la prison des Carmes. Son premier soin est d'écrire, de nouveau, à son beau-père :

« J'ai vu, mon cher ami, une lettre de toi, qui marquait que je ne t'avais pas écrit depuis mon arrestation. Pardonne-moi, mon cher ami, je t'ai écrit d'Orange et de Mâcon. Conserve-moi ton

amitié. Je suis ce que je fus toujours. Je ne te dis pas, cependant : *Bientôt*, je serai libre. Pourtant, j'espère que l'on sera juste à mon égard. Un homme de mon caractère, s'il a des ennemis, doit nécessairement être perdu. Je n'en ai qu'un, on le dit, à ce moment même, arrêté... Que fait ma bonne, ma chère Adélayde? Qu'elle m'aime bien et toujours. Toyras m'a dit beaucoup de choses. Écris-moi, fais-moi écrire par ma femme. Console ton épouse, ma sœur, mon frère et Adélayde. Le juste ciel m'a protégé jusqu'ici. Je compte beaucoup sur lui. L'idée du crime n'entra jamais dans mon cœur... Donc... Le certificat de la société me sera peut-être utile. Je désirerais que celle de Metz m'en envoyât un pareil ou, plutôt, l'envoyât au Comité de Salut public. Quel que soit mon sort, mon cher ami, je me regarde comme membre de ta vertueuse famille. Que de secrets j'ai à verser dans ton sein... Mon cher Déchaux, écris à Debelle et dis-lui que je lui ordonne d'être circonspect et de se ménager. Son caractère vif pourrait lui faire renouveler la scène de Metz, ce qui est fort inutile. Adieu, mon ami, conserve à jamais mon souvenir. Peut-être, t'embrasserai-je bientôt, peut-être... Adieu mon ami, embrasse ta

famille pour moi et ma bonne Adélayde en particulier. »

L'espoir si vague d'une délivrance prochaine que Hoche exprime dans cette lettre ne devait pas se réaliser. Il avait été mis en état d'arrestation au commencement d'avril; au mois d'août, sa captivité durait encore. Elle ne cessa que le 4 de ce mois, huit jours après le 9 thermidor. Il dut sa liberté à la chute de Robespierre.

Le marquis des Roys était parvenu à mettre la main sur la presque totalité de la correspondance de Hoche pendant sa détention. Elle consiste surtout en petits billets, écrits à la hâte sur des bouts de papier, voire sur les notes du restaurant qui lui sert ses repas. Tour à tour, il donne de ses nouvelles, remercie des démarches qu'on fait pour lui, se plaint d'être oublié et laisse voir, en un mot, le découragement, l'amertume, la révolte dont a rempli son cœur l'inique traitement qu'on lui inflige. Il ne sait d'ailleurs de quoi il est accusé, car on ne l'interroge pas; on semble ne vouloir pas s'occuper de lui. C'est sans doute à cette indifférence qu'il dut son salut.

Aux Carmes, il avait rencontré le capitaine d'artillerie Jean-François de Thoiras, arrêté, lui

aussi, sans plus de motif. Le capitaine avait vingt-deux ans; le général en avait vingt-cinq. Ils se connaissaient déjà. Mais, à la faveur de leur malheur commun, leur amitié se fit plus étroite. En messidor, elle fut brisée par le bourreau.

Un matin, Thoiras est appelé au tribunal révolutionnaire avec une journée. C'était la mort. Hoche assistait au départ de son ami; il tenait à la main quelques roses.

« Donnez-les moi, lui dit Thoiras, et gardez ma montre en échange. »

Et cet échange accompagne leurs derniers adieux.

Transféré à la Conciergerie, Hoche y fait la connaissance de Joséphine de Beauharnais. Que se passe-t-il entre la future impératrice et le général Hoche? A quels aveux les conduisent, l'un et l'autre, les mélancoliques loisirs de la prison? Ce qui suit permet de le soupçonner. Le lendemain du mariage de Joséphine avec Bonaparte, Hoche, qui se battait alors contre les Vendéens, mande de Vannes à un ami qu'il a « redemandé ses lettres à Mme B... Je ne me soucie pas que son mari connaisse mon style

amoureux à l'égard de cette femme. Comme elle a

Des héros de son temps obtenu les faveurs,

je la méprise ». Mot singulièrement cruel de la part d'un homme à qui elle n'avait rien refusé, moins cruel cependant que ce qu'il disait plus tard à Barras. « Il faut avoir été en prison avec elle pour l'avoir pu connaître aussi intimement; cela ne serait plus pardonnable quand on est rendu à la liberté.

Enfin sonne l'heure de la réparation. Reconnu innocent, Hoche revoit ses amis dont les acclamations saluent sa délivrance. Il se dérobe à leurs embrassements pour écrire à sa femme que, dans sa prison, il a pu « négliger conjugalement », mais qu'il aime par-dessus tout : « Je suis libre, Adélayde; rendons grâces au ciel! Je m'en vais à Thionville, à pied, comme il convient à un républicain. Adélayde, Adélayde, quel mari tu as, le pauvre homme! »

J'en ai assez dit pour démontrer quel intérêt présentent ces papiers de Hoche, écrits en marge de sa vie si pleine et si courte, et recueillis ou

conservés par son petit-fils avec tant de sollicitude et de respect.

A côté de ces souvenirs de sa main, on trouve à Gaillefontaine d'autres reliques de lui. C'est d'abord, indépendamment d'un délicieux portrait en miniature, un exemplaire de tous ceux que nous devons — et ils sont innombrables — à la gravure ou à la lithographie; c'est ensuite son uniforme, son épée, sa montre, celle de Thoiras, une tabatière informe en écorce d'arbre, les pauvres bijoux, — une chaînette-collier et une paire de boucles d'oreilles, anneaux à médaillons — qui formaient la corbeille de noces, offerte à sa fiancée, et enfin l'inventaire de sa fortune, tel qu'il fut dressé après sa mort, constatant qu'il laisse à ses héritiers un avoir total de 63,000 francs, y compris ses chevaux, sa sellerie et sa batterie de cuisine. On ne s'enrichissait pas toujours, en ce temps-là, au service de la République, et Hoche a été de ceux dont le désintéressement est au-dessus du soupçon.

Tel qu'il apparaît à travers les lettres que nous venons de reproduire, on voudrait pouvoir effacer de sa vie la part qu'il prit au 18 fructidor et où se révèle en lui, de la manière la plus imprévue, une

âme de politicien. Soit qu'il ait voulu flatter les hommes au pouvoir, soit qu'il ait cru la République en péril, il se fait leur complice, à l'exemple de Bonaparte et d'Augereau. Il détache de son armée plusieurs régiments qui vont jusqu'à Soissons, prêts à répondre au premier appel du Directoire et que les réclamations du Conseil des Cinq Cents l'obligent à rappeler. En outre, les caisses du gouvernement étant vides, et pour faciliter le coup que médite Barras, il lui prête de ses deniers et de ceux de Déchaux son beau-père, une somme de 48 000 livres dont sa veuve ne sera remboursée que l'année suivante.

Le 21 fructidor, déjà mortellement atteint, il s'écriait au reçu des nouvelles du 18 :

« Docteur, mon rhume est guéri. Voilà le remède. »

Le lendemain, il écrit à Barras :

« Bravo, mon cher Directeur, mille fois bravo ! Nous sommes tous ici dans l'enchantement. J'attendais votre courrier avec bien de l'impatience. Il faut une justice prompte. Songez aux maux qu'a soufferts le peuple français. Pas de faiblesse. Si vous vous conduisez ainsi qu'en vendémiaire, attendez-vous aux mêmes résultats. Dans deux ans

ce sera à recommencer. Il faudra s'occuper de l'épuration des armées. Songez que Schérer (ministre de la Guerre) ne vaut rien. Je vous offre pour le remplacer Tilly et Championnet. »

Le 27, si proche de la mort, il envoie ses félicitations aux autres Directeurs.

« Vous venez de porter le plus grand coup aux ennemis de la République, citoyen Directeur, mande-t-il à La Reveillère-Lepeaux, et de donner aux armées qui la défendent le grand exemple du dévouement et du courage ; recevez les témoignages de mon admiration et de mon zèle à seconder vos généreux efforts. Je dois vous dire que le royalisme que vous avez comprimé, dont vous avez étouffé les espérances, étendait ses ramifications perfides jusque dans nos camps. Jetez l'œil le plus sévère sur les administrations, sur les armées ; vous y trouverez la foule des agents que les traîtres y avaient répandus ; les demi-mesures sont intempestives et nous ramèneraient à de nouveaux dangers ; frappez, ne souffrez pas que la corruption s'introduise dans nos armées et la patrie verra son plus beau triomphe dans vos derniers coups. »

Il tient à Rewbell un langage analogue :

« Votre courage a pleinement triomphé des

derniers efforts du royalisme, citoyen Directeur; je vous en félicite et vous prie d'agréer, avec les témoignages de la reconnaissance de l'armée que je commande, la nouvelle assurance du zèle et de l'estime que je vous ai voués. Il faut ajouter à la victoire que nous vous devons, la compression et la destitution prompte de tous les agents que les traîtres avaient répandus dans les administrations civiles et militaires; par là vous anéantirez le germe de la corruption et vous aurez sauvé la patrie. »

Non content de prodiguer ces flatteries aux Directeurs personnellement, il les renouvelle à la collectivité du Directoire.

« Citoyens Directeurs, le Peuple français, par votre énergie et grâce à votre persévérance, vient de recouvrer sa liberté; vous connaissez, Citoyens Directeurs, l'horreur dont j'étais animé pour les conspirateurs; plus elle était profonde, plus je dois me réjouir de la grande victoire que vous venez de remporter. »

Puis, sans être frappé par ce qu'il y a eu d'odieux dans la conduite des Directeurs qui ont préparé et accompli le coup d'état, dans les traitements barbares qu'ils ont infligés aux vaincus et par la tache qu'il va lui-même imprimer à son

nom, il dénonce Kléber « comme ami de Pichegru », fait destituer le général de Salm « comme un vil espion » et, sous un prétexte, il expédie à Paris les généraux Férino, Souham et autres qu'il tient pour suspects.

Enfin, en recevant le commandant intérimaire de l'armée de Rhin-et-Moselle pendant l'absence de Moreau appelé à Paris, il revient à la charge : « Vous m'avez donné le commandement de deux armées. Le conserverai-je longtemps? Faites-le moi connaître afin que cette armée ressemble aux autres. Pichegru qui, depuis six mois, y a fait placer beaucoup de ses partisans, pourrait compter sur quelques-uns. Je ne veux point de sang; j'abhorre les mesures violentes. Il est cependant à déplorer que les circonstances forcent le gouvernement à faire grâce à ceux qui voulaient livrer notre pays à leurs plus cruels ennemis. Réfléchissez-y, Barras : la faiblesse d'un gouvernement encourage les factieux et nous n'aurions pas à déplorer les temps affreux qui viennent de s'écouler si les chefs des sections eussent suivi *le maître* à l'échafaud. »

Nous voilà bien loin du Hoche de 1793, que le Comité de Salut public faisait arrêter comme traître, et de celui de 1795, si chevaleresque

envers Sombreuil, après le désastre de Quiberon. Ses actes et ses paroles, au moment de fructidor, ne peuvent que faire regretter qu'il ne soit pas mort quelques semaines plus tôt. Sa gloire serait restée pure et sur cette physionomie glorieuse, nous ne verrions passer aucune ombre.



FIN



## TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION . . . . .	v
Le complot Coigny-Hyde de Neuville . . . . .	1
La mort de Pichegru . . . . .	133
La constitution civile du clergé . . . . .	157
Le comte de Provence et Mme de Balbi . . . . .	187
Louis XVIII et Charette . . . . .	227
Les émigrés et les généraux de Napoléon . . . . .	251
Autour de Hoche . . . . .	271

## BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-16

A 3 FR. 50 LE VOLUME

## HISTOIRE ET DOCUMENTS HISTORIQUES

**BOUCHÉ-LECLERQ**, membre de l'Institut : *Leçons d'histoire grecque*..... 1 vol.

**COTTIN et HÉNAULT (H.)** : *Mémoires du sergent Bourgogne*. 1 v.

**DAUDET (E.)** : *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution (1790-93)*..... 1 vol.

*Le roman d'un Conventionnel. Hénauld de Séchelles*..... 1 vol.

*La Terreur Blanche*..... 1 vol.

*La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X.* 1 vol.

**DURUY (V.)** : *Introduction générale à l'histoire de France.* 1 vol.

**FUSTEL DE COULANGES**, de l'Institut : *La Cité antique*.. 1 vol.

**GAILLY DE TAURINES** : *Aventuriers et femmes de qualité.* 1 vol.

**GAUTHIEZ (P.)** : *L'Italie du XVI<sup>e</sup> siècle. L'Arétin (1492-1551).* 1 vol.

**GUIZOT (E.)** : *Le duc de Broglie*..... 1 vol.

*Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*..... 1 vol.

*Les années de retraite de M. Guizot (Lettres à Mme Lenormand).* 1 vol.

**HERVÉ (F.)** : *La crise irlandaise depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*..... 1 vol.

**AMARTINE** : *Histoire des Girondins*..... 6 vol.

**ANGLOIS (Ch.-V.) et SEIGNOBOS (Ch.)** : *Introduction aux études historiques*..... 1 vol.

**AVELEYE (E. de)** : *La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa.* 2 vol.

**AVISSE (E.)**, de l'Académie française : *Etudes sur l'histoire de Prusse*..... 1 vol.

*Essais sur l'Allemagne impériale*..... 1 vol.

**LÉVY-BRUHL** : *L'Allemagne depuis Leibniz*..... 1 vol.

**LUCHAIRE (A.)**, de l'Institut : *Innocent III. Rome et l'Italie*.. 1 vol.

*Innocent III. La Croisade des Albigeois*..... 1 vol.

*Innocent III. La Papauté et l'Empire*..... 1 vol.

*Innocent III. La question d'Orient*..... 1 vol.

*Innocent III. Les royautés vassales du Saint-Siège*..... 1 vol.

**MONOD (B.)** : *Le moine Guibert et son temps*... 1 vol.

**MOUY (Ch. de)** : *Discours sur l'histoire de France*..... 1 vol.

**PICOT (G.)**, de l'Institut : *Histoire des Etats généraux*..... 5 vol.

**PRÉVOST-PARADOL** : *Essai sur l'histoire universelle*..... 2 vol.

**QUINET (Ed.)** : *Œuvres complètes*..... 30 vol.

Qui se vendent séparément.

**ROUSSET (G.)** : *Histoire de la guerre de Crimée*..... 1 vol.

**SAINT-SIMON** : *Scènes et portraits. Extraits des Mémoires*... 2 vol.

*Mémoires complets et authentiques* 22 volumes

**TAINÉ (H.)**, de l'Académie française : *Les origines de la France contemporaine*.... 12 vol.

*Un séjour en France de 1792 à 1795 : Lettres d'un témoin de la Révolution française.*..... 1 vol.

**THOMAS (É.)** : *Rome et l'empire aux deux premiers siècles de notre ère*..... 1 vol.

**TIERSOT (J.)** : *Les fêtes et les chants de la Révolution française*... 1 vol.

**VILLEHARDOUIN** : *Histoire de la conquête de Constantinople.* 1 vol.

**VIVIEN (Commandant)** : *Souvenirs de ma vie militaire (1792-1822).* 1 vol.